

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 3<sup>e</sup> Législature

## SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

## COMPTE RENDU INTEGRAL — 49<sup>e</sup> SEANCE

### 1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 9 Mai 1968.

#### SOMMAIRE

1. — Remplacement d'un membre de commission (p. 1655).
2. — Loi de finances rectificative pour 1968. — Discussion d'un projet de loi (p. 1655).

MM. Rivain, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Dusseaux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Commenay, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges (agriculture) ; Duval, rapporteur pour avis de la commission de la production (Plan et aménagement du territoire) ; Royer, rapporteur pour avis de la commission de la production (construction).

M. Debré, ministre de l'économie et des finances.

Discussion générale : MM. Mendès-France, Ramette, Pleven, le ministre de l'économie et des finances.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Ordre du jour (p. 1678).

**PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTHONIOZ,**

**vice-président.**

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

\* (1 f.)

— 1 —

#### REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE COMMISSION

M. le président. Le groupe de l'union des démocrates pour la V<sup>e</sup> République a désigné M. René Quentier pour remplacer M. Chaban-Delmas à la commission de la défense nationale et des forces armées.

Cette candidature a été affichée et publiée.

Elle sera considérée comme ratifiée et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 2 —

#### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1968

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1968 (n° 648, 735, 733).

La parole est à M. Philippe Rivain, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Philippe Rivain, rapporteur général.** Mesdames, messieurs, le projet de loi de finances rectificative qui est soumis à votre examen s'inscrit dans le développement continu de la politique de soutien à l'économie. On peut même dire que le débat d'aujourd'hui est un rendez-vous attendu.

Lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1968, M. le ministre de l'économie et des finances, en marquant les limites du soutien qu'il estimait alors possible d'accorder à l'économie avait en effet exprimé l'intention, si les circonstances l'exigeaient et si la mise en place de la réforme de la T. V. A. le permettait, de mettre en œuvre de nouveaux moyens d'ordre conjoncturel.

Tout au cours de l'année 1967, différentes actions de stimulation étaient déjà intervenues : accélération des dépenses publiques d'investissement, dispositions fiscales transitoires en matière de stocks et d'investissements, abaissement anticipé du taux de la T. V. A. sur certains produits industriels, etc. En définitive, le budget de 1967 se sera traduit par une impasse de plus de six milliards de francs résultant, pour une large part, des encouragements apportés à l'activité économique.

La loi de finances pour 1968 prévoit un excédent de charges de près de deux milliards de francs, tandis que le présent collectif prolongera encore le mouvement de soutien en portant le découvert à plus de cinq milliards de francs.

J'analyserais incomplètement la continuité de cette action si je ne tenais pas compte, dans ce bref rappel du passé, de nombreux décisions administratives également importantes. Tel fut le cas des dispositions mises en œuvre pour parvenir à la « régulation des dépenses budgétaires » ou de celles qui ont trait à la politique du crédit. Tel fut également le cas — si l'on s'en tient à l'actuel collectif dont le principe a été décidé en janvier dernier — du relèvement anticipé de l'allocation de vieillesse ou des allocations familiales et surtout de l'allègement dont ont déjà bénéficié les redevables du tiers provisionnel.

Dans sa conception originelle, le projet de loi de finances rectificative ne comportait que cinq articles et traduisait le plan de soutien à l'économie mis en œuvre par le Gouvernement dès la fin de janvier. Depuis lors, il est vrai, il s'est enrichi d'un certain nombre d'articles additionnels dont l'initiative revient au Gouvernement. Il est ainsi devenu, pour partie au moins, un collectif d'ajustement.

A ce sujet, une question a été soulevée ce matin devant la commission des finances. Aux termes de l'article 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup> alinéa, de la loi organique du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances « lorsque des dispositions d'ordre législatif ou réglementaire doivent entraîner des charges nouvelles, aucun projet de loi ne peut être définitivement voté, aucun décret ne peut être signé tant que ces charges n'ont pas été prévues, évaluées et autorisées... ». Or la commission de la défense nationale se trouve actuellement saisie du projet de loi n° 488 relatif à la validation de certaines décisions portant bordereau de salaires des ouvriers des armées et des techniciens de la marine.

Ce projet de loi, chacun ici s'en souvient, résulte de la disjonction de l'article 31 du projet de loi de finances pour 1968. S'il est voté, ce texte entraînera des charges importantes pour le budget de l'État et la commission des finances s'est demandée si les crédits nécessaires ne devraient pas être sollicités par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances rectificative que nous sommes en train d'examiner.

Enfin, d'autres amendements nous sont également proposés qui constituent d'importantes améliorations au régime des taxes sur le chiffre d'affaires, améliorations qui ont été souhaitées par le Parlement lui-même lors des discussions passées.

Je n'insisterai pas sur les raisons qui ont motivé l'adoption du programme de soutien à l'économie. Sa justification essentielle, que personne ne conteste, réside dans le ralentissement de l'expansion au cours de l'année 1967.

Sur ce point, les comptables nationaux nous ont livré des résultats, en définitive plus favorables que les prévisions initiales puisque la production intérieure brute aura progressé au total de 4,4 p. 100 alors qu'on estimait, en 1967, que cette progression ne dépasserait pas 4,2 p. 100, certains disaient même 4 p. 100.

D'aucuns diront sans doute qu'on a trop attendu ; ils souhaitent déjà de nouvelles interventions gouvernementales lors de la discussion du budget de 1968. Il leur fut alors objecté qu'une inconnue subsistait quant aux effets de la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée sur le mouvement des prix. On s'attendait à une hausse modérée, mais on ignorait ce que serait le comportement des agents économiques, singulièrement dans le secteur de la distribution.

Reconnaissons aujourd'hui que la campagne d'information auprès du public et des professionnels ainsi que les engagements contractuels souscrits par de larges secteurs de la distribution ont largement facilité le passage au nouveau régime. La hausse des prix, en janvier, a pu être limitée à 1 p. 100 et la hausse de 0,1 p. 100 pour chacun des deux mois suivants permet de

considérer que la réforme a pratiquement épuisé ses effets sur les prix.

Cette évolution favorable des prix a d'ailleurs permis d'accompagner le progrès soutenu de nos exportations. Avant la fin du mois de janvier, les conditions semblaient donc réunies pour que l'action conjoncturelle, jusque-là entreprise avec prudence, soit reprise afin de prolonger les effets attendus des mesures déjà contenues dans la loi de finances initiale.

On dira aussi que le programme qui nous est proposé est insuffisant pour assurer la poursuite de l'expansion à un niveau tel qu'il assure le plein emploi des hommes et des capacités de production.

Votre commission des finances a consacré depuis le mois de février plusieurs séances à l'audition du ministre de l'économie et des finances. J'imagine que les thèmes qui y ont été débattus seront repris tout à l'heure dans la discussion générale. J'aimerais cependant, pour l'éclairer, indiquer qu'un fait nouveau est intervenu depuis le début de l'année : la reprise incontestable de l'activité économique.

L'indice de la production industrielle enregistre une croissance notable et s'il est prématuré de parler d'un véritable retournement de la conjoncture, de nombreux éléments permettent de penser à une confirmation et même à une accentuation de la reprise. Dans la période présente, l'expansion progresse selon un taux de l'ordre de 5,5 à 6 p. 100. La prolongation de cette tendance jusque dans les derniers mois de l'année permettrait d'atteindre et peut-être de dépasser les objectifs fixés par le V<sup>e</sup> Plan.

Aurait-il suffi, comme le pensent certains, de pousser le moteur à un régime supérieur pour que soient résolus à la fois les problèmes de l'emploi, de l'investissement et de la compétitivité sur les marchés extérieurs ? Les choses sont-elles aussi simples et aussi faciles ? L'économie française n'a certainement pas achevé son effort de rénovation. Elle reste confrontée avec de nombreux problèmes encore incomplètement réglés, qu'il s'agisse de la modernisation des structures, de l'adaptation des hommes, des conversions sectorielles, de l'aptitude à la concurrence. Autant de problèmes qui appellent des actions spécifiques, quelquefois à longue échéance, mais toujours difficiles.

Le Gouvernement, soucieux certes de prospérité immédiate, doit aussi penser à demain, et demain c'est la confrontation européenne et mondiale. Il est donc attentif à ne pas compromettre par des mesures conjoncturelles excessives un effort qui doit porter tous ses fruits à terme.

Au surplus — est-il besoin de le rappeler ? — le V<sup>e</sup> Plan prévoit que le développement de l'économie française passe en priorité par les investissements. Si le collectif fait donc une part à l'encouragement de la demande, il apporte également des moyens supplémentaires pour la réalisation de nouveaux investissements.

Quels sont les traits généraux permettant de caractériser le programme de soutien à l'expansion ?

D'abord, sur le plan budgétaire, l'excédent des charges se trouvera porté de 1.941 millions de francs, prévision initiale, à 5.450 millions, compte tenu des amendements déposés par le Gouvernement. Cet accroissement des charges se répartit à peu près également entre les augmentations de dépenses et les pertes de recettes.

Dans la première catégorie figurent : les crédits de paiement prévus en 1968 pour le lancement d'un programme de 10.000 H. L. M. supplémentaires : 87 millions ; le coût du relèvement anticipé du montant de l'allocation de vieillesse et des allocations familiales : 433 millions ; enfin, l'augmentation des dotations du F. D. E. S., à concurrence de 1.250 millions de francs. Ce dernier chiffre comprend, d'une part, 250 millions au titre des prêts en faveur des zones de reconversion et un milliard destiné à compenser pour le F. D. E. S. la renonciation — sauf imprévu — par le Gouvernement à l'émission d'un grand emprunt d'ici à la fin de l'année.

Les allègements fiscaux intéressent en premier lieu l'impôt sur le revenu des personnes physiques, pour 610 millions de francs ; l'aménagement du régime de déductibilité de la T. V. A. ayant grevé certains investissements, pour 800 millions ; la réduction du taux de la taxe de circulation sur les viandes, pour 240 millions.

D'autres allègements, qui résultent des amendements du Gouvernement, sont pratiquement compensés par de nouvelles recettes, comme je l'indiquerai ultérieurement.

Quant à son incidence économique, cet accroissement du découvert s'applique pour un peu plus d'un tiers à l'encouragement à la consommation et pour le reste à l'augmentation des programmes d'investissement tant publics que privés.

L'application de ce programme sera échelonnée sur l'ensemble de l'année 1968. Certaines mesures, comme l'allègement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou la majoration anticipée du montant de l'allocation de vieillesse et des allo-

cations familiales, sont déjà en vigueur. D'autres, comme les facilités offertes en matière d'investissement, prendront effet au cours des prochains mois. D'autres enfin, comme les mesures spécifiques en faveur de la construction, de l'action régionale ou des investissements, se manifesteront à échéance plus lointaine.

Soutien mesuré de la demande intérieure, poursuite et renforcement de la politique d'investissement, échelonnement progressif des mesures, tels sont les choix du programme de soutien à l'expansion dont l'évolution conjoncturelle la plus récente confirme le bien-fondé.

Trop d'indications convergent en effet pour que l'on puisse douter, dans ces premiers jours du mois de mai, de la réalité de la reprise de l'activité économique.

Je rappelais, il y a quelques instants, le redressement caractéristique de la courbe de la production industrielle en février. Les résultats pour le mois de mars ne sont pas encore officiellement connus, mais les premiers éléments provisoires déjà recueillis laissent penser qu'ils confirmeront et prolongeront cette tendance. Sans doute M. le ministre de l'économie et des finances nous apportera-t-il cette confirmation tout à l'heure.

Le solde de nos échanges extérieurs est positif puisque le taux de couverture des importations par les exportations a dépassé, en mars, le point d'équilibre. Cette progression de nos échanges, et singulièrement des exportations, constitue d'ailleurs le soutien le plus actif de l'expansion et témoigne de l'ouverture croissante de notre économie sur les marchés internationaux et de son aptitude à la compétition. Le caractère concurrentiel de nos produits pourra d'autant mieux s'affirmer que les gains de productivité enregistrés au cours des dernières années seront maintenus et augmentés et que le niveau des prix pourra être contrôlé.

La progression de la demande extérieure a eu un effet incontestable sur l'expansion au cours des mois écoulés. Elle risquerait cependant d'en rendre la poursuite aléatoire si la consommation intérieure ne venait prendre le relais. A cet égard, l'ensemble des indications les plus récentes recueillies sur les intentions d'achat des ménages, les perspectives du secteur de la distribution et chez les producteurs de biens de consommation laisse présager que le fléchissement dans la progression de la demande ne devrait pas se prolonger au cours du second trimestre. La progression continue du taux de salaire horaire, conjuguée à la quasi-stabilisation observée pour les prix, favorise la formation d'un pouvoir d'achat supplémentaire.

Il reste, et chacun de nous a profondément conscience de l'importance de ce problème, que la reprise de l'activité économique n'a pas encore eu d'effet sur la situation de l'emploi.

Sans doute le nombre des offres d'emploi est-il en augmentation. Pourtant, le mouvement d'accroissement des demandes d'emploi n'est pas encore arrêté.

L'écart entre les deux mouvements traduit pour partie les difficultés que connaît la main-d'œuvre disponible pour satisfaire aux exigences de qualification des branches en expansion. La présence parmi les demandeurs d'emploi, recensés ou non, d'une forte proportion de jeunes travailleurs ou de jeunes en attente d'un premier emploi appelle à l'évidence un effort maximum en faveur de la formation professionnelle.

La loi de programme que l'Assemblée a adoptée en 1966 prévoyait déjà une accélération des réalisations. Mais, pour rester sur le terrain budgétaire, j'aimerais dire que si l'on était assuré de mobiliser de nouveaux moyens en ce qui concerne les cadres des centres de formation, il conviendrait que les crédits nécessaires fussent ouverts sans tarder.

Sans doute est-ce la tâche de M. le secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi, auquel il appartient aussi de développer une politique contractuelle visant à mettre en présence employeurs et salariés et à obtenir la conclusion de conventions à l'exemple de celle récemment signée sur l'indemnisation du chômage partiel. Mais il m'a semblé que je devais ici appeler l'attention de l'Assemblée sur le caractère fondamental de l'action pour la formation professionnelle.

Hormis ces considérations générales et avant que nous n'examinions en détail chacun des articles et amendements du présent collectif, je dois à l'Assemblée quelques précisions sur les principales mesures de caractère additionnel proposées par le Gouvernement.

La première d'entre elles, et sans doute la plus importante par sa portée économique et son coût financier, concerne l'extension de la T.V.A. aux opérations commerciales portant sur les animaux vivants. On se souviendra qu'à la suite de la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, le secteur de l'élevage demeurait pour l'essentiel en dehors du régime de la taxe sur la valeur ajoutée.

Cette exception comportait deux séries d'inconvénients. En premier lieu, dans la logique de la taxe sur la valeur ajoutée, toute exonération introduite dans le circuit de la production et

de la commercialisation aboutit à faire échec au système lui-même. En second lieu, si l'on admet que la T.V.A. est un impôt neutre qui favorise la modernisation, il n'est pas souhaitable de priver tout un secteur économique des avantages qu'il est en droit d'atteindre.

L'extension de la T.V.A. à l'élevage présentait, il est vrai, de nombreuses difficultés. C'est ce qui a conduit à différer l'intégration de ce secteur dans le régime fiscal de la T.V.A.

Les dispositions que propose le Gouvernement et sur lesquelles nous aurons à débattre ultérieurement sont certes complexes, mais nous prenons acte de l'effort consenti pour mieux intégrer les activités agricoles et d'élevage dans les circuits économiques normaux.

Un autre amendement vise à réduire le taux du droit de circulation sur les vins d'appellation contrôlée. Comme le précédent, il doit donner satisfaction à ceux de nos collègues, et ils sont nombreux, qui se sont préoccupés du régime fiscal des vins.

Ces deux mesures et la fixation à 6 p. 100 du taux de la T.V.A. applicable aux cantines d'entreprises doivent entraîner des pertes de recettes dont le montant s'élève à plus de 270 millions de francs. Le Gouvernement a déclaré ne pouvoir envisager l'application immédiate de ces différentes mesures que si elles faisaient l'objet d'une compensation budgétaire. Il a proposé à cet effet la fiscalisation de l'actuel prélèvement de 1 franc par hectolitre, perçu sur les fuels-oils domestiques, dont le produit sera versé au fonds de soutien des hydrocarbures.

Nous examinerons ultérieurement et plus en détail le mécanisme de cette compensation, mais je dois indiquer dès à présent que la commission des finances qui vous propose d'adopter l'amendement du Gouvernement, s'est montrée soucieuse d'obtenir l'assurance qu'en aucun cas l'effet de cette mesure n'aura pour conséquence une augmentation des prix à la consommation des fuels-oils domestiques. Sur mon initiative elle a d'ailleurs adopté un sous-amendement dans ce sens.

Telles sont, mesdames, messieurs, les quelques observations de caractère général qui peuvent, me semble-t-il, résumer les travaux de votre commission des finances.

Celle-ci, je l'ai déjà indiqué, a longuement entendu, à différentes reprises, le ministre et le secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. Elle en a retiré la conviction que les dispositions législatives qui nous sont soumises, et dont certaines ratifient les mesures déjà prises pour soutenir l'expansion, sont opportunes et adaptées à la situation conjoncturelle qu'elles se proposent d'infléchir.

Je vous demande, en conséquence, sous réserve des sous-amendements présentés par votre commission, d'adopter le projet de loi de finances rectificative pour 1968. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Dusseaux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Roger Dusseaux, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a entendu exprimer son avis sur les très importantes mesures d'ordre social que comporte le projet de loi de finances rectificative.

D'abord, ce projet porte ratification de la décision prise par le Gouvernement d'augmenter l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. Lors de l'examen du budget pour 1968, il avait été annoncé qu'un relèvement des allocations minimales de vieillesse serait effectué le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> octobre. L'échéance du 1<sup>er</sup> janvier a été respectée. Mais, en outre, le Gouvernement a décidé d'accélérer le rythme des majorations en procédant, à compter du 1<sup>er</sup> février, à un relèvement de 100 francs du taux de l'allocation supplémentaire.

Ainsi que le précise mon rapport écrit que je me bornerai à résumer, l'objectif de 2.400 francs a été atteint dès le 1<sup>er</sup> février, c'est-à-dire avec huit mois d'avance sur les prévisions de la dernière loi de finances.

Le nombre des bénéficiaires de cette mesure est très élevé puisque, selon les statistiques du ministère des affaires sociales, 2.356.732 allocations étaient servies au 1<sup>er</sup> janvier 1967 au titre de la vieillesse.

Votre commission n'a pu, bien entendu, qu'approuver une mesure qui va dans le sens de l'amélioration des ressources des personnes âgées. Elle signifie, cependant, que l'allocation aux vieux travailleurs salariés, par exemple, qui est une allocation non contributive, restera au 1<sup>er</sup> octobre 1968 à son taux actuel, soit 1.450 francs.

Il n'en résulte aucun désavantage pour les travailleurs salariés ou non salariés percevant à la fois l'avantage minimum de base et l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité, puisque la somme de ces deux avantages vieillesse sera de 2.400 francs. Mais cette disposition sera fâcheuse pour les exploitants agricoles dont la retraite contributive comprend une

retraite d. base égale au taux de l'allocation des vieux travailleurs salariés, et une retraite complémentaire calculée à partir de la retraite de base, c'est-à-dire en fonction du taux de l'allocation des vieux travailleurs salariés.

Ainsi, les exploitants agricoles non bénéficiaires de l'allocation supplémentaire vont être privés d'une augmentation qui leur avait été promise et pour laquelle des crédits figuraient au budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1968, voté par l'Assemblée. En répartissant d'une façon différente l'augmentation des avantages vieillesse, le Gouvernement n'avait certainement pas prévu cette incidence.

Mon rapport écrit, qui traduit le vœu de l'unanimité des membres de la commission, montre qu'il y a lieu de revoir cette question. Ainsi espérons-nous que, dans le projet de budget pour 1969, le Gouvernement remédiera à cette anomalie.

Le deuxième point qui a retenu notre attention est la majoration du taux des allocations familiales.

Le Gouvernement a fixé au 1<sup>er</sup> février 1968 l'application de la majoration de 4,50 p. 100 du salaire mensuel servant de base au calcul des allocations familiales qui avait été initialement prévue pour le 1<sup>er</sup> août 1968. Le salaire mensuel de base passe donc ainsi de 328 à 343 francs.

Votre commission ne peut qu'approuver cette augmentation anticipée de six mois qui touche toutes les prestations familiales, à l'exception de l'allocation de salaire unique et de l'allocation de maternité.

La décision du Gouvernement de prendre à sa charge, à titre exceptionnel, la dépense supplémentaire qu'entraînent, pour le régime général de la sécurité sociale, les mesures prises lui a également paru fort intéressante.

D'abord, il aurait été très difficile pour les caisses de supporter cet accroissement de charges. Ensuite, nous pensons qu'un pas est ainsi fait vers la mise en œuvre d'une doctrine qui pourrait peut-être devenir d'ordre général, monsieur le ministre.

Il est bien évident que, lorsque le Gouvernement, pour des motifs de politique économique ou sociale parfaitement légitimes, prend des dispositions d'ordre social, les caisses ne peuvent supporter les accélérations — très souhaitables par ailleurs — ainsi décidées dans la cadence des majorations et que le Gouvernement doit les aider à faire face à ces charges nouvelles. Nous tenons à souligner le geste qui a été accompli, en espérant qu'à l'avenir il pourra devenir la règle pour les pouvoirs publics.

Enfin, votre commission a noté que le présent projet de loi contient des mesures importantes d'aide au logement. Des crédits supplémentaires d'un montant de 189 millions de francs en autorisations de programme et de 87 millions de francs en crédits de paiement sont ouverts et doivent permettre de réaliser environ 10.000 habitations à loyer modéré supplémentaires.

Nous en sommes très satisfaits, mais nous avons observé que cette décision du Gouvernement, qui présente un grand intérêt du point de vue de l'augmentation du nombre des logements construits, constituait surtout un effort de soutien de l'expansion économique. En effet, les dotations seront affectées aux régions où une relance de l'industrie du bâtiment est nécessaire et où il importe, par l'exécution de programmes nouveaux, d'employer une main d'œuvre menacée par le chômage.

C'est ainsi qu'une sorte de sélection a été faite et que, selon les informations fournies à la commission, le Gouvernement attribuera de préférence les crédits à des régions — indiquées dans mon rapport écrit — où la crise dans l'industrie de la construction est plus particulièrement ressentie.

Il convient de préciser également que, pour l'emploi des sommes ainsi dégagées, il sera tenu compte d'une possibilité de réalisation rapide des projets, c'est-à-dire que ce supplément sera affecté à des programmes en état d'être exécutés cette année. Il s'agit, non de consacrer des crédits à des opérations futures, mais de donner véritablement une impulsion nouvelle à la construction.

Le ministre de l'équipement a d'ailleurs précisé que les dossiers devraient lui parvenir avant le 1<sup>er</sup> juillet, de façon à être assuré que les crédits supplémentaires qui vous sont proposés, et qui, je l'espère, seront votés, seront utilisés cette année et effectivement transformés en logements nouveaux mis à la disposition des citoyens, comme nous le souhaitons.

Bien que le ministre de l'équipement ne soit pas directement concerné par le projet aujourd'hui en discussion, j'ai tenu à souligner dans mon rapport écrit l'importante transformation qui a été faite au début de cette année dans la répartition des aides de l'Etat.

Une sorte de redistribution est opérée, une orientation est donnée. Je m'excuse d'empiéter quelque peu sur le domaine de commissions plus spécialisées, mais je dois dire ici que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a approuvé très vigoureusement l'effort qui était accompli dans ce sens.

Le Gouvernement a donc prévu une répartition tout à fait différente des crédits que nous avons votés à la fin de l'année 1967 comme de ceux qui nous sont maintenant proposés.

D'une part, un effort sera fait pour les programmes d'habitations à loyer réduit qui, d'un standing inférieur à celui des H. L. M. actuelles, sont affectées de loyers plus faibles. Sur ce point, des précisions vous seront probablement apportées tout à l'heure. Mais nous souhaitons la construction d'un important contingent de ces habitations destinées aux classes les plus défavorisées de la nation.

Par ailleurs, un effort a été consenti en faveur des H. L. M. Les nouvelles normes retenues ont pour objet de mieux répondre à la vocation de logement social d'immeubles qui doivent être attribués à des familles de condition modeste.

Enfin, est prise en considération une catégorie d'immeubles dont les loyers sont plus élevés cependant que ceux des H. L. M. traditionnels. La discrimination est là aussi tout à fait valable.

Votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a entendu marquer son accord sur ces orientations données par le Gouvernement de façon que les différentes catégories d'attributaires soient effectivement mises à même d'occuper des logements dont le loyer correspond à leurs ressources.

Telles sont les observations que je voulais présenter au nom de la commission qui vous demande d'adopter les crédits proposés.

Un souhait particulier a toutefois été formulé par certains des commissaires, concernant les déportés résistants et les déportés politiques. Lors de la dernière discussion budgétaire, le Gouvernement avait pris à leur égard quelques engagements. Nous voudrions que sans attendre le vote du prochain budget et dès ce présent collectif, un effort d'unification soit fait pour leur accorder la parité des taux en matière de pensions.

Cette parité n'a pas été obtenue. Nous n'en faisons pas grief au Gouvernement au cours de cette discussion mais nous lui rappelons ses engagements et le désir de l'Assemblée de voir cette parité accordée le plus rapidement possible, sinon dans ce collectif, du moins dans le prochain budget.

La commission espère que vous pourrez lui donner des apaisements sur ce point.

**M. André Tourné.** Ce serait justice, avant que tous les déportés ne meurent ! C'était hier le 8 mai !

**M. Roger Dusseaux,** rapporteur pour avis. Sous ces réserves, la commission a émis un avis favorable à l'adoption du collectif qui vous est soumis. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Commenay, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, sur les dispositions concernant l'agriculture. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratique moderne, de l'union des démocrates pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. Jean-Marie Commenay,** rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, votre commission de la production et des échanges m'a spécialement chargé de vous faire part de ses observations quant aux mesures proposées en faveur des agriculteurs et de l'ensemble du monde rural.

En conséquence, j'analyserai succinctement les conclusions des débats de la commission sur les trois questions suivantes : l'extension de la taxe sur la valeur ajoutée aux ventes d'animaux vivants, la diminution des droits de circulation sur les vins ainsi que la réduction du taux de la T. V. A. sur les aliments des poissons d'élevage et des abeilles, enfin le programme de développement des zones de rénovation rurale.

En ce qui concerne la T. V. A., le Gouvernement n'accorde que peu à peu à l'agriculture ce qui est accordé sans difficulté aux autres secteurs. C'est ainsi que la majorité des agriculteurs avait été exclue de la T. V. A. sans compensation, tout en y étant assujettie pour les produits agricoles et les produits utilisés par l'agriculture.

On a ensuite accepté le principe d'un remboursement forfaitaire pour limiter les conséquences de cette cascade de taxes mais en limitant le champ d'application.

Enfin, il a fallu arracher le bénéfice d'une franchise et d'une décade analogues à celles qui sont accordées aux artisans et à votre commission veillera à ce que des modalités satisfaisantes soient prévues au budget de 1969.

Il nous est aujourd'hui proposé de permettre l'extension de la taxe sur la valeur ajoutée au commerce des animaux vivants, ce qui comblera une lacune très importante. Il n'est resté pas moins de nombreux problèmes.

Le système proposé repose sur la décision des intermédiaires. Or il n'est pas acquis que la plupart demanderont à être assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée en raison des exigences comptables prévues. S'ils ne font pas cette demande, les exploitants qui fournissent ces intermédiaires seront exclus du remboursement forfaitaire.

Enfin, le mécanisme du remboursement entre les agriculteurs non assujettis est fort théorique.

En ce qui concerne la réduction du droit de circulation sur les vins, j'ai à peine besoin de préciser que la commission de la production se félicite d'une manière unanime de la diminution des droits de circulation sur les vins d'origine contrôlée ainsi que sur les vins de qualité supérieure, diminution proposée par le Gouvernement.

Il était, en effet, notoire que, depuis l'adoption d'une taxation sur la valeur ajoutée, l'existence d'un taux différencié pour le droit de circulation n'avait plus aucune justification fiscale et aboutissait à des injustices conduisant à des déclassements qualitatifs.

En outre — et le Gouvernement l'a lui-même reconnu — pour environ 4 millions d'hectolitres, la nouvelle fiscalité se traduisait par une surcharge plus ou moins importante et d'autant plus fâcheuse qu'elle frappait les vins de qualité.

Faut-il pour autant se déclarer totalement satisfait ? Vous comprendrez que les représentants des régions viticoles, lesquelles sont en même temps — il faut le dire — des régions défavorisées à bien des égards, ne puissent admettre l'existence de taxes spécifiques contraaires à la logique de l'impôt moderne mis en place d'une façon générale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968.

On ne pourra maintenir indéfiniment une surcharge sur un produit de très grande consommation, déjà soumis arbitrairement à un taux de T. V. A. plus de deux fois supérieur à celui du taux applicable aux autres produits alimentaires de base.

Je veux souligner aussi que l'abattement accepté par le Gouvernement ne résout pas entièrement le problème de la surcharge fiscale sur les vins de qualité supérieure qui resteront, dans bien des cas, plus lourdement taxés qu'avant l'entrée en vigueur de la T. V. A.

Je veux enfin insister, au nom de la commission, pour que tout soit mis en œuvre pour hâter l'intégration non seulement économique mais aussi fiscale du marché viticole des Six et, sur ce point, j'aimerais que le Gouvernement précise quel est, à l'heure actuelle, le montant des taxes qui frappent chez nos principaux partenaires les vins, aussi bien de consommation courante que de qualité supérieure ou d'origine contrôlée.

À cet égard, une proposition du conseil des communautés européennes demande l'établissement d'un taux réduit commun pour certains produits agricoles, parmi lesquels figure le vin. Je souhaite, naturellement, au nom de la commission, que le Gouvernement en tienne compte.

Votre commission approuve sans réserve l'application du taux réduit de 6 p. 100 de la T. V. A., au lieu de 16,23 p. 100, aux produits utilisés pour la nourriture des poissons d'élevage et des abeilles.

Je n'insisterai pas enfin sur ce qui sera dit par les autres rapporteurs de la commission et notamment par mon ami M. Duval, en ce qui concerne l'aménagement du territoire et, par conséquent, les zones de rénovation rurale. Je me solidarise totalement par avance avec toutes les observations qu'il formulera à ce sujet.

On est encore bien loin d'une véritable politique de rééquilibre de l'hexagone, car les pouvoirs publics se sont jusqu'à présent refusés à accomplir l'effort nécessaire pour faire autre chose que de continuer à concentrer les hommes, contre leur volonté clairement exprimée par tous les sondages, dans des agglomérations démesurées dont l'équipement et l'existence sont d'un coût incalculable pour l'économie du pays.

Il est malheureusement bien certain que les crédits qui sont dépensés pour l'extension sans limite de ces cités ont un caractère beaucoup plus réel que les crédits affectés à la politique de rénovation rurale.

On l'a vu clairement lors du vote du budget primitif : la plupart des dotations présentées comme nouvelles ont été simplement prélevées sur les dotations habituelles, ce qui signifie que ce qu'on a donné aux uns, il a bien fallu le prendre aux autres.

Je ne multiplierai pas les exemples que beaucoup de mes collègues pourraient citer, mais je signalerai tout de même que pour la région d'Aquitaine, les crédits inscrits au budget de l'agriculture en matière de travaux d'hydraulique ont été ramenés de 5.300.000 francs en 1967 à 3.780.000 en 1968. De même, pour l'électrification rurale, ils ont été réduits de 7.500.000 francs à 5.260.000 francs.

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires : ils paraissent supposer que cette région que je connais bien a atteint un niveau de prospérité tel qu'on puisse réduire l'effort de l'Etat en sa faveur pour le reporter sur des régions dites « plus défavorisées » et dont nous ne contestons pas non plus les problèmes.

Il n'est en tout cas pas rassurant, ni pour l'esprit, ni pour l'avenir de nos régions lointaines, de constater que dans une large mesure les crédits dégagés au budget de 1968 en faveur des zones de rénovation rurale, n'étaient pas tout à fait ce qu'on appelle, en termes bancaires, de l'« argent frais ». Aussi votre

commission de la production et des échanges tient-elle particulièrement à ce que désormais la présentation budgétaire fasse apparaître à un poste spécial les crédits de rénovation rurale.

Enfin, sans empiéter sur les prérogatives de mon collègue M. Duval, également rapporteur pour avis de la commission, je tiens tout de même à faire part au Gouvernement d'un vœu qui a été approuvé unanimement par la commission en faveur de l'extension des zones de rénovation rurale.

Leur cantonnement à la Bretagne et au Massif Central nous paraît trop restrictif. Il y a bien d'autres contrées, à l'intérieur des régions méridionales, notamment l'Aquitaine, le Languedoc, le Midi-Pyrénées, où l'activité rurale est largement dominante, qui souffrent de déséquilibres structurels et qui mériteraient tout de même le soutien particulier prévu par la législation sur les zones de rénovation rurale.

Tout en appréciant la valeur des investissements touristiques actuellement accomplis en Languedoc et en Aquitaine, votre rapporteur, se faisant l'interprète de la commission, demande au Gouvernement de revoir de manière plus libérale la carte des zones de rénovation rurale.

Sous le bénéfice de ces observations qu'elle m'a chargé de présenter en son nom au Gouvernement, la commission de la production et des échanges donne un avis favorable aux articles à incidence agricole du présent projet de loi de finances rectificative. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Duval, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges sur les dispositions concernant le plan et l'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Michel Duval, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission de la production et des échanges, consultée pour avis, m'a chargé d'exprimer son sentiment sur les dispositions du projet de loi de finances rectificative concernant plus particulièrement l'aménagement du territoire et l'action régionale.

À la page 9, paragraphe 4, de ce projet de loi, figurent trois mesures distinctes : ouverture d'une dotation spéciale du F. D. E. S. en faveur des zones de reconversion — 250 millions de francs ; augmentation de 150 millions de francs des prêts de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales pour les équipements collectifs financés par les collectivités locales du Nord, de la Lorraine et du Centre ; révision de la carte des aides au développement régional.

À ces trois mesures s'en ajoute une quatrième : le Gouvernement a en effet déposé devant la commission des finances un amendement tendant à augmenter de 50 millions de francs les autorisations de programme et de 15 millions de francs les crédits de paiement, pour compléter le financement du programme de développement des zones de rénovation rurale.

En ce qui concerne l'ouverture d'une dotation spéciale du F. D. E. S., qui s'élève à 250 millions de francs et qui correspond à des prêts à long terme au taux de 6 p. 100, la commission a estimé qu'il s'agissait d'un effort non négligeable, mais a regretté qu'il n'ait pas paru possible au Gouvernement, dans ces zones où se posent des problèmes aigus, qu'il s'agisse des zones de reconversion industrielle ou des zones de rénovation rurale, d'abaisser le taux de ces prêts à caractère exceptionnel de 6 p. 100 à 3 p. 100, comme cela a été fait à plusieurs reprises dans le passé et récemment encore pour la sidérurgie.

La commission a apprécié le report du 30 avril au 30 juin de la date de dépôt des dossiers en provenance des zones de rénovation rurale car il est indispensable que les entreprises petites et moyennes qui s'y trouvent aient accès à ce moyen privilégié de financement et qu'un délai suffisant leur soit donné pour élaborer leurs dossiers.

En effet, elles ne disposent pas de l'infrastructure administrative, économique et comptable que possèdent les grandes entreprises et ce délai supplémentaire devrait permettre à l'administration de diffuser plus largement les facilités d'emprunt consenties par le Gouvernement.

À cet effet, je vous demande instamment, monsieur le ministre, au nom de la commission de la production et des échanges, de donner des directives précises au groupe de travail réunissant des représentants des divers ministères et principalement du ministère de l'économie et des finances, pour qu'une très grande souplesse et une libéralité évidente président à l'attribution de ces prêts.

Il est en effet indispensable que le F. D. E. S. ait désormais une optique plus économique que financière sur l'attribution des prêts aux entreprises, surtout moyennes.

Le développement des entreprises moyennes, qui constituent en quelque sorte un tissu conjonctif, est en effet seul capable de pallier les inconvénients de la mono-industrie de certains départements, dangereuse en cas de crise, sur le plan de l'em-

ploi, et de contribuer à un développement équilibré des régions par l'utilisation de la main-d'œuvre locale existante, sans transferts humains.

A côté des grosses unités industrielles, dont la concentration est nécessaire pour affronter le Marché commun, ce qui ne va pas sans conséquences sur le plan social, les entreprises moyennes fournissent un élément d'équilibre. Leurs dirigeants sont attachés à leur région, ils ne manquent pas d'imagination et ils sont directement responsables. Ne les découragez pas par des formalités administratives trop lourdes ou par la constitution de dossiers excessifs par leur nombre d'exemplaires ou leur composition.

Pour éviter cet inconvénient n'aurait-il pas été souhaitable, pour l'attribution de ces prêts, qu'une déconcentration accrue des décisions intervienne au stade de la région et que les préfets puissent statuer lorsque les investissements ne dépassent pas cinq millions de francs par exemple ?

Les préfets et leurs services, comme les services financiers, connaissent les industriels valables, ceux qui méritent d'être aidés, ceux qu'il est souhaitable d'aider, compte tenu des objectifs économiques.

Vous introduiriez ainsi un élément de connaissance humaine dans l'attribution des prêts, ce qui n'est pas possible au niveau de Paris et des comités spécialisés du F. D. E. S., habitués à traiter des dossiers d'investissements considérables et à juger sur pièces. Mais vous améliorerez aussi le fonctionnement de l'administration et les relations du public avec le pouvoir.

Enfin, il serait souhaitable qu'une quote-part du montant de ces prêts soit strictement réservée en faveur des zones de rénovation rurale sur le total des 250 millions de francs, afin que le délai supplémentaire accordé n'ait pas pour effet de ne leur laisser que des miettes. Ce délai supplémentaire jusqu'au 30 juin ne doit pas, au surplus, avoir pour effet de retarder les dossiers déjà déposés, tant sur le plan de l'attribution des primes que de l'octroi des prêts.

En ce qui concerne l'augmentation des prêts de la caisse d'équipement des collectivités locales pour les équipements collectifs du Nord, de la Lorraine et du Centre, je ne vous taquinerai pas sur cette dénomination « Centre » qui, d'après mes informations, ne concerne pas la région économique ainsi dénommée, mais je vous serais obligé d'apporter la précision géographique nécessaire pour éviter la confusion.

D'après les informations que m'a fort obligeamment fournies votre cabinet, mais sur ma demande, alors que la commission aurait souhaité recevoir une note d'information, ces prêts sont destinés aux équipements collectifs : adduction d'eau, voirie, etc. Leur augmentation de 150 millions de francs a pour effet de porter à 550 millions les ressources de la caisse d'équipement des collectivités locales pour cette catégorie de prêts.

Mais hélas ! il s'agirait, si mes informations sont exactes, de prêts à moyen terme — cinq ou six ans — alors qu'ils sont destinés à financer des équipements à long terme, ce qui est contradictoire, par nature et par localisation, puisqu'ils s'adressent à des régions en difficulté et à des collectivités dont les ressources sont, de ce fait, en diminution.

A ces prêts-relais, la commission de la production et des échanges vous demande de substituer de véritables prêts à long terme, attribués avec souplesse, et qui devraient également servir à financer, outre les adductions d'eau et la voirie, les équipements publics dépendant également de l'Etat, tels que hôtels des postes, gendarmeries ou perceptions, laissés à la charge des communes sans possibilité de prêts de la caisse des dépôts et consignations.

J'en viens aux réflexions suscitées à la commission de la production et des échanges par la rubrique « révision de la carte des aides », pour laquelle aucun crédit spécifique ne semble avoir été dégagé au collectif.

Les commissaires sont soucieux et ils en ont conclu que des échanges auraient peut-être lieu à l'intérieur de la carte, mais qu'il ne fallait pas, hélas ! en attendre des miracles.

J'espère que sur ce point vous démentirez leur scepticisme. Mais je me permets de vous rappeler que l'interférence des décrets d'octobre 1967 relatifs aux zones de rénovation rurale avec ceux fixant les zones où des primes peuvent être accordées a créé une antinomie entre les textes et qu'il convient de la faire cesser par une interprétation large et, disons, plus économique que juridique.

Il est, d'autre part, indispensable que la révision de la carte des aides soit fondée sur une vision globale des besoins et des incitations. Il ne peut être question d'étendre d'une manière excessive cette carte, car cela signifierait qu'il n'y aurait plus d'aide spécifique en faveur de certaines régions qui en ont plus besoin que d'autres. Mais dans le découpage savant où excelle M. le ministre des finances, ne choisissez pas pour faire un geste un ou deux cantons, les plus déshérités certes, mais où chacun sait que malheureusement aucune entreprise industrielle

ne pourra s'installer pour des raisons techniques ou géographiques.

Accordez l'aide à un arrondissement entier : les primes seront alors efficaces car elles joueront leur rôle de facteur d'incitation et entraîneront la création de noyaux d'activité profitables à toute la périphérie.

J'en viens maintenant au quatrième chapitre, heureusement ajouté, et relatif aux zones de rénovation rurale pour lesquelles un crédit de 50 millions de francs supplémentaires est accordé par le Gouvernement. Les mesures prévues et rendues publiques après la réunion du comité interministériel du 5 avril, sont positives et valables. Et je tiens personnellement à rendre hommage au travail sérieux effectué par les commissaires à la rénovation rurale pour préparer les décisions du comité interministériel. Grâce à votre compréhension, monsieur le ministre, leur étude a pu devenir positive et déboucher sur des réalités grâce aux crédits accordés aux zones de rénovation rurale.

Ceux-ci s'élevaient à 177 millions de francs. Mais une partie de ces crédits ayant déjà été précédemment attribuée, on peut dire que, dans l'ensemble, l'aide nouvelle représente environ 100 millions de francs.

Mon collègue M. Commenay vous a dit tout à l'heure que la commission de la production et des échanges avait émis un vœu lorsque j'ai rapporté cette partie du collectif. J'insiste sur ce vœu, car avant d'entrer au Parlement j'ai appartenu au ministère des finances, à l'inspection générale de l'économie nationale et j'ai acquis sur ce point une certaine expérience.

Je souhaite très vivement que soit ouvert dans le budget de chaque ministère un chapitre distinct, au titre de l'aide spécifique aux zones de rénovation rurale. Cette création permettrait de traduire l'effort collectif et spécial entrepris en faveur de ces régions et aussi d'éviter la tentation, lors de l'établissement d'un budget, du glissement des crédits et, disons, de la « perte dans les sables » des efforts louables entrepris, qui risqueraient alors de donner d'assez mauvais résultats, comme cela s'est produit pour les zones spéciales d'action rurale.

Les mesures intervenues en faveur des zones de rénovation rurale sont positives. Elles représentent un premier pas qui délimite des actions à caractère géographique ; mais la commission de la production et des échanges — et vous ne vous en étonnez pas, monsieur le ministre — estime que ce premier pas doit être suivi de nombreux autres, qu'à cet effet les crédits devraient être amplifiés.

La commission de la production et des échanges souhaite aussi que les missions régionales fonctionnant auprès des préfets de région fassent preuve d'un peu plus de dynamisme ou, tout au moins, de coordination avec les services centraux, afin de rendre agissante l'aide de l'Etat et de traduire sur les entreprises susceptibles de se décentraliser l'action volontariste du Gouvernement.

En effet, il est indispensable de mobiliser les énergies et de les coordonner. Le Gouvernement semble avoir pris des initiatives heureuses, notamment la création des commissaires à l'industrialisation, mais les entreprises sont installées à Paris, à Lyon ou dans les grandes villes et, de ce fait, quelle que soit la qualité des personnels qui les composent, les missions régionales n'ont pas toujours la possibilité d'agir sur celles qui seraient susceptibles de se décentraliser. Je précise qu'il s'agit non de vider Paris, mais de vivifier la province.

Il serait donc préférable, dans le cadre de l'aménagement du territoire, notamment de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, qu'existe un service spécialisé important chargé d'un effort prospectif plutôt que d'attendre le client, comme c'est le cas actuellement. Ce service spécialisé pourrait d'ailleurs coordonner les initiatives louables des chambres de commerce et des comités régionaux d'expansion économique avec ceux des missions, parallèlement aux efforts entrepris sur ce point par la caisse des dépôts et consignations.

Je ferai une dernière remarque, monsieur le ministre. La Sofirem, société créée pour aider les régions minières en déclin, peut prendre des participations — ce qui est évidemment très positif — mais n'a cependant pas la possibilité d'intervenir si les entreprises qui s'installent en région minière n'embauchent pas d'anciens mineurs.

Or, la plupart du temps, les mines françaises cessent de recruter de la main-d'œuvre jeune. Un problème se pose donc, pour éviter que les cités minières ne deviennent des villes de retraités.

Ne pourrait-on pas écarter le carcan qui enserre la Sofirem afin qu'elle puisse apporter son concours aux entreprises s'installant en zones minières, à proprement parler de mineurs, même s'il n'y a pas reconversion, mais dès lors qu'il est fait appel à des jeunes, souvent fils de mineurs, qui seront, sans cela, obligés de s'expatrier.

J'en terminerai, monsieur le ministre, sur une demande qui vous est adressée à la fois par l'ancien fonctionnaire de l'administration des finances et par le jeune parlementaire qui n'a

peut-être pas encore abandonné la tunique de Nessus de l'administration. J'ai cru utile, dans le cadre du rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Assemblée, au mois d'octobre, sur le budget concernant l'aménagement du territoire, de faire des suggestions précises. Je ne prétends pas pour autant que les idées que j'avais soumises à la commission fussent excellentes, mais, à mon avis, lorsqu'une commission entreprend un effort sérieux, il serait souhaitable que les ministères ou le Gouvernement lui répondent directement en lui indiquant leur sentiment sur les propositions formulées.

Dans le domaine de l'information des commissions et plus particulièrement de leurs rapporteurs et de leurs bureaux, je crois que bien des efforts restent à faire.

L'information des commissions, par les administrations et les cabinets ministériels, devrait en effet être directe, complète et spontanée.

Vous n'empêchez pas, monsieur le ministre, les citoyens, et a fortiori les parlementaires, d'avoir des idées. Je ne crois pas d'ailleurs que ce soit votre but. Mais personne n'a le monopole des bonnes idées. Faites que, par une information constante et détaillée, notamment des commissions permanentes de l'Assemblée, s'instaure une collaboration directe et confiante, prélude au dialogue que nous continuerons à rechercher avec persévérance. Nos idées pourront alors devenir des pensées, puis des réalités. Vous éviterez ainsi que ces idées, puis ces pensées, ne deviennent, dans votre esprit comme dans le nôtre, des arrièrepensées. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la V<sup>e</sup> République.)

C'est sous le bénéfice de ces observations que la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption du collectif budgétaire.

**M. le président.** La parole est à M. Royer, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, sur les dispositions concernant la construction. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V<sup>e</sup> République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. Jean Royer, rapporteur pour avis.** Messieurs les ministres, monsieur le président, mesdames, messieurs, les mesures positives prises par le Gouvernement en faveur de la construction ne se limitent pas strictement au collectif budgétaire, mais débordent son cadre pour atteindre à un certain nombre de mesures conjoncturelles que je vais maintenant analyser.

Dans le cadre du budget, 18.900 millions d'anciens francs d'engagements de programme, 8.700 millions d'anciens francs de crédits de paiement permettent d'accroître de 10.000 le nombre des H. L. M. locatives qui seront construites cette année, les portant ainsi de 108.500 à 118.500. Le nombre total des H. L. M. va donc atteindre 184.500 cette année, en très nette progression par rapport aux années 1966, 157.000, et 1967, 164.800.

Par ailleurs, hors de ce cadre budgétaire, d'autres mesures prévoient des prêts de la Caisse des dépôts pour financer les H. L. M. proprement dites, près de cinquante milliards d'anciens francs, ainsi que le relèvement des prêts familiaux pour l'accession à la propriété. Ces mesures vont entraîner un effort total d'environ cent milliards d'anciens francs, effort louable, sensible, qui va rendre service à la construction française.

Dès lors, nous constatons que le Gouvernement a pu modifier plusieurs mécanismes financiers visant à mieux adapter la construction sociale à la nature et aux ressources des familles. Telles sont les mesures que je vais analyser maintenant.

Auparavant, la construction sociale était essentiellement centrée sur les habitations à loyer modéré. Aujourd'hui, on voit apparaître, à un niveau inférieur et à un niveau supérieur, deux catégories de programmes qui se complètent.

Au niveau inférieur, en dehors des programmes sociaux de relogement — prêt à 1 p. 100 pendant quarante-cinq ans, le terrain étant donné par la collectivité — apparaît le programme à loyer réduit, financé comme les programmes sociaux : prêt à 1 p. 100 pendant quarante-cinq ans, mais le prix du terrain étant inclus dans la totalité du bilan. Cette formule convient à des familles dont les ressources sont inférieures de 30 p. 100 à celles qui sont retenues pour les plafonds concernant les H. L. M., les loyers étant eux-mêmes théoriquement inférieurs de 30 p. 100 aux loyers des H. L. M.

Au contraire, au niveau supérieur aux H. L. M. apparaît la catégorie des immeubles à loyer moyen. Cette création, au fond, remet en valeur le mécanisme des prêts du Crédit foncier en y ajoutant les prêts complémentaires de la Caisse des dépôts et consignations, qui représentent 45 p. 100 du montant du prêt principal en province et 60 p. 100 dans la région parisienne ; ce qui permet de couvrir à 80 ou à 90 p. 100 environ le coût de la construction pour des familles dont les ressources sont supérieures de 30 p. 100 aux plafonds normaux retenus pour les H. L. M.

Les deux mesures prises sont donc complémentaires et l'on peut dire qu'elles sonnent le glas de l'application des lois

de 1963 qui avaient marqué une régression dans le domaine du logement social en mettant un terme à la carrière des logements économiques et familiaux créés après la guerre et financés par le Crédit foncier, logements qui avaient rendu tant de services aux classes populaires et moyennes de ce pays.

Par conséquent, ces mesures sont sages.

Votre rapporteur va maintenant tenter de répondre à trois questions. Ces mesures sont-elles rapidement applicables ? Ces mesures sont-elles efficaces ? Ces mesures sont-elles suffisantes ?

D'abord, ces mesures sont-elles rapidement applicables ?

Elles le sont à trois conditions qui sont, l'une d'ordre financier, la deuxième d'ordre technique et la troisième d'ordre humain.

Condition d'ordre financier ?

Messieurs les ministres, vous avez prévu pour les immeubles à loyer moyen la mise en place d'un prêt du Crédit foncier qui n'est pas le prêt spécial ordinaire, immédiat ou différé, du Crédit foncier tel qu'il est actuellement employé. Vous devez en préciser le taux et la durée : si vous voulez que les 10.000 immeubles à loyer modéré soient construits en 1968, il faut que ces modalités soient très rapidement réglementées.

Condition d'ordre technique ?

Vous avez prévu de réduire de 5 p. 100 le coût des adjudications de H. L. M. en France. Assouplissez cette mesure, ne la rendez pas systématique. Cette diminution est sans doute possible dans le cadre de vastes programmes pluri-annuels lancés dans la région parisienne, dans les grands centres, métropoles d'équilibre et centres régionaux de France ; elle devient beaucoup plus aléatoire dans les villes moyennes ou les secteurs ruraux où déjà les adjudications sont difficiles et les prix très tendus. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. René Pleven.** Très bien !

**M. Jean Royer, rapporteur pour avis.** En dessous d'un certain seuil, ce n'est plus le prix qui diminue mais la qualité qui s'abaisse.

Par conséquent, messieurs les ministres, faites attention à l'application de cette mesure.

Condition d'ordre humain ?

Je ne pense pas qu'il y ait assez de différence entre les conditions sociales que doit remplir une famille pour accéder à un programme à loyer réduit et celles auxquelles doit satisfaire une famille qui souhaite accéder à un programme d'immeubles à loyer moyen.

Comment avez-vous fixé les plafonds ? Par exemple, pour une famille de deux enfants ne disposant que d'un salaire, le plafond pour les programmes à loyer réduit est de 155.000 anciens francs par mois, alors qu'il est de 290.000 anciens francs par mois pour les programmes d'immeubles à loyer moyen. Je pense qu'il faut concentrer davantage votre aide et abaisser le premier plafond.

En effet, la crise profonde du logement, devenue plus aiguë, plus subtile, et qui est une crise d'adaptation des ressources familiales aux loyers, ou inversement d'adaptation des loyers aux ressources familiales, doit vous conduire à abaisser le plafond des ressources des familles populaires qui accéderont au programme à loyer réduit.

Le rapporteur que je suis a effectué des sondages, vous le savez, d'année en année, et dans son rapport précédent il a démontré que près de 60 p. 100 des demandes justifiées déposées dans les offices de construction de logement sans but lucratif ou sur les bureaux municipaux de logement en France provenaient de familles populaires dont les revenus variaient de 45.000 à 75.000 anciens francs par mois.

Il est donc logique que vous abaissiez les ressources-plafond des couches populaires de la nation qui auront accès au programme à loyer réduit.

Telles sont les trois conditions essentielles qui permettront à vos mesures d'être rapidement applicables.

Ces mesures sont-elles efficaces ? Oui, évidemment ; c'est une lapalissade. Mais en fait, elles ne sont peut-être pas aussi efficaces là où on l'espérait le plus et peut-être plus là où on l'attendait le moins.

En effet, je considère qu'elles sont surtout efficaces parce qu'elles remettent en cause les mécanismes financiers de la construction sociale ; et le mouvement va devenir irréversible qui vous conduira — je vous le dirai dans quelques instants — vers une reconversion de l'effort du Trésor en faveur de la construction sociale.

Par ailleurs, elles permettent de relancer l'industrie du bâtiment qui, contrairement à ce que l'on dit, n'est pas encore dénuée de toutes les réserves d'outillage et d'hommes dont elle peut disposer.

Elle fonctionne à peu près, actuellement, à 85 p. 100 de son potentiel général. Et il aurait été souhaitable que vous ajoutiez aux 10.000 logements H. L. M. locatifs, 5.000 logements en

accession à la propriété pour aider à employer plus totalement les capacités de cette industrie qui entraîne l'économie trois fois plus vite que l'industrie automobile.

Pour les plastiques, le bois, l'acier, le verre, les métaux non ferreux, elle est d'un intérêt capital.

Et — ceci est ma transition — ces mesures sont-elles suffisantes ? Comment pourrait-on les compléter ?

Par quatre séries de mesures nouvelles, qu'il est grand temps d'examiner avant que le prochain budget, celui de 1969, ne soit établi.

Prémièrement : remaniez vos mécanismes. Vous avez dépensé, au cours de l'année 1968, 385 milliards d'anciens francs à tous les niveaux qui ont été aidés par le Trésor. Je prétends que lorsque vous placez dans les H. L. M. locatives des capitaux publics à 2,60 p. 100 sur 40 ans, vous perdez par rapport à un placement à 3 p. 100 sur 25 ans dans le domaine de l'accession à la propriété populaire H. L. M. ; si donc vous doublez le secteur de l'accession à la propriété, le portant de 30.000 à 60.000, et que vous ne destinez le secteur locatif qu'aux petits et aux moyens logements, essentiels pour les jeunes ménages et pour les vieillards, en offrant au contraire aux familles moyennes ou aux familles nombreuses le pavillon individuel ou l'appartement en petit collectif qu'elles vous réclament, même quand leurs besoins ne sont pas officiellement exprimés, vous allégerez la charge du Trésor, vous provoqueriez une épargne spontanée et, de ce fait, vous adapteriez encore mieux le secteur social aux besoins.

Deuxièmement : il faut assouplir l'épargne-logement. Les caisses d'épargne ne prêtent aux usagers qu'à la condition que le placement minimum rapporte un intérêt de 30.000 anciens francs, c'est-à-dire que le capital placé soit de un million et demi d'anciens francs. Ce seuil est trop élevé. Une famille d'ouvriers, d'employés ou de petits fonctionnaires mettra trop longtemps à économiser ce capital. Abaissez donc celui-ci à 500.000 anciens francs, c'est-à-dire à 10.000 anciens francs d'intérêt, au fur et à mesure que les disponibilités des caisses d'épargne le permettront.

Troisièmement : il faut renforcer les mécanismes financiers du fonds national de l'habitat. Car en construisant 380.000 logements nouveaux aidés par l'Etat, il faudrait aussi remettre en valeur chaque année 200.000 logements de notre très ancien patrimoine immobilier, dont les deux tiers des immeubles datent de plus de cent ans.

Enfin, quatrièmement : il faut augmenter les crédits d'infrastructures. Tous les spécialistes, tous les sociologues quand ils sont sérieux, tous les philosophes sociaux demandent que nous aboutissions à une diminution des densités urbaines, de manière à rendre l'homme à la fois solitaire et solidaire. Tous réclament la construction de pavillons individuels. Or, lorsque vous construisez vingt logements à l'hectare, vous avez des crédits d'infrastructure, de viabilité et de réseau infiniment plus importants que lorsque vous construisez avec une densité de cent ou de cent vingt logements à l'hectare.

Actuellement, le fonds de développement économique et social pour les zones d'action concertée ne donne que des subventions de 30 p. 100. Il faudra reviser ce système tout en l'intégrant, bien entendu, dans une enveloppe générale financière affectée à la construction.

Telles sont les remarques que votre rapporteur tenait à faire objectivement sur le fond en souhaitant que le dialogue d'aujourd'hui soit fructueux, non seulement pour sanctionner les bonnes mesures qui ont été prises, mais pour préparer les futures mesures complémentaires, construire étant à notre époque un acte de la plus haute portée sociale. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Michel Debré, ministre de l'économie et des finances.** Mesdames, messieurs, d'une manière ou d'une autre, nous aurons avant la fin de cette session un débat et peut-être même deux sur les problèmes économiques et sociaux.

C'est à l'occasion de ces débats qu'il pourra être répondu d'une manière plus complète non seulement à certaines des questions que plusieurs orateurs viennent au nom de leurs commissions respectives de poser à cette tribune, mais d'une manière plus générale à l'ensemble des préoccupations tout à fait justifiées qui se manifestent sur tous les bancs de cette Assemblée en ce qui concerne l'expansion et le progrès social.

Pour aujourd'hui, il me semble, conformément à ce qu'a dit M. le rapporteur de la commission des finances, qu'il est indispensable, et en tout cas de meilleure méthode, de limiter le débat à la loi de finances rectificative, aux pensées qui l'ont inspirée, aux décisions que nous vous demandons de prendre.

Comme vous avez pu vous en rendre compte, ce collectif comprend deux parties.

La première est l'expression budgétaire des différentes mesures de conjoncture qui ont été prises au mois de janvier et dont je me suis, dans le courant du mois de février, longuement expliqué devant votre commission des finances.

La seconde partie du collectif comporte un ensemble de mesures se traduisant par des pertes budgétaires qui sont couvertes par une recette permanente. Ces pertes résultent essentiellement, comme M. le secrétaire d'Etat et moi-même l'avions dit lors de l'examen de la loi de finances, d'une extension de la taxe sur la valeur ajoutée à l'ensemble de l'élevage.

A la suite des très claires conclusions de votre rapporteur général, M. Rivain, résumant les débats de la commission des finances, je me bornerai à présenter ces deux parties du collectif et à vous expliquer les motifs qui nous ont guidés et les commentaires que l'on peut faire eu égard à la situation économique telle qu'elle se présentait en janvier et telle qu'on peut maintenant l'apprécier.

En janvier dernier, le Gouvernement a décidé de réaliser ce que l'on a appelé un programme de soutien de l'économie. Ce programme n'a pas été une surprise pour tous. Pendant la discussion budgétaire, j'avais en effet laissé entendre que si, au cours des semaines à venir, le rythme de l'expansion nous paraissait insuffisant, nous n'hésiterions pas à prendre des mesures spécifiques destinées à soutenir un rythme de croissance trop modéré et à accélérer la reprise qui déjà s'amorçait.

Les dispositions prises en janvier comportent deux séries de mesures : d'une part, des mesures orientées vers le développement de la consommation et, d'autre part, des mesures orientées vers le développement des investissements.

Pour ce qui concerne la consommation, les premières dispositions ont permis d'anticiper deux dispositions déjà contenues dans le budget, le relèvement du taux des allocations familiales et le relèvement de l'allocation aux personnes âgées. Le premier était prévu pour le début d'août, le second pour le début d'octobre. Ces deux dispositions ont été avancées au 1<sup>er</sup> février.

Comme l'ont fait remarquer M. Rivain, rapporteur général, et M. Dusseaux, rapporteur spécial, ces dispositions ont été prises avec la décision de mettre à la charge du budget les dépenses supplémentaires ainsi décidées. Mais je ne puis en aucune façon dire à M. Dusseaux qu'il s'agit d'une orientation définitive. C'est une disposition conjoncturelle.

La seconde mesure intéressant la consommation n'a pas besoin de longs commentaires, car elle a été bien expliquée et vue seulement à cette tribune. Il s'agit de l'allègement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cet allègement, pour la quasi totalité des contribuables, sera rendu définitif par votre vote, mais, pour 300.000 d'entre eux, les plus imposés, il n'a été que provisoire et n'a constitué qu'un allègement de trésorerie. Ces dispositions ont pu agir rapidement par le moyen d'une diminution de l'acompte provisionnel.

Enfin, la dernière mesure au titre de la consommation a été la diminution de la taxe de circulation sur les viandes.

L'ensemble de ces dépenses s'élève à 1 milliard 410 millions de francs au titre de l'année 1968.

En face de ces mesures intéressant la consommation ont été prises des mesures intéressant les investissements. D'abord, un soutien global grâce à l'extension immédiate du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée frappant les achats de biens d'équipement. Je ne reviens pas sur les modalités. Cela représente un effort important en faveur des investissements, auquel s'est ajouté le renoncement de l'Etat, tant que la situation économique serait ce qu'elle est, au lancement d'un grand emprunt. Il faut également mentionner l'accélération des appels d'offre des entreprises nationales et une disposition qui sera progressivement appliquée au cours de cette année, la suppression de la quatrième signature, jusqu'ici nécessaire pour la mobilisation de crédits à moyen terme.

A cet soutien global s'est ajouté un soutien régional de moindre importance financière mais qui, si j'ai bien compris M. Duval, a retenu particulièrement l'attention des commissions.

Ce soutien régional s'est traduit, d'une part, par un apport du Trésor au fonds de développement économique et social pour des prêts, d'autre part, par un apport à la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales pour développer les équipements publics ; enfin, par une mesure secondaire mais demandée depuis longtemps, la révision de la carte des aides.

M. Duval — j'ouvre ici une parenthèse — a exprimé le désir que les prêts du fonds de développement économique et social soient rapidement affectés. Sur ce point, je crois pouvoir lui donner tous apaisements.

Nous avons eu, en 1967, une expérience de ce genre quand, sur le grand emprunt de l'automne 1967, une somme de 300 millions a été affectée au fonds de développement économique et social pour être orientée vers des prêts d'installation ou d'extension d'usines dans un certain nombre de zones, essentiellement : dans les trois grandes zones du Nord, de la Lorraine et du Centre-Loire.



L'expérience a montré que la procédure rapide avait produit de bons effets. C'est la même procédure qui va être employée pour ces 250 millions. Je ne crois pas que des dispositions tendant à donner à l'autorité décentralisée le pouvoir de prendre telle ou telle décision puissent apporter un surcroît de rapidité, car il est indispensable qu'il y ait, à côté de l'aide du fonds de développement économique social, telle ou telle autre disposition, notamment bancaire, qui exige un dossier très complet et une étude très approfondie.

J'ajoute que dans la mesure même où il y a un nombre important de dossiers, il faut établir des priorités du point de vue des régions et du point de vue des entreprises. Il est donc indispensable d'avoir une vue générale du problème. Dans ces conditions, l'essentiel n'est pas tant de décentraliser la décision que de faire en sorte que la procédure soit aussi courte que possible, une fois tous les éléments d'information réunis.

Je crois vraiment que, s'il y a des délais en ce domaine, ils résultent plus des exigences des industriels pour l'établissement de leur plan d'investissements que de l'examen des services administratifs.

En ce qui concerne l'implantation, je dirai, répondant à M. Duval, qu'il y a, pour les zones de reconversion industrielle et pour les zones de rénovation rurale, celles-ci au même titre que celles-là, un droit de priorité. Il est entendu que le comité compétent du fonds de développement économique et social n'aura pas rejeter, *a priori*, des dossiers qui proviendraient d'autres régions de France, mais il est entendu que ce sont les zones qui ont été définies à la suite des ordonnances de cet été qui ont une priorité pour le versement de prêts de cette nature.

Il en va de même pour ce qui concerne l'augmentation des crédits qui pourraient être affectés à des communes par le canal de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales. Il s'agit là, non pas d'un privilège, mais d'une priorité. Les zones de rénovation rurale seront traitées au même titre que les zones de conversion industrielle.

Je veux mettre en garde M. Duval contre une réflexion qu'il a faite en exprimant le souhait que les communes et les collectivités locales ne soient pas trop limitées dans leurs opérations de préfinancement des équipements d'Etat. Il faut choisir : ou bien on a un plan, ou bien on se laisse aller à accepter les préfinancements qui sont présentés et l'on aboutit, au bout d'un certain temps à une contradiction.

Le Gouvernement a établi certaines priorités en faveur des régions les plus déshéritées. Or, les demandes de préfinancement proviennent en général des communes ou des régions les moins déshéritées. Si nous devions aller trop loin dans le sens indiqué par M. Duval, nous donnerions en fin de compte un avantage aux départements prospères par rapport aux communes et aux départements moins favorisés.

Nous devons donc faire attention, et la rigueur que nous mettons à diminuer les ambitions que manifestent certaines collectivités locales quand il s'agit de préfinancer des équipements d'Etat découle du souci qui est le nôtre d'éviter que les crédits affectés ne soient à l'avance orientés vers d'autres objectifs en fonction d'initiatives locales qui seraient en contradiction avec les objectifs du Plan.

Telles sont, mesdames et messieurs, les quelques réflexions que me suggère le rapport de M. Duval et qui seront aussi profitables à plusieurs autres membres de cette Assemblée, car je suis saisi de très nombreuses demandes à cet égard.

Croyez bien, mesdames, messieurs, que mon refus n'est pas uniquement fondé sur des considérations financières ; en réalité, au point de vue financier, peu importe en fait de savoir où l'argent est dépensé. Ce refus repose sur des considérations économiques, le Gouvernement ayant en l'occurrence la volonté de ne pas laisser voir certains crédits détournés vers des collectivités locales capables de dépenser au détriment d'autres collectivités qui en seraient incapables.

Après cette parenthèse, je reprends le cours de mon exposé. Outre l'effort d'investissement qui se traduit par un soutien global ou régional, nous avons pris des dispositions qui intéressent la construction et sur lesquelles je ne reviendrai pas, puisque M. Rivain, M. Dusseaux et surtout M. Royer, dans sa conclusion, ont amplement exposé celles qui sont incluses dans le projet de loi de finances rectificative qui vous est soumis et celles qui l'accompagnent.

Le total de ces différentes mesures s'élève à 2 milliards 100 millions de francs. En d'autres termes, l'effort du mois de janvier, dont la traduction budgétaire vous est présentée, était de l'ordre de 3 milliards 500 millions de francs, dont 1 milliard 400 millions de francs au titre de la consommation et 2 milliards 100 millions au titre des investissements et de la construction. Le projet de loi de finances rectificative pour 1968 traduit cet effort par des augmentations de crédits et des diminutions de recettes, pour un montant de 2 milliards 420 millions de francs.

Ce sur quoi je veux insister, c'est le caractère conjon-

turel du projet de loi de finances rectificative. Je dois dire que la commission des finances, notamment, ne s'y est pas trompée : pas davantage, me semble-t-il à en juger par les exposés des différents rapporteurs, les différentes commissions saisies pour avis. Il ne s'agit point d'un programme économique, d'une orientation à longue échéance, mais de dispositions propres à l'année 1968 et la manifestation en est claire à un double titre :

En premier lieu, le programme que nous vous présentons comprend des dispositions pour partie en faveur de la consommation et pour partie en faveur des investissements.

Nous nous sommes souvent expliqués dans cette enceinte sur les programmes à longue échéance. J'y reviendrai peut-être d'un mot dans ma conclusion. Il est certainement important pour l'économie française de donner une très large priorité à l'exportation et à l'investissement. Mais, compte tenu de la situation conjoncturelle telle qu'elle se présentait à la fin de 1967, il n'est pas douteux qu'un effort complémentaire sur la consommation pouvait être utile.

En second lieu, les dispositions qui vous sont présentées dans la première partie du collectif trouvent leur point d'impact en 1968. Les dispositions prises concernant soit la T. V. A., soit de nouveaux crédits, affectent la loi de finances de 1968 et le budget de 1969 ne comportera que quelques dizaines de millions en reliquat de ces mesures.

En d'autres termes, nous avons consenti un effort pour présenter des dispositions qui, étant attachées dans leur cause à la situation qui existait au début de l'année 1968, n'handicapaient pas à l'avance le budget de 1969, qui se présentera sans doute dans un contexte tout à fait différent de celui qui a suscité ces mesures de caractère conjoncturel.

Cela ne veut pas dire — MM. Royer, Dusseaux et Duval ne s'y sont pas trompés — que les préoccupations économiques ou sociales soient absentes de ce texte. En aucune façon. Vous avez entendu le rapport de M. Rivain.

Il s'agit, en fin de compte, d'une orientation de la loi de finances de 1968 en fonction d'un désir inspiré par la conjoncture économique. C'est là l'essentiel des décisions que nous vous demandons de ratifier dans cette première partie du collectif.

Je sais bien que, même limitées à ce caractère — et précisément, peut-être, à cause de cela — elles n'ont pas empêché certains, d'ailleurs beaucoup plus nombreux hier qu'aujourd'hui, de nous dire : « ce que vous avez fait vient trop tard » ou : « ce que vous avez fait est trop peu ».

Je me suis déjà expliqué sur ces deux reproches. Je peux naturellement le refaire rapidement devant l'Assemblée, une fois encore.

Trop tard ? Non ! Il ne faut pas oublier les préoccupations passées, même lorsqu'elles s'estompent. Nous étions, à l'automne dernier, très fortement préoccupés par les effets de la généralisation de la T. V. A. au 1<sup>er</sup> janvier.

A cette tribune, je n'ai pas été le seul à souligner les répercussions possibles d'une telle généralisation sur l'évolution des prix. Il était donc dangereux d'envisager des mesures de soutien économique qui auraient combiné la généralisation de la T. V. A. et les risques de hausse des prix.

Certes, nous pouvions avancer l'application de la T. V. A. au 1<sup>er</sup> octobre ou au 1<sup>er</sup> novembre. Cette hypothèse, nous l'avions envisagée au cours de l'été 1967, mais pour la rejeter.

Comme l'expérience l'a montré, cette généralisation exigeait une très large campagne d'information auprès des organisations professionnelles, des commerçants et du public, campagne dont la durée ne pouvait guère être réduite. Il était hors de question de la lancer avant que tous les textes aient été rédigés et que l'administration ait été elle-même en mesure de répondre aux nombreuses demandes que soulevait la mise en œuvre de cette très grande réforme.

Dans ces conditions, nous avons préféré maintenir la date du 1<sup>er</sup> janvier, qui résultait d'ailleurs d'un vote du Parlement, et prendre, dès les mois de novembre et de décembre, toutes les dispositions nécessaires pour que la hausse des prix soit aussi faible que possible et que des réactions psychologiques ne viennent pas s'ajouter aux conséquences matérielles de la transformation fiscale ainsi opérée.

Mais, dès que nous avons constaté, après les quinze premiers jours d'application de la réforme, que celle-ci se déroulait dans des conditions satisfaisantes et que les circonstances économiques favorisaient une stabilité relative des prix, nous avons pu prendre les dispositions qui sont soumises aujourd'hui à votre approbation.

Quant à savoir s'il fallait faire davantage, je redirai ce que j'ai longuement expliqué à la commission des finances.

D'abord, dans le courant de l'année 1967, des mesures conjoncturelles avaient été décidées. Elles étaient relatives aux commandes publiques, à l'augmentation des crédits d'équipement public, pour les routes, les télécommunications, etc. Nous

avons également arrêté des dispositions touchant les habitations à loyer modéré.

Ensuite, au mois de septembre, une décision concernant l'impôt direct avait diminué la charge fiscale, constituant une première mesure d'action conjoncturelle par l'impôt.

Enfin, vous vous en souvenez — cela a fait l'objet de longues discussions où je n'ai pas toujours été approuvé — le budget de 1968 a été présenté avec un léger déficit, de un milliard et demi, qui avait été voulu, car nous pensions déjà qu'un effort de l'Etat, par l'intermédiaire des finances publiques, serait nécessaire dans le courant de 1968.

En d'autres termes, on ne peut pas envisager les mesures prises au mois de janvier et qui vous sont soumises aujourd'hui sans les relier à l'ensemble de l'effort accompli en 1967, notamment à la faveur de la dernière loi de finances.

Ainsi que l'a fait remarquer M. Rivain, l'addition de ce qui a été décidé par la loi de finances primitive et par cette loi de finances rectificative aboutit à un déficit budgétaire, pour 1968, de l'ordre de 6 milliards de francs, chiffre qui sera peut-être légèrement dépassé.

Mais ce déficit correspond à un effort volontaire des finances publiques pour soutenir l'économie. On peut difficilement considérer — et je suis persuadé que l'avenir nous donnera raison — que nous pouvions aller bien au-delà.

Je dois dire que les événements me paraissent avoir justifié le choix que nous avons fait quant à l'ampleur des mesures prises.

Malgré le désir que je pourrais avoir, tout comme — j'en suis sûr — de nombreux membres de cette Assemblée, de faire l'éloge de l'action gouvernementale, je suis obligé de constater que les bons résultats de 1968 par rapport à 1967 ne sont pas dus uniquement aux mesures prises par le Gouvernement, mais aussi au fait que nous sommes entrés, depuis la fin de 1967, dans une nouvelle période de l'évolution économique de la France et de l'Europe. Et cette nouvelle page de notre évolution économique est certainement plus favorable que celle des années 1966 et 1967.

Nous pouvons cependant dire que ce renversement de la conjoncture a été amplifié par l'ensemble des mesures prises en 1967 et par celles qui ont été décidées en janvier de cette année.

L'objectif modeste que nous nous étions fixé, c'est-à-dire l'accélération du rythme de l'expansion, est atteint ou en passe de l'être.

En premier lieu — c'est peut-être une parenthèse, encore qu'elle ait quelque lien avec la discussion d'aujourd'hui — la généralisation de la T. V. A. n'a eu qu'une faible incidence sur les prix. Lors de nos derniers débats financiers — je l'ai rappelé, il y a un instant — les inquiétudes qui pouvaient naître de cette extension avaient été longuement évoquées. En fait, nous nous sommes trouvés en présence d'une évolution qui, à mon avis, est la meilleure de celles que nous pouvions envisager.

La hausse des prix a été de 1 p. 100 entre décembre et janvier, et ce chiffre n'est pas entièrement imputable à la généralisation de la T. V. A. Elle a été de 0,1 p. 100 entre janvier et février et de nouveau de 0,1 p. 100 entre février et mars, si bien que le premier trimestre de cette année se traduit par une hausse de 1,2 p. 100, c'est-à-dire la plus faible de celles que nous pouvions envisager.

L'évolution en février et en mars et celle que nous pouvons déjà entrevoir pour avril sont telles que nous pouvons affirmer que la généralisation de la T. V. A. s'est réalisée, à cet égard, dans des conditions très satisfaisantes.

Certes, nous devons ces conditions à la situation économique générale, mais aussi, d'une part, à une certaine prise de conscience, par le monde commerçant, de ses responsabilités ainsi que de ses intérêts, et, d'autre part — je ne saurais le cacher — à la qualité de l'action que, dans toutes les régions, dans tous les départements, l'administration fiscale et celle des prix ont menée, à la fois pour informer et pour surveiller.

En effet, nous devons rester très vigilants sur les prix ; sans doute, aurai-je l'occasion d'en parler prochainement devant la commission des finances et plus encore lors de la préparation du budget pour 1969.

Ainsi, à l'examen de l'évolution des trois dernières années, il apparaît que nous ne sommes pas très mal placés par rapport à nos concurrents. En trois ans, nos prix ont subi une hausse de 8,5 p. 100, contre 10 p. 100 aux Pays-Bas et 8,9 p. 100 en Belgique. La hausse des prix a été la même que chez nous en Grande-Bretagne. Elle s'est située légèrement en deçà de 7,9 p. 100 aux Etats-Unis, et nettement au-dessous en Allemagne et en Italie où les taux sont respectivement de 6,7 p. 100 et 6,1 p. 100.

Mais, sans aucun doute, nous devons être plus ambitieux, car nous avons subi, avant ces trois dernières années, de plus fortes hausses et nous avons un certain retard d'ordre

industriel à rattraper, notamment dans le domaine des exportations ; nos prix devraient donc se situer beaucoup plus bas dans l'échelle des hausses. Si nous pouvons, dans l'absolu, nous satisfaire de ces trois dernières années, nous ne devons pas considérer que nous avons obtenu des résultats totalement satisfaisants. Nous avons, certes, passé l'échéance de la généralisation de la T. V. A. dans de bonnes conditions, mais nous devons demeurer extrêmement vigilants.

En second lieu — et ce point justifie que je déborde quelque peu le cadre du collectif qui vous est présenté — la reprise a été sensible et elle se poursuit selon un rythme très satisfaisant.

Si nous observons le rythme de la production industrielle, des exportations, de la consommation, des investissements, nous constatons clairement que la reprise est maintenant un fait accompli.

Parlons d'abord de la production industrielle. Le dernier chiffre la concernant, que ne connaissait pas encore M. Rivain mais qu'il évoquait, est bon.

Au mois de mars, l'indice s'établit à 163,5, soit une augmentation de 3 points par rapport au mois de février qui faisait déjà ressortir une avance de 2 points sur janvier.

Mais il importe essentiellement de considérer les moyennes mobiles sur trois mois qui permettent de juger l'évolution récente sans se référer aux périodes passées. Ces moyennes donnent, depuis le trimestre juin-juillet-août 1967, les résultats suivants : 153 ; 153,5 ; 154,5 ; 156,5 ; 157,5 ; 158,5 ; 159,5 ; 161.

En d'autres termes, la courbe de la reprise est maintenant satisfaisante et le caractère hésitant que nous relevions en décembre dernier, à la fin des débats budgétaires, a maintenant fait place à un rythme normal. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V<sup>e</sup> République.)

J'ajoute que l'enquête de conjoncture faite auprès des industriels ouvre, pour les prochains mois, des perspectives encourageantes.

Le second point satisfaisant concerne le rythme de nos exportations. Les prévisions élaborées à la fin de l'an dernier vont se trouver justifiées. Lors de la dernière réunion de la commission des comptes de la nation, il avait été indiqué que les exportations vers les pays étrangers devaient normalement comporter une augmentation, de 1968 par rapport à 1967, de l'ordre de 12 p. 100. Les chiffres nous apprennent que cette proportion a non seulement été atteinte mais dépassée au cours du premier trimestre. Nous pouvons espérer, à l'heure actuelle, une progression de l'ordre de 15 p. 100 de nos exportations. Je m'empresse de dire que l'accentuation de la reprise, en développant le rythme de nos importations, compensera probablement, dans une certaine mesure, l'augmentation de nos exportations.

Du point de vue qui nous intéresse, et à plus d'un titre, l'année 1968 paraît devoir répondre à nos espérances. Quelques chiffres vont expliquer ce que je viens de dire.

La moyenne mensuelle de nos exportations au cours du troisième trimestre de 1967 était, correction faite des variations saisonnières, de 3.900 millions, ce qui représentait déjà une légère augmentation par rapport à la moyenne des mois antérieurs. Pendant le quatrième trimestre, la moyenne mensuelle a été de 4.150 millions. Pour le premier trimestre de 1968, le chiffre est de 4.700 millions.

L'accroissement régulier de nos exportations est un signe qui ne trompe personne. Il doit être accompagné d'une augmentation très sensible de nos importations, comme le montrent d'ailleurs les chiffres du mois d'avril. La reprise s'accroissant, on assiste, comme toujours en France, à une augmentation sensible des importations.

Deux autres points méritent d'être notés, car ils permettent également d'affirmer la réalité de la reprise : il s'agit de la consommation et des investissements. La reprise de la consommation connaît, naturellement, un retard par rapport à celle de la production industrielle et elle est plus difficile à calculer.

Mais quand on observe l'augmentation du chiffre d'affaires du grand commerce, la hausse de l'indice de production des industries qui fabriquent des produits de grande consommation et la croissance des importations au mois d'avril dernier, aucun doute n'est possible : la reprise de la consommation des ménages est certaine.

Plus délicate est l'interprétation des chiffres relatifs aux investissements et c'est, en fin de compte, sur ce secteur, qu'au cours des prochains mois devront surtout porter la réflexion et, le cas échéant, l'action.

Certes, au cours des deux premières années d'exécution du V<sup>e</sup> Plan — 1966 et 1967 — le rythme des investissements a été supérieur aux prévisions du Plan. Celui-ci avait prévu une croissance annuelle de 5,8 p. 100 ; elle a été légèrement supérieure à 7 p. 100. En 1968, la progression globale restera du même ordre. Toutefois, il faut bien remarquer — je l'ai dit à la commission des finances — que cette augmentation sera, en 1968, surtout due à l'effort budgétaire en faveur des investissements

publics, alors que l'augmentation des investissements privés productifs sera moins forte que les deux années précédentes. C'est là certainement une des préoccupations pour l'avenir.

Il n'en demeure pas moins que l'amélioration des carnets de commandes de l'industrie d'équipement, telle que la fait ressortir en particulier la dernière enquête auprès des chefs d'entreprise, montre que certaines difficultés et certaines hésitations sont maintenant corrigées.

Je ne sortirai pas du cadre de ce débat en indiquant que, pour l'année 1968, notre taux de croissance sera certainement supérieur à 5 p. 100. Au cours de la discussion de la dernière loi de finances, on avait longuement épilogué, à juste titre, sur le fait que nous n'atteindrions pas en 1967 le taux de croissance de 5 p. 100. Mais les chiffres pessimistes qui avaient été avancés à cette tribune au mois d'octobre, n'ont pas été entièrement vérifiés puisque, au cours de l'année 1967, le taux de croissance a été de 4,4 p. 100, taux en réalité très favorable, comparé à ceux qui ont été enregistrés chez presque tous nos partenaires.

Il est vrai que ce taux a été obtenu en partie grâce aux bonnes récoltes de l'été 1967 et aux mesures prises pour soutenir l'expansion en 1967 et qui se sont traduites par un découvert budgétaire élevé. Sans ces récoltes de qualité et sans l'effort supplémentaire des finances publiques, l'augmentation de la production intérieure eût certainement été bien inférieure.

Ce que je peux dire, c'est que, d'ores et déjà, le taux de croissance de 1968 sera supérieur à 5 p. 100, et même à 5,2 p. 100, dans la mesure où l'on peut établir des prévisions avec une telle précision. Il est fort probable, en tout cas, que vers la fin de 1968, et sans doute également en 1969, la moyenne des premières années d'exécution du Plan aura retrouvé le niveau prévu par celui-ci.

Notre grande préoccupation reste le problème de l'emploi. Et même s'il n'y a pas lieu d'en débattre aujourd'hui, il est impossible de ne pas l'évoquer après avoir indiqué les bonnes orientations consécutives à la reprise économique. Mais quand on parle du problème de l'emploi, on commet une erreur. Mieux vaudrait dire : les problèmes de l'emploi ; le pluriel ici s'impose. Le nombre des sans-emploi continue à s'accroître, quoique dans une proportion moins forte. Mais on assiste en même temps, mois après mois, à une augmentation du nombre des offres d'emploi non satisfaites. On constate également l'existence de sans-emploi de nationalité française, alors que des entreprises doivent faire appel à de la main-d'œuvre étrangère. C'est dire que les problèmes des sans-emploi, comme ceux de la main-d'œuvre en général, ne sont pas simples mais complexes.

Cependant, cette complexité montre bien l'orientation que, par la force des choses, doivent prendre notre réflexion et notre action dans cette évolution. Nous assistons à une reprise, qui n'est plus seulement modérée, mais tout à fait normale et raisonnable. Et nous ne constatons pas en même temps une modification immédiate et profonde de la situation de l'emploi. Cette situation nouvelle nous range parmi les pays industriels où des évolutions analogues se sont souvent présentées, même en périodes d'expansion.

Il est vrai que l'agriculture, l'industrie, le commerce, par la force des choses, dans la perspective du Marché commun et de la suppression des droits de douane au 1<sup>er</sup> juillet prochain, ont fait un effort considérable de productivité. Les rapports de l'organisation de coopération et de développement économique, l'O. C. D. E., ont montré qu'au cours des derniers mois, le taux d'amélioration de la productivité avait été en France plus élevé qu'en aucun autre pays d'Europe ; nous devons nous en féliciter.

C'est à cette amélioration de la productivité industrielle, agricole et commerciale qu'est due pour une bonne part l'amélioration de nos exportations. Mais ce développement de la productivité, à ce point souhaité que l'on est surpris de le voir venir, a une conséquence d'ordre social. Le problème des sans-emploi ou des demandes d'emplois non satisfaites se présente sous un jour nouveau. Ce n'est plus seulement un problème de conjoncture, c'est un problème permanent qui exige de notre part, et pour les mois à venir, un effort spécifique, notamment en ce qui concerne le bon rendement des dispositions prises en matière de formation professionnelle et de recyclage, et un effort d'ordre public sur notre politique économique afin d'assurer la poursuite de l'expansion tout en obtenant une amélioration de la situation de l'emploi.

Je terminerai mes explications sur cette première partie de la loi de finances rectificative en déclarant que, puisque les mesures prises ont évité un abaissement plus grave du taux d'expansion, et ont permis, au cours des quatre ou cinq derniers mois, un rythme de reprise plus rapide que celui que laissait prévoir l'évolution de la situation générale, une page est maintenant tournée. Au cours des discussions qui ont eu lieu au mois de janvier

dernier, la question posée était de savoir si ce programme de conjoncture était le dernier ou devait, au contraire, être la préface à un nouvel effort. Il est très probable que cette question est réglée.

Subsiste le problème qui s'est posé en d'autres temps, et qui se pose maintenant dans des termes légèrement différents : celui de l'accroissement de notre taux d'expansion dans la stabilité, dans la modernisation des structures, dans l'amélioration de l'emploi. Mais cet objectif est à long terme, car je ne crois pas que les circonstances nous amèneront à envisager de nouvelles mesures de soutien. Il s'agira, au contraire, de bien orienter notre rythme d'expansion en fonction de ce que je viens de dire.

C'est alors qu'à bien des égards d'autres problèmes se présenteront à nos réflexions et commanderont notre action.

L'accroissement du taux d'expansion doit-il se faire par l'amélioration de la consommation, de l'exportation ou des investissements ?

En fait, il est probable qu'il nous faudra agir un peu à la fois dans ces trois directions, l'essentiel étant — et tel sera sans doute l'objet de nos réflexions lors de la préparation du budget de 1969 — de savoir comment améliorer le taux d'expansion par l'amélioration de l'investissement et de l'exportation, en n'écartant pas l'augmentation de la consommation mais en la remettant à sa place dans l'ordre des priorités. Ainsi, nous pourrions compenser le retard de l'année 1967 et faire face à certains problèmes, notamment à celui de l'emploi, sans perdre un instant de vue notre objectif fondamental, qui est celui de la stabilité hors de laquelle toute expansion risque d'être une duperie qu'on paierait cher.

Telles sont, mesdames, messieurs, les explications que je vous devais pour cette première partie du collectif, c'est-à-dire les modalités, les motifs et, dans une certaine mesure, les conséquences des dispositions adoptées en janvier et dont cette première partie constitue la traduction budgétaire.

La seconde partie du collectif est d'une autre nature. Son intérêt peut paraître à certains fort limité parce que son objet est plus circonscrit. Mais, en fait, elle n'est pas moins importante.

Elle est destinée, pour l'essentiel, à compléter l'effort de renouvellement fiscal qu'a représenté l'extension de la taxe sur la valeur ajoutée, objet de la loi de janvier 1966 et les dispositions de la loi de finances que vous avez votées en décembre dernier relatives à la généralisation de cette taxe à l'agriculture.

Lorsque vous avez décidé la généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée à l'agriculture, en décembre dernier — la plupart d'entre vous s'en souviennent — nous avions hésité, quels qu'aient été les progrès réalisés lors de cette discussion, à l'étendre à l'élevage. Cette hésitation était tout à fait justifiée, car cette extension pose des problèmes tout à fait particuliers.

En effet, pour l'élevage, le régime des transactions est bien plus compliqué que pour les autres produits agricoles. Il y a, en fait, une série de transactions successives, où interviennent non pas de façon constante, mais très fréquente en tout cas, des non-agriculteurs, essentiellement les négociants. Enfin — et ce problème n'est pas le moindre à mes yeux, et je l'espère aussi aux vôtres — ces transactions comportent un risque permanent de fraude qui n'existe pas au même degré dans le commerce d'autres produits agricoles.

C'est pour ces raisons que le dispositif que vous aviez voté en ce qui concerne l'élevage était relativement restrictif. Vous aviez ouvert une possibilité d'option pour la taxe à la valeur ajoutée aux seuls éleveurs qui vendaient à l'abattage ou à l'exportation, directement ou par le seul intermédiaire d'un commissionnaire. Vous aviez prévu l'octroi du remboursement forfaitaire aux éleveurs vendant directement à l'abattage ou à l'exportation, ou se situant à un stade immédiatement inférieur — ceux qu'il est convenu d'appeler les « naisseurs ».

Enfin, pour les « naisseurs » eux-mêmes, le remboursement forfaitaire devait être subordonné à des conditions très précises fixées par décret. Ces dispositions avaient donné lieu à de longues discussions. Les décisions prises ne couvraient pas l'ensemble des transactions, et en particulier — certains d'entre vous s'en souviennent — elles écartaient des circuits importants de leur champ d'application.

L'élaboration des textes d'application n'a pas donné lieu à de grandes difficultés en ce qui concerne l'extension de la taxe à la valeur ajoutée à l'agriculture. Vous avez pu constater que l'application des textes relatifs à cette extension commence à se faire dans des conditions satisfaisantes, l'administration ayant d'ailleurs contribué à faciliter cette application en simplifiant les conditions de déclaration de l'impôt et du paiement des acomptes provisionnels, en facilitant les obligations comptables indispensables.

En revanche, l'étude des textes destinés à permettre une éventuelle extension à l'élevage s'est heurtée à des difficultés considérables qui tiennent — personne ne me contredira — au fait que, dans ce vaste secteur de l'économie française, les cir-

cuits ne sont pas — c'est le moins qu'on puisse dire — les plus modernes du monde. L'application d'un impôt assez raffiné dans sa conception, assez délicat dans son application, à des circuits où la tradition tient une part parfois plus importante que les méthodes modernes de comptabilité, n'est pas une tâche facile.

Cependant, nous nous y sommes appliqués et, je dois le dire, avec la collaboration entière des organisations professionnelles et dans le meilleur état d'esprit.

Et en fin de compte je peux dire que notre position et nos décisions ont été comprises des intéressés qui estiment qu'elles répondent dans une très large mesure à leurs espérances.

En d'autres termes, l'extension de la taxe sur la valeur ajoutée à la quasi-totalité du circuit commercial du bétail représente un progrès considérable.

Mais, pour l'administration, pour le Gouvernement et, j'ose le dire, pour le Parlement, elle représente un certain saut dans l'inconnu dans la mesure où les difficultés que l'on rencontre à saisir certains de ces circuits et, je le répète, où demeurent certaines formes de négoce de caractère plus que traditionnel rendent délicate une application sans fraude.

Il convient d'accepter certains risques, mais cependant ne pas provoquer le développement de la fraude. C'est pourquoi l'essentiel de notre effort de réflexion — et je dois dire que sur ce point nous avons été très largement soutenus par l'ensemble de la profession agricole — a porté sur l'identification du bétail.

Cela paraît être un détail et, certes, rarement au ministère de l'économie et des finances on a tant parlé des procédés qui permettent d'identifier les différentes formes de bétail. Mais, en fin de compte, c'était essentiel.

Vous avez pu constater que nous avons établi un régime général. Nous n'en avons pas fixé les modalités dans la loi, parce que ce n'est pas du domaine législatif; mais un décret fixera les conditions d'application des dispositions que nous vous demandons de voter. L'immatriculation et le marquage sont la règle générale à laquelle il n'est fait exception que lorsque des dispositions particulières, notamment pour certaines races, établissent des systèmes meilleurs d'identification. Il n'est pas douteux qu'il s'agit là d'un effort fiscal aux incidences économiques heureuses. Je répète que les dirigeants de l'agriculture d'une manière générale — nombre d'entre vous peuvent l'attester — ont parfaitement conscience que cette disposition fiscale — qui entraînera une perte de recettes non négligeable — est de nature à améliorer les circuits commerciaux et, par conséquent, le revenu des éleveurs. Elle représente donc un effort dont les objectifs dépassent de beaucoup les simples considérations d'ordre budgétaire ou fiscal.

C'est en cela que consiste l'essentiel de cette seconde partie de la loi de finances rectificative.

Mais, comme l'a indiqué le rapporteur général, M. Rivain, celle-ci renferme d'autres dispositions qui méritent considération. Je ne parlerai pas longuement du vin car, récemment, M. Boulin a répondu très longuement aux questions posées à ce sujet et a justifié à l'avance notre décision de diminuer les droits de circulation appliqués au vin bénéficiant d'une appellation d'origine.

Nous avons d'autre part accepté de déposer un amendement intéressant les aliments destinés aux poissons d'élevage et aux abeilles. Je me réjouis que de telles activités soulèvent tant d'intérêt en dehors de la profession, parmi des députés et même des fonctionnaires.

Il est fort agréable de donner satisfaction aux demandes justifiées surtout quand leurs incidences budgétaires sont limitées... (Sourires.)

D'autres dispositions intéressent la prolongation de l'autoroute Lille-Marseille.

D'autres encore concernent l'application des dispositions arrêtées par le Gouvernement pour les trois zones de rénovation rurale, et la zone dite de montagne. Ce sont des dispositions de détail, mais importantes. J'y reviendrai éventuellement lors de la discussion des amendements.

Enfin une disposition importante concerne l'application de la taxe sur la valeur ajoutée aux cantines d'entreprises.

Mesdames, messieurs les députés, après avoir ainsi ouvert le dossier de la générosité gouvernementale et administrative, je suis obligé de tourner la page et de rappeler que cette seconde partie du collectif a un caractère tout à fait différent de la première.

Si vous m'avez vu insister sur le caractère conjoncturel des dispositions prises dans la première partie, c'est parce que, effectivement, nous avons voulu, pour améliorer le taux d'expansion, faire que le budget de 1968, mais lui seul, supporte un certain nombre de moins-values ou de dépenses supplémentaires.

J'ai insisté sur l'idée que la quasi-totalité des dispositions prises au mois de janvier avaient une incidence sur le budget de 1968, mais ne pèseraient pas sur le budget de 1969.

Au contraire, toutes les dispositions dont je viens de parler, qu'il s'agisse de l'importante disposition relative à l'extension de la T. V. A. à l'élevage ou des autres dispositions intéressant la fiscalité entraînent des pertes de recettes à caractère permanent. Dans ces conditions, les exigences des finances publiques retrouvent tout leur prix.

Nous ne pouvons être généreux sur certains points, notamment s'agissant de la T. V. A., que dans la mesure où le Parlement vote les recettes correspondantes, non point tant que ces recettes soient d'un montant élevé pour 1968 — puisque l'application de ces dispositions ne couvrira qu'une partie de l'année 1968 — mais essentiellement parce que, ces dispositions exerçant leur plein effet budgétaire à partir du 1969, il est indispensable et en même temps de bonne discipline financière d'équilibrer les pertes de recettes qu'elles impliquent.

Nous vous avons présenté une recette, non sans avoir pesé ses avantages et ses inconvénients et, surtout, non sans avoir pesé les avantages et les inconvénients des autres mesures que nous aurions pu vous proposer.

Nous vous proposons la perception par le fonds de soutien aux hydrocarbures d'une redevance d'un centime par litre sur le fuel-oil domestique. Le fonds de soutien reversera au budget une somme équivalente au produit de cette redevance.

Celle-ci ne sera mise en application qu'à une date fixée par décret, de telle sorte que son incidence sur les prix puisse être compensée par la baisse du coût des approvisionnements, baisse escomptée à la fin de cette année.

En d'autres termes — et c'est peut-être le grand avantage de cette mesure ou, aux yeux de certains, son moindre inconvénient — la mise en application de cette redevance empêchera une baisse, mais elle n'imposera pas une hausse. On peut, certes, regretter qu'il n'y ait pas de baisse, mais il n'y aura pas de hausse au moment où cette disposition sera mise en vigueur. Et quand on voit, par ailleurs, le développement des ventes du fuel-oil domestique et l'importance des rabais de prix qui sont consentis par les sociétés pétrolières à certains consommateurs importants, on peut penser que, du point de vue économique, cette recette est la moins mauvaise possible. Elle est, de toute façon, nécessaire si l'on veut compenser une partie des pertes de recettes supplémentaires dont je vous ai parlé et qui nous ont paru indispensables.

L'hypothèse actuellement retenue est celle d'une application à la fin de l'année 1968, de telle façon que la recette compense en partie les charges supplémentaires de l'année en cours, mais en même temps, qu'elle couvre entièrement, pour l'année 1969, la charge qui découle des nouvelles dispositions que nous vous demandons d'adopter.

Je n'ai pas dissimulé à la commission des finances — et je remercie M. Rivain de l'avoir compris et d'avoir soutenu cette position — que les pertes de recettes qui vous sont demandées ne pourront être réalisées que dans la mesure où vous accepterez cette recette compensatoire. Je crois que vous pouvez nous suivre car, je le répète, les pertes envisagées, notamment au titre de l'extension de la taxe sur la valeur ajoutée à l'ensemble de l'élevage, relèvent d'une bonne politique économique.

J'ajouterai une remarque d'ordre technique. En commençant son rapport, M. Rivain a parlé d'un projet de loi très particulier relatif aux salaires des ouvriers des arsenaux, projet de loi qui est en instance devant la commission de la défense nationale et dont la commission des finances a été saisie pour avis.

Pensant que ce texte, longuement mûri, sera adopté par l'Assemblée, et puisque, son application entraînant une dépense supplémentaire il ne peut être adopté, aux termes de la loi organique, que dans la mesure où un crédit aura été prévu, nous avons, au début de cette séance, déposé un amendement qui répond à la préoccupation de M. Rivain en même temps qu'il montre le souci du Gouvernement de respecter la loi organique.

Mesdames, messieurs, un dernier mot avant de descendre de cette tribune. J'ai volontairement borné mes explications à l'examen de la loi de finances rectificative qui vous est présentée.

Cette loi de finances est importante à un double titre. Elle est importante comme expression des modalités de l'action gouvernementale en face d'une conjoncture économique qui était peu favorable mais qui devient plus favorable. Ce changement est dû, pour partie, aux mesures que nous vous proposons de ratifier. Elle est importante, d'autre part, par les dispositions qui concernent l'élevage, secteur essentiel de notre agriculture, et qui méritaient d'être soumises le plus rapidement possible à vos suffrages après les mesures que vous avez adoptées en décembre dernier.

Le projet de loi de finances rectificative rappelle ainsi que toute politique financière doit combiner la continuité dans les desseins et l'adaptation aux circonstances.

La continuité dans les desseins se marque par une politique d'adaptation fiscale et une politique budgétaire qui permettent d'assurer les financements auxquels nous devons faire face et

constituent en même temps, dans toute la mesure du possible, une incitation à la modernisation économique et au développement technique, tant agricole qu'industriel, afin d'atteindre ce qui est notre loi : une expansion sans inflation.

Mais cette continuité dans la politique fiscale et dans la politique budgétaire ne doit pas empêcher l'Etat de s'adapter aux situations qui peuvent résulter d'événements intérieurs ou extérieurs, économiques ou sociaux.

Par les deux séries de dispositions qu'il compte, les unes conjoncturelles, les autres à longue échéance, le projet de loi de finances rectificative qui vous est soumis, mesdames, messieurs, s'inscrit dans cette politique de continuité et d'adaptation.

Je sais gré à la commission des finances d'en avoir compris l'importance.

En remerciant plus particulièrement son rapporteur général, c'est l'ensemble de ses membres — qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition — que je remercie d'avoir apprécié la valeur des dispositions que je vous demande aujourd'hui d'adopter. Vous ratifierez ainsi et la continuité d'une politique financière et fiscale, orientée comme je l'ai dit, et la ferme volonté d'adapter notre action aux circonstances, notamment en matière de finances publiques, de telle façon que l'expansion économique réponde à la fois aux vœux de la nation et aux exigences des citoyens. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la V<sup>e</sup> République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Mendès-France, premier orateur inscrit. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

**M. Pierre Mendès-France.** Monsieur le ministre, au début de votre discours vous nous avez invités à consacrer ce débat à l'examen des articles techniques du collectif et à reporter à un débat ultérieur les explications générales sur la situation économique et financière.

Mais vous n'avez pas résisté aux tentations de l'autosatisfaction et, dans la seconde partie de votre exposé, vous avez soumis à l'Assemblée — personnellement je m'en réjouis — un tableau d'ensemble de la conjoncture et de la politique par laquelle vous voulez y faire face.

C'est d'ailleurs ce qu'avait fait M. le rapporteur général et c'est également ainsi que le débat s'est développé en commission des finances. Vous m'excuserez donc de suivre plutôt votre exemple que votre conseil et, avant d'examiner le détail des mesures qui nous sont soumises, de vous faire part du sentiment de mes collègues du groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et de ses apparentés sur la situation économique actuelle et sur la politique qui serait la plus adaptée pour résoudre ses problèmes.

Je disais que vous n'aviez pas résisté aux tentations de l'autosatisfaction. C'est ainsi que vous avez pris acte avec une satisfaction visible du fait qu'au cours de l'année 1967 le produit intérieur brut s'est accru de 4,4 p. 100 ; je conviens qu'après les grandes inquiétudes que vous avez éprouvées au cours de l'année et que, à un moment donné, vous ne nous cachez pas, je conviens, dis-je, que la fin de l'année a été pour vous un peu moins décevante.

Mais vous savez, et vous l'avez d'ailleurs rappelé, que ce progrès global de 4,4 p. 100 est influencé surtout par le fait que, l'an passé, des récoltes exceptionnelles ont amélioré l'indice général, récoltes exceptionnelles contrastant avec une évolution, au contraire, très médiocre dans le secteur industriel.

Au surplus, une croissance de 4,4 p. 100 reste inférieure aux objectifs du Plan, qui étaient d'au moins 5 p. 100, inférieure aussi — et c'est beaucoup plus important encore, car cela doit nous permettre d'y voir plus clair dans la politique qui s'impose aujourd'hui — à ce qui aurait été possible avec les données matérielles qui sont les nôtres, avec les facteurs de production dont la nation dispose.

Il faut noter encore, toujours à propos de l'année 1967, que la croissance de la consommation des ménages, c'est-à-dire le niveau de vie de l'ensemble de la population, non seulement a été inférieure elle aussi aux objectifs du Plan, inférieure également à la croissance de toutes les années précédentes, mais surtout qu'elle a continué à décliner tout au cours de l'année pour devenir nulle au cours du dernier trimestre.

Le bulletin de février dernier de l'institut de statistique sur la situation et les perspectives de l'économie française apporte en effet, après des explications dont je vous épargne le détail, cette précision grave : « En définitive, et compte tenu du montant des prestations sociales, des salaires versés par l'Etat et les entreprises nationalisées, l'accroissement du volume de la masse des rémunérations salariales courantes n'a pas été suffisant, au quatrième trimestre 1967, pour assurer la conservation du pouvoir d'achat ».

Vous avez donc assisté à un déclin du pouvoir d'achat à la fin de 1967. Et cela contraste grandement avec l'optimisme que vous manifestiez à cette tribune il y a un instant.

Ce qui est vrai, c'est que vous avez obtenu, finalement, un peu plus que ce à quoi vous vous attendiez, mais moins que vous ne l'aviez prévu dans le V<sup>e</sup> Plan.

C'est pourquoi on ne saurait crier victoire et parler de succès lorsqu'on examine l'année 1967.

Pour ce qui est de 1968, vous nous annonciez il y a quelques jours un accroissement de 5 p. 100 et vous venez de déclarer que vous feriez mieux encore. Là aussi il faut voir les choses de plus près.

D'abord, ne l'oublions pas, on obtient toujours des chiffres de croissance plus satisfaisants lorsqu'on compare la période dans laquelle on se trouve avec une période antérieure faible ou médiocre.

Les deux premiers trimestres de l'exercice 1967 ayant été très mauvais, ils fournissent une référence basse, et il n'est pas surprenant que nous constatons maintenant, par rapport à ces deux trimestres, un relèvement un peu plus rapide. Mais surtout, comme le reconnaît loyalement M. le rapporteur général, les chiffres récents, ceux de février et de mars, ont été influencés par des circonstances particulières et momentanées dont rien en tout cas ne garantit la persistance. La progression que traduisent les dernières statistiques résulte pour une large part, nous dit M. Philippe Rivain, de la mise en route d'importantes unités de production dans la branche des industries chimiques et dans celle de la production des métaux qui occupent, vous le savez, une place importante dans le calcul de l'indice. Les autres professions demeurent relativement stagnantes.

Ainsi, nous nous trouvons dans l'ensemble en présence d'un relèvement moyen, que vous avez dit brillant, mais que les publications de l'institut de statistique continuent à considérer comme modéré.

De même, il nous faut observer que, lors des reprises économiques précédentes, en 1959 comme en 1965, les redressements avaient été beaucoup plus nets et avaient marqué des changements de rythme beaucoup plus significatifs et beaucoup plus prometteurs.

En fait, si l'on va au fond des choses, vous avez depuis des années sous-estimé les possibilités productives de ce pays, et cela parce que votre politique était exclusivement dominée par deux grandes préoccupations :

Premièrement, la stabilité monétaire, objectif nécessaire, je suis le premier à en convenir, mais que vous avez recherché par les moyens les plus classiques, c'est-à-dire très souvent les plus conservateurs et les plus malthusiens.

Deuxièmement, la volonté, qui a été continuellement celle de ce gouvernement et du gouvernement précédent, de réduire les responsabilités économiques de l'Etat au profit de ce que vous appelez le marché financier et l'initiative privée. Il en est résulté une progression médiocre et très lente, alors que, avec les moyens disponibles dans ce pays — main-d'œuvre, équipements, épargne, ressources monétaires — on pouvait produire plus de biens, plus de marchandises, plus de richesses pour satisfaire tant de besoins qui continuent aujourd'hui à être négligés ou sacrifiés.

Devant la commission des finances, le 21 février, vous avez dit qu'une progression annuelle de 5 p. 100 était — vous étiez beaucoup moins optimiste qu'aujourd'hui — « une sorte de prouesse que peu de pays d'ailleurs peuvent se fixer sans appréhension ».

Vous n'avez manifesté aucune appréhension tout à l'heure en affirmant que nous dépasserions ces 5 p. 100 en 1968. C'est aujourd'hui que vous avez raison. Il n'y a pas lieu, en effet, d'éprouver une pareille appréhension si l'on se souvient qu'autour de nous l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et d'autres pays comparables au nôtre ont atteint fréquemment un taux supérieur, et quelquefois très supérieur, à 5 p. 100 ; et aussi que, sous le IV<sup>e</sup> Plan, la France a connu sans difficulté une progression globale de 5,5 p. 100, taux que d'ailleurs nous avions dépassé plus d'une fois au cours des vingt dernières années.

De 1953 à 1962 notre moyenne décennale a dépassé 5 p. 100. Cependant — j'insiste sur ce facteur essentiel — c'était à une époque où existait un frein puissant à la productivité nationale, frein qui, heureusement, s'est largement desserré : il s'agit du trop faible pourcentage de la population active par rapport à la population totale. Vous avez d'ailleurs traité souvent ce problème que vous connaissez bien, monsieur le ministre.

Or, depuis 1962, une situation nouvelle est apparue, positive, et prometteuse si on veut l'exploiter : pour la première fois, depuis longtemps, la population active devient relativement plus importante par rapport à la population totale.

De 1962 à 1967, la population active s'est accrue de 1,6 p. 100 par an, alors que la population totale ne s'accroissait que de 1,2 p. 100. La population active progresse donc d'un tiers plus vite que la population totale.

Ce facteur est primordial quand on sait, par exemple, que ce qu'on a appelé pendant longtemps le « miracle allemand », dont on a cherché quelquefois l'explication, était fondé sur

le fait que, durant de nombreuses années, la République fédérale d'Allemagne a joui d'un pourcentage continuellement croissant de population active. C'était en fait le facteur principal d'un redressement économique spectaculaire.

Dès lors qu'au cours de la période couverte par le III<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> Plan, avec une population active insuffisante et qui périclitait face à une population totale ne cessant d'augmenter, nous avons en plus d'une circonstance dépassé une croissance de 5 p. 100, nous aurions dû évidemment, au moment de l'élaboration du V<sup>e</sup> Plan, viser plus haut que ce taux de 5 p. 100.

Certes, nous n'aurions pas, d'un jour à l'autre passé à 6 ou à 7 p. 100. En pareille matière, la progression ne peut être que lente. Mais si, dès le début du V<sup>e</sup> Plan, l'objectif avait été la recherche d'un développement plus rapide, il est probable qu'au bout d'un ou deux ou trois ans nous aurions trouvé un rythme beaucoup plus satisfaisant et vers 1967 ou 1968, par exemple, une croissance de 5,5 p. 100, 5,75, peut-être 6 p. 100, aurait été accessible.

Vous avez voulu ignorer cette situation nouvelle et cependant vous aviez reçu des avertissements. Le Conseil économique et social et toutes les centrales syndicales n'ont pas cessé, lors de l'élaboration du V<sup>e</sup> Plan, d'observer que puisque vous ne recherchiez pas le plein emploi, vous connaissiez inévitablement une crise de chômage au cours de son exécution. C'est exactement ce qui s'est produit.

Le P. S. U. avait établi un contre-plan précisément fondé sur la constatation que j'ai rappelée — le pourcentage croissant d'une population active à mettre au travail — et qui, par conséquent, permettait de fixer des objectifs supérieurs aux vôtres.

Là encore, les événements confirment les réflexions et les contre-propositions qui vous ont été soumises et qui ne vous ont malheureusement pas convaincu.

Je crois que dans toute cette période, et aujourd'hui encore, ce qui vous a empêché d'aller de l'avant avec plus de hardiesse, c'est la crainte de l'inflation. Je ne vous blâmerai certes pas d'avoir un pareil souci.

Vous redoutez aujourd'hui encore — et nous avons entendu, dans votre discours, des allusions à cette préoccupation — que si la conjoncture continue à être favorable, par exemple sur le plan international, la France ne soit, à un moment donné, entraînée dans une sorte de dérapage et que, dans la deuxième partie de l'année, des dangers inflationnistes n'apparaissent.

Je comprends cette préoccupation. Vous avez le devoir d'avoir de pareils risques toujours présents à l'esprit. Mais ce qui vous rend si vulnérable aux fluctuations de la conjoncture, à ces impulsions qui peuvent venir du dehors ou naître de circonstances imprévisibles, c'est justement la politique de déplanification que l'actuel gouvernement et le gouvernement précédent ont suivie systématiquement au cours des dernières années.

Vous vous êtes placé vous-même en position de ne pas pouvoir vous défendre utilement lorsque des dangers de conjoncture se présentent. Car, en vue de donner plus de liberté aux milieux de finances, vous vous êtes volontairement privé de moyens d'action, de moyens d'influence sur la conjoncture, et vous pouvez aujourd'hui, beaucoup moins que précédemment, contrôler et maîtriser le mouvement économique d'ensemble.

Vous vous trouvez continuellement menacé, c'est vrai, de verser soit dans la dépression et la crise, soit dans la surchauffe et l'inflation. Vous essayez de cheminer malaisément sur le sentier étroit qui les sépare.

Il y a six, huit ou dix ans, malgré les grandes imperfections, malgré les faiblesses de la planification française, je crois pouvoir dire que l'économie nationale était, dans l'ensemble, mieux contrôlée par les pouvoirs publics.

Aujourd'hui, le crédit à court terme est beaucoup moins bien tenu en main car vous avez voulu laisser aux banques les plus grandes latitudes. Le crédit à moyen terme n'est pas réparti dans des conditions qui répondent aux objectifs de la planification, planification dont vous faites de moins en moins une « ardente obligation ».

Vous avez renoncé aussi à lancer de grands emprunts d'Etat à long terme, qui vous auraient donné plus de moyen pour orienter les investissements vers les besoins prioritaires, aussi bien dans le secteur nationalisé que dans le secteur privé.

La Banque de France, dont vous réduisez le rôle, ce qui vous permet d'envisager la diminution du nombre de ses guichets, au profit des autres banques...

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Allons !

**M. Pierre Mandès-France.** ... n'exerce plus, ou exerce à un degré beaucoup moindre, les actions d'incitation, de freinage ou de sélection qui constituent cependant un aspect essentiel de toute planification véritable.

Par contre, les initiatives privées peuvent se développer, parfois d'une manière chaotique ou spéculative, sans que vous acceptiez

de recourir aux moyens efficaces d'orientation et de surveillance tandis que vous vous dépouillez très volontairement de ceux de ces moyens qui avaient été mis en place précédemment.

Il ne faut donc pas être surpris que le Plan soit réalisé dans certains secteurs, quelquefois même au-delà, mais qu'il s'exécute très mal et avec de grands retards dans d'autres secteurs, parfois essentiels. De là, des distorsions, d'abord localisées, mais qui peuvent provoquer ou accentuer des tendances inflationnistes comme on l'a vu en 1963 et comme vous redoutez que cela se reproduise peut-être en 1968.

Tant que vous vous en remettrez au seul marché, tant que vous refuserez de pratiquer une politique plus volontariste, plus indépendante de certains intérêts, l'économie nationale risquera toujours de dériver tantôt vers la surchauffe comme en 1963, tantôt vers la dépression comme en 1967.

Dès lors, redoutant l'inflation, même en période de stagnation, vous maintenez volontairement dans l'économie nationale des marges de sécurité, c'est-à-dire de sous-emploi et vous privez le pays d'une partie de la production dont il pourrait jouir s'il était géré d'une manière moins timorée et plus moderne.

En 1967, on peut dire que cette politique a privé l'économie nationale d'environ 5 milliards de francs de production de biens, de richesses, dont le pays aurait pu faire tant d'usages utiles. En 1968, avec les dispositions que vous prenez, nous connaissons une perte du même ordre.

C'est ce qui explique que l'O. C. D. E. dont vous avez tout à l'heure cité le témoignage et qui est, vous en conviendrez, un organisme très prudent, très classique, très orthodoxe, vous recommande officiellement de faire un effort pour atteindre au moins un taux de 5,5 p. 100.

Les experts internationaux ont, en effet, constaté que, dans la Communauté économique européenne, au cours de la décennie 1958-1967, la France — et j'appelle l'attention de l'Assemblée sur ce point — est quatrième sur cinq — car la Belgique et le Luxembourg ne font qu'un marché — pour le progrès de la production industrielle ; cinquième sur cinq pour le progrès dans l'industrie des métaux ; quatrième sur cinq pour le progrès des importations ; quatrième sur cinq pour le progrès des exportations, et quatrième sur cinq pour l'augmentation des salaires horaires.

En revanche, elle est première sur cinq pour l'augmentation du nombre total des chômeurs.

Je voudrais m'arrêter sur ce dernier problème si inquiétant que vous avez évoqué tout à l'heure en des termes qui ne m'ont pas paru couvrir vraiment l'étendue du problème et sa gravité. Oui, sa gravité, car le chômage prend maintenant une ampleur supérieure à ce que nous avons connu — en dehors bien entendu des années d'occupation — depuis la déflation Laval des années 1930 !

Le chômage, tel qu'il apparaît et se développe aujourd'hui sous nos yeux, ne provient pas seulement de l'existence d'un plus grand nombre de demandeurs d'emploi, de l'augmentation constante du nombre des jeunes, des fils d'agriculteurs qui quittent la terre, etc. Il provient également de la diminution du nombre des emplois. Selon le ministère des affaires sociales, l'indice des effectifs au travail était à l'indice 100,2 en janvier 1967 et à l'indice 98,8 en janvier 1968, soit une diminution de 1,4 p. 100 en un an.

Le chômage frappe d'abord et surtout ceux qui débouchent pour la première fois sur le marché du travail. Malgré le recul de l'âge de la scolarité obligatoire qui réduit cependant l'effectif des demandeurs d'emploi, le nombre des jeunes qui ne trouvent pas de travail ou qui inaugurent leur vie professionnelle dans les conditions les plus déprimantes ne cesse de croître. S'ils n'ont pas de formation technique — et un jeune sur trois seulement est aujourd'hui préparé à exercer un métier — ils comprennent bien vite qu'ils risquent d'alimenter la masse d'un sous-prolétariat promis à une vie professionnelle sans horizon et sans espoir. S'ils ont une formation technique, ils sont malgré tout bien obligés d'accepter un genre de travail qui n'a aucun rapport avec leur préparation, ce qui crée chez eux un ressentiment très compréhensible.

Mais aucune amélioration n'est possible et ne sera obtenue sur ce point que dans le cadre d'une politique de plein emploi et de croissance, augmentant les occasions d'embauche. Tant que vous rechercherez un type de développement national inférieur à nos possibilités réelles, nous verrons d'année en année s'aggraver le chômage, surtout celui des jeunes, et le sentiment chez ces derniers que le pays n'est pas gouverné en vue de leur promotion et de l'ouverture de nouvelles chances pour eux.

Ce qu'expriment, ces jours-ci, même dans une certaine confusion, les jeunes de l'Université est, à cet égard, ressenti avec tout autant de gravité par les jeunes des chantiers et des usines.

Sans doute M. Chirac nous a-t-il fait adopter un certain nombre de mesures destinées à atténuer les souffrances individuelles de ceux qui ne trouvent pas d'emploi ; mais, comme

l'ont dit bien souvent à cette tribune les représentants de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, seule nouvelle politique économique d'ensemble peut réduire le nombre des chômeurs, peut donner plus de travail à tous. En définitive, c'est cela qui compte avant tout, et c'est cela que la politique gouvernementale ne nous apporte pas. *(Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)*

Je viens de parler longuement du sous-emploi des hommes, le plus inadmissible; mais je voudrais montrer que le sous-emploi est également le fait d'une fraction très importante des équipements matériels, des usines, des machines qui ne travaillent souvent qu'aux deux tiers ou aux trois quarts de leur capacité de production.

Là encore, je me référerai aux statistiques de l'I. N. S. E. E., qui publie régulièrement les résultats d'une enquête effectuée auprès des chefs d'entreprise pour connaître la proportion de ceux qui pourraient — ou ne pourraient pas — produire plus avec les moyens en place s'ils recevaient davantage de commandes.

Il y a quatre ans, au début de l'année 1964, 40 à 42 p. 100 des entreprises étaient en état de plein emploi et n'auraient pu produire plus sans être obligées d'augmenter leurs moyens et leurs équipements, tandis que 60 p. 100 des entreprises étaient plus ou moins sous-employées. Aujourd'hui — en mars 1968 — l'I. N. S. E. E. nous apprend que 16 p. 100 seulement des entreprises sont en état de plein emploi, c'est-à-dire trois fois moins qu'il y a quatre ans; 84 p. 100 des chefs d'entreprise interrogés déclarent qu'ils seraient capables de produire plus s'ils recevaient des commandes. C'est la proportion de sous-emploi des industries la plus élevée qui ait été enregistrée en France depuis neuf ans.

Cette situation générale n'est nulle part plus choquante que dans le bâtiment. C'est pourquoi j'ai écouté avec beaucoup d'attention les explications qui nous ont été apportées par M. Royer, rapporteur pour avis. Nous sommes là, hélas! dans le secteur le plus continuellement sacrifié par la V<sup>e</sup> République à son principe de déplanification et aux mécanismes de l'économie libérale.

M. Pompidou, voici dix-huit mois, avait publiquement reconnu l'échec de son Gouvernement dans ce domaine. Il avait promis de prendre l'affaire en main pour la redresser. Où en sommes-nous aujourd'hui?

En 1965, il y a eu 592.000 autorisations de construire; en 1967, il n'y en a eu 471.000 seulement, soit 120.000 de moins. Quant au nombre des mises en chantier, il était en 1965 de 445.000 et en 1967 de 434.000, soit 10.000 de moins. Si pour les achevements de construction, la courbe est moins irrégulière, plus stationnaire, cela vient de ce que la diminution du nombre des chantiers a permis d'achever plus vite les opérations en cours. Mais nous pouvons, hélas! prévoir qu'en 1968, il y aura moins d'achevements de logements nouveaux puisqu'il y a eu moins de mises en chantier en 1966 et en 1967.

Vous avez, tout à l'heure, fait quelques comparaisons internationales; en voici une qui est inquiétante: la France est aujourd'hui le septième pays en Europe pour le nombre des logements construits pour 1.000 habitants après la Suède, l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas, l'Union soviétique, la Suisse et même l'Espagne.

Encore faudrait-il parler de l'équipement du stock de logements existants. A Paris, un ménage sur quatre ne peut faire la cuisine faute de canalisations pour évacuer les eaux usées; deux ménages sur trois ne disposent pas d'une pièce distincte pour la cuisine.

Un hebdomadaire, l'Express a publié il y a quelques jours des extraits d'une étude soumise à M. Pompidou par notre collègue M. Edgard Pisani. D'après ce dernier « les mesures prises par le Gouvernement depuis cinq ans ont provoqué l'élévation des prix et le ralentissement de la construction ». Et M. Pisani dénonce « le calendrier des réformes récentes, qui fut désastreux et l'illusion selon laquelle les dispositions adoptées jusqu'ici constitueraient une politique du logement ».

Tout à l'heure, notre collègue M. Royer a ajouté que la législation mise en vigueur par vous il y a quelques années était une véritable régression en matière sociale.

Une chose est certaine, même si M. le rapporteur pour avis l'a dite avec discrétion: il y a dans l'industrie du bâtiment des ouvriers sans emploi, des chômeurs; il y a des équipements qui travaillent au ralenti.

C'est là, monsieur le ministre, la plus fâcheuse illustration de l'ensemble de votre politique économique.

Mais ce n'est pas tout. J'ai parlé du sous-emploi de la main-d'œuvre, on peut même dire du gaspillage de la main-d'œuvre; j'ai parlé du gaspillage des machines, des usines dont l'activité reste réduite. Il faut parler aussi du gaspillage des épargnes qui sont disponibles mais qui ne sont pas suffisamment investies dans les secteurs productifs.

Pour leur utilisation au profit de l'intérêt général, le Gouvernement pouvait jouer un rôle actif, par exemple en émettant de grands emprunts d'équipement dont il aurait ensuite dirigé le produit vers des investissements conformes au Plan, dans les industries nationalisées comme dans le secteur privé. Mais M. le ministre des finances nous a dit qu'il n'entendait pas utiliser cette procédure, pour laisser les capitaux libres sur le marché à la disposition des entreprises privées. Je ne discuterai pas cette thèse, fort bien vue, j'en conviens, dans certains milieux, sinon pour dire qu'on en voit la vanité depuis des années; car les ménages, afin de se protéger contre des déconvenues trop souvent connues dans le passé, ne souscrivent pas aux émissions industrielles et veulent conserver liquides ou semi-liquides les épargnes qu'ils ont pu constituer.

D'ailleurs la politique du Gouvernement, très paradoxalement, a incité les capitaux à s'orienter dans d'autres directions parfois fort contestables. Il y a quelques années la politique gouvernementale les poussait vers les spéculations immobilières plutôt que vers les investissements utiles. Plus récemment, l'attitude du Gouvernement, sa politique monétaire, ses prises de position spectaculaires, ont indiscutablement poussé les détenteurs d'épargnes à les diriger vers le marché de l'or, vers la thésaurisation et l'accumulation de l'or.

Il est certain que les campagnes officielles et officieuses en faveur de l'étalon-or, l'affirmation que nous reviendrions à l'étalon-or, que le métal jaune est la seule valeur susceptible d'inspirer confiance, quoi qu'il arrive, dans le présent et dans l'avenir, ont puissamment encouragé un grand nombre de Français à acheter de l'or, à le thésauriser, c'est-à-dire à stériliser une fraction importante des ressources nationales dans un moment où cependant tant de besoins essentiels ne sont pas satisfaits. *(Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

Les déclarations du chef de l'Etat sur l'étalon-or, celles de membres du Gouvernement, les nombreuses interventions à la télévision de M. Jacques Rueff, porte-parole officieux du Gouvernement, en pareille matière, tout a inévitablement incité les Français à spéculer, à acheter de l'or; les voix officielles ne leur affirmaient-elles pas que c'était une excellente manière de gagner de l'argent à coup sûr?

On évalue à un milliard de francs le montant de l'augmentation des avoirs en or des particuliers en France en 1967.

Non seulement l'encaisse de la Banque de France, son encaisse métallique, a été poussée jusqu'à un point qui dépasse indiscutablement les besoins économiques de la nation, mais il y a eu en plus un accroissement massif des avoirs privés. C'est une politique médiévale, une politique qui n'est pas digne d'un Etat moderne parce qu'elle correspond à la stérilisation d'une partie importante du revenu national, et son orientation vers le placement le plus improductif. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Telles sont les données et telles sont les causes de notre manque de dynamisme économique.

Vous avez heureusement fini par prendre conscience de la situation et vous avez soudainement modifié votre politique budgétaire. Nous sommes aujourd'hui en présence de propositions qui révèlent une sorte de tète à queue dans la politique gouvernementale, un renversement des positions et des affirmations de principe que nous avons entendues il y a quelques mois à peine.

Vous vous refusez énergiquement jusqu'en janvier dernier, à toutes mesures de relance. Brusquement, vous avez revisé votre politique et quelques mesures de relance ont été prises; c'est de ces mesures que je vais rapidement entretenir l'Assemblée.

Je voudrais surtout les situer dans l'ensemble de votre action économique. Seulement, pour en discuter en toute clarté, il faudrait précisément que nous soyons saisis de cet ensemble. Or le projet de loi que vous nous soumettez aujourd'hui se borne à prévoir quelques dégrèvements fiscaux, quelques avantages sociaux, quelques crédits d'investissements nouveaux, toutes décisions finalement agréables à proposer et à voter même si on les estime insuffisantes.

Mais tout cela ne correspond qu'à une face de la vérité globale car contrairement à vos engagements antérieurs, vous refusez de nous saisir aussi de l'autre face de votre politique, c'est-à-dire des mesures que vous avez prises par ordonnances. Nous n'avons droit qu'à la moitié de la discussion et de la ratification, ce qui est une nouvelle manière de ridiculiser, je le dis en passant, le contrôle parlementaire. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Je voudrais essayer néanmoins de reconstituer l'ensemble que vous avez arbitrairement ou artificiellement divisé; reconstituer l'ensemble, premièrement en ce qui concerne le volume global de vos interventions, deuxièmement en ce qui concerne la véritable répartition des avantages et des sacrifices que vous avez décidés pour les différentes catégories de la population.

Vous nous faites approuver vos propositions de relance au moment même où vos décisions antérieures, prises par ordonnances, commencent à faire sentir à plein leurs effets déflationnistes. Dans ces conditions, la relance constitue une sorte de neutralisation par laquelle vous réparez en partie votre erreur tactique de l'été dernier.

L'ensemble des décisions de relance représente environ trois milliards pour 1968. Ce n'est même pas l'équivalent de ce que vous avez pris à la consommation nationale par les seules ordonnances concernant la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Mais en plus des mesures sur la sécurité sociale, vous avez fait d'autres prélèvements encore sur le pouvoir d'achat en relevant les tarifs des services publics, ceux des entreprises nationalisées, ce qui a coûté un milliard aux usagers ; et encore en appliquant la réforme de la T. V. A. — dont je ne conteste pas le principe — dans des conditions qui en font sentir plus particulièrement les effets sur la masse des consommateurs.

Ainsi le bilan global de votre politique économique reste déflationniste. Vous avez pris à la vie économique beaucoup plus que vous ne lui rendez aujourd'hui. Loin de produire une relance véritable, votre politique reste caractérisée par un freinage de l'expansion.

Mais les choses deviennent plus claires encore, si l'on examine, au sein de cette politique, la balance des avantages et des sacrifices pour les diverses classes de la population.

Vous avez favorisé les détenteurs de valeurs mobilières par le forfait de 25 p. 100 sur le revenu des obligations, par le crédit d'impôt sur les valeurs mobilières, mesures qui peuvent plus que doubler le revenu des capitaux pour les tranches de revenus les plus élevées.

Vous avez encore favorisé les titulaires de gros revenus lorsque vous avez organisé votre plan d'épargne à long terme qui est finalement avantageux et même très avantageux pour les catégories de contribuables les plus riches, et n'est avantageux que pour elles.

Vous avez favorisé, avec la même persistance, les groupes financiers, les promoteurs qui se sont engagés dans la construction du logement de luxe et de demi-luxe.

En revanche, vous avez défavorisé les assurés sociaux, les usagers de transports publics, les consommateurs — par le transfert de charges résultant de la T. V. A. —, les candidats au logement populaire, les titulaires de petits ou moyens revenus que la baisse de la valeur de la monnaie et la progressivité des barèmes soumettent à un impôt sur le revenu de plus en plus lourd.

Sans doute, direz-vous, monsieur le ministre, que le projet de loi en discussion prévoit quelques avantages pour les familles et pour les vieux ; mais il ne s'agit, dans ces deux cas, que d'une anticipation de quelques mois de rajustements qui avaient été d'ores et déjà décidés et que vous appliquerez simplement un peu plus tôt.

Il aurait cependant été équitable, pour ne pas dire plus, que les familles et les foyers trouvent une compensation substantielle et durable au prélèvement que vous leur avez fait subir antérieurement, au moment où vous acceptez quelques améliorations budgétaires et où vous nous annoncez la reprise. Mais ce n'est évidemment ni votre conception ni votre politique.

Au sujet de vos propositions concernant les investissements, je voudrais seulement relever que vous n'avez demandé que quelques modestes crédits pour la construction de 10.000 H. L. M. de plus et pour augmenter légèrement le plafond des prêts du Fonds de développement économique et social.

Je déplore que vous n'ayez pas été plus généreux pour le logement où la situation reste vraiment désastreuse et aussi que vous n'ayez pas profité de cette révision budgétaire pour doter un peu mieux l'Éducation nationale dont les moyens restent tragiquement au-dessous des besoins, ce qui n'est pas tout à fait sans relation avec les tensions qui nous impressionnent tous ces jours-ci.

Au total, votre relance reste donc très décevante dans son volume comme dans sa distribution.

L'Assemblée nationale doit avoir conscience des conséquences de cette politique.

La doctrine que ce projet de loi illustre comporte des conséquences que nous n'avons pas le droit d'ignorer : pas de rattrapage du retard pris par le V<sup>e</sup> Plan, insuffisance des équipements collectifs dont beaucoup aussi sont en retard sur le V<sup>e</sup> Plan — par exemple en matière de logement, d'équipements hospitaliers et de voirie —, persistance du chômage sur tout chez les jeunes, insuffisance de la consommation des plus défavorisés.

Telle est, mesdames, messieurs, la traduction sociale des dispositions et de la politique qui nous sont soumises.

Face à cette situation, nous sommes fondés à réclamer, au contraire, une action globale plus cohérente et aussi plus coura-

geuse, une action qui ne soit plus improvisée au jour le jour, mais qui réponde aux besoins du pays.

Quelle pourrait être cette action ? C'est ce que je voudrais essayer de dire rapidement pour terminer.

Bien entendu, lorsque nous voulons définir une politique constructive et positive, nous devons toujours éviter de céder à la facilité et à la démagogie.

Si l'on ne veut pas tomber dans le désordre et l'inflation comme il est arrivé trop souvent dans le passé, on doit savoir et on doit dire à haute voix que tout n'est pas possible à la fois.

On doit déterminer ce qui est possible et on doit dire dans quels délais, dans quelles conditions, moyennant quelle contrepartie — et on doit le faire avec réalisme et loyauté, mais aussi avec détermination.

Le réalisme et la loyauté conduisent à préciser les limites de ce que l'on peut faire ; la détermination garantit qu'on le fera.

Notre politique économique, financière, monétaire, se situe et se situera de plus en plus sur deux plans : le plan international et le plan domestique.

Il faudrait parler pour être complet de l'action à poursuivre au niveau de l'Europe, du développement des échanges avec les pays de l'Est, d'une attitude enfin constructive pour la réforme monétaire internationale, des problèmes du tiers-monde. Je ne le ferai pas aujourd'hui, car j'espère pouvoir éventuellement soumettre à l'Assemblée quelques solutions sur ces différents plans dans peu de temps, puisque M. le ministre de l'économie et des finances nous a confirmé tout à l'heure qu'un débat de politique économique générale doit avoir lieu ici prochainement.

Aujourd'hui, en relation directe avec le collectif, je me contenterai de parler des impulsions plus vigoureuses qu'il nous faut donner, d'une part, à la consommation des catégories de la population des moins favorisées et, d'autre part, aux investissements productifs, créateurs d'emplois et capables de réduire les obstacles qui retardent notre croissance.

Mais, en le faisant, je n'oublierai pas le contexte international et notamment la nécessité de conserver ou d'acquérir, selon les industries, les conditions d'une compétitivité réelle entre nos productions et celles de l'étranger et, pour cette raison, l'obligation où nous sommes de ne rien faire qui risque de charger nos prix dans des conditions qui pourraient nous affaiblir.

Il est cependant évident que nos prix de revient unitaires seraient moins élevés si notre machine économique fonctionnait d'une manière satisfaisante au lieu de tourner au ralenti, notamment dans un certain nombre d'industries et de secteurs clés qui devraient pouvoir exporter plus largement.

C'est pourquoi tout ce qui est de nature à relancer notre activité globale est aussi directement favorable à la réalisation de nos objectifs généraux.

À cet égard, M. le rapporteur général a paru reprocher aux membres de la commission des finances appartenant au groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste de rechercher le redressement économique « exclusivement » par la consommation.

C'est un reproche injuste et une erreur. Nos critiques et nos propositions n'ont pas porté exclusivement, ni même principalement, sur la consommation. J'en donnerai la preuve dans un instant. Mais il est vrai que nous avons recommandé une relance du pouvoir d'achat, relance qui demeure essentielle au moment où trop d'entreprises sont en situation de sous-activité et donc de sous-production, et où nombre de ces entreprises ne feront évidemment pas de nouveaux investissements — ces investissements qui sont souhaités par le Gouvernement — tant que l'état de leurs carnets de commandes les en dissuadera et que l'insuffisance de leurs profits ne leur en donnera pas les moyens financiers.

Sur les mesures souhaitables en ce qui concerne la consommation, je me contenterai d'indiquer quelques têtes de chapitres.

Dans ce domaine, le but est d'abord d'améliorer la situation des plus désavantagés de notre pays. Ce qui sera fait pour eux — on le répétera jamais trop — contribuera immédiatement à améliorer l'activité commerciale et par conséquent industrielle. Car ils appartiennent à des catégories sociales qui, par la force des choses, n'épargnent pas et dépensent aussitôt le surcroît de pouvoir d'achat dont elles peuvent profiter.

Le malaise social provient, dans une large mesure, des distorsions qui se sont produites, notamment au cours des dix dernières années, entre les diverses catégories de la population et même au sein de la classe ouvrière.

On constate, par exemple, qu'en dix ans, les travailleurs payés au niveau du S. M. I. G. ont vu leurs salaires majorés seulement de 65 à 70 p. 100 — ce valeur nominale bien entendu — alors que l'ensemble des salaires étaient revalorisés de 110 à 115 p. 100.

On constate aussi que les traitements de la fonction publique et du secteur nationalisé n'ont jamais suivi l'ensemble des rétri-



butions du secteur privé. On constate encore que les prestations familiales n'ont cessé de prendre du retard. Je pourrais allonger cette énumération d'inégalités qui ont entraîné de graves ressentiments.

Il faut commencer par mettre un peu d'ordre et de sens social dans une situation trop largement déséquilibrée.

A cet égard, il convient de régler d'abord le problème des plus bas salaires et traitements sur lesquels la déclaration commune de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du parti communiste a attiré, à juste titre, l'attention.

En fait, nous savons que la situation est très différente selon les branches d'activité, selon les régions, selon les sexes. Les professions où se trouvent les plus bas salaires sont l'hôtellerie, les cuirs et peaux, le textile et, bien entendu, l'agriculture. Les régions les plus défavorisées sont la Basse-Normandie, les pays de la Loire, la Bretagne, le Limousin.

En 1965 — je ne crois pas qu'il existe de statistiques plus récentes — 16,5 p. 100 des salariés hommes gagnaient moins de 500 francs par mois — en francs de l'époque — et 42 p. 100 des femmes. Même si l'on déduit de ces pourcentages les apprentis, on trouve encore 12 p. 100 des hommes et 32 p. 100 des femmes, soit une femme sur trois.

Sans doute me répondrez-vous que les salaires ont quelque peu augmenté depuis trois ans. Mais les prix également ! On peut dire, en gros, que la situation des salariés les plus défavorisés et leur nombre n'ont pas sensiblement varié durant cette période.

Personne ne contestera donc sérieusement qu'un effort déterminé doit être consenti pour porter les salaires les plus bas à 600 francs par mois, en francs de 1968 (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste*) et pour relever très légèrement les tranches immédiatement supérieures afin de les raccorder à la courbe générale des salaires.

Nous savons toutefois qu'un objectif aussi désirable ne peut être atteint d'un seul coup et sans précautions puisqu'on a évalué le coût d'une pareille rectification à cinq milliards ou cinq milliards et demi de francs.

En contrepartie, il faut d'ailleurs dire qu'un accroissement du pouvoir d'achat des catégories qui consomment la totalité de leurs revenus constitue un élément de stimulation de la production en période de stagnation économique et suscite aussitôt un surcroît de production et une augmentation du revenu national qui permet de couvrir en partie l'augmentation de la demande.

Il n'en reste pas moins qu'on ne résoudra pas ce problème d'un jour à l'autre surtout dans certaines régions pauvres.

Alors, le moment n'est-il pas venu, en raison même de la conjoncture, monsieur le ministre, de réunir une conférence tripartite ou de demander au Conseil économique et social de réunir une telle commission pour préparer une solution, même si celle-ci ne doit être réalisée que progressivement, en deux ans, deux ans et demi ou trois ans par exemple ? Un programme de règlement échelonné pourrait être négocié entre l'Etat, les syndicats, les organisations patronales et je ne peux pas croire qu'un accord se révélerait impossible face à une situation indigne d'un pays qui se veut moderne et social.

Dans le même ordre d'idées, il faut chercher activement les compensations auxquelles ont droit les familles atteintes par les hausses de tarifs de l'automne et de l'hiver dernier et par les mesures concernant la sécurité sociale, mesures qui devraient d'ailleurs être sérieusement et sévèrement révisées.

Ces compensations pourraient prendre, entre autres, la forme de corrections fiscales : relèvement de l'abattement à la base de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, réduction ou suppression de la taxe sur la valeur ajoutée sur les produits les plus nécessaires, comme les produits alimentaires, etc.

Une autre action devrait être également entreprise qui a d'ailleurs été prévue par le V<sup>e</sup> Plan. Il s'agit de la diminution progressive de la durée du travail pour mettre la France au niveau des pays voisins.

En fait, par suite du piétinement de la conjoncture et des affaires, il y a bien eu une réduction de la durée de la semaine de travail en 1967, mais elle n'a pas été accompagnée d'une garantie de salaire, ce qui était cependant indiscutablement dans l'intention du Conseil économique et social et de l'Assemblée nationale, lorsqu'ils ont obligé le Gouvernement, lors de la discussion du V<sup>e</sup> Plan, à préparer une diminution de la durée de la semaine de travail.

D'un autre côté, si le redémarrage économique se produit demain, il y a bien eu une réduction de la durée de nos structures économiques et sociales, beaucoup plus par un accroissement du nombre des heures travaillées que par l'embauchage d'ouvriers en chômage, ce qui nous éloignera plus encore de l'objectif de la diminution de la durée du travail, sans réduction du pouvoir d'achat des salariés.

C'est encore un problème à étudier de près et en contact avec tous les intéressés.

Certes, dans ce domaine, il ne saurait être question de prendre d'un seul coup des dispositions rigides et générales. Il faudrait surtout d'abord être mieux renseignés que nous ne le sommes sur les possibilités techniques dans les divers secteurs industriels. C'est pourquoi le Gouvernement devrait ouvrir, avec le concours des syndicats, une enquête sérieuse, par branches, pour déterminer ce qui pourrait être fait et dans quelles conditions.

Dans certaines catégories professionnelles, la main-d'œuvre disponible et les marges permettraient ou permettraient bientôt, moyennant certaines adaptations, une réduction échelonnée de la durée du travail sans perte de pouvoir d'achat.

Certes, cela ne peut être fait partout, immédiatement, sans aucun délai. Cependant, nous n'avons pas le droit d'oublier que le V<sup>e</sup> Plan comportait une promesse, promesse qui n'est pas en passe d'être tenue si on n'entreprend pas dès maintenant les études et les actions nécessaires.

Enfin, dans un ordre d'idées voisin, je voudrais mentionner une autre série de mesures hautement souhaitables et réalisables. Il existe un grand nombre de services publics ou parapublics qui sont — nous le savons tous et nous en parlons longuement lors des discussions budgétaires — très insuffisamment dotés des personnels qui leur seraient nécessaires pour accomplir correctement leur mission. On pourrait citer de nombreux exemples dans les domaines les plus divers : nous manquons d'infirmières et de personnels hospitaliers, nous manquons d'enseignants, nous manquons d'agents techniques pour accélérer la révision cependant urgente du cadastre. Les services financiers sont débordés, ce qui explique les mouvements de grève à la Direction générale des impôts. Nous manquons d'animateurs et de dirigeants pour les maisons des jeunes et de la culture, nous manquons de personnel dans les services de la main-d'œuvre et du travail, etc.

Il faut profiter de la période de sous-emploi que nous traversons pour étoffer les services les plus mal dotés. Nous ne pourrions pas le faire sans inconvénients dans une période de surchauffe, dans une période de rareté des demandeurs d'emploi. Mais la conjoncture présente permet au contraire, si vous le voulez, d'améliorer les conditions de travail de tant de services qui sont vitaux pour la collectivité. Pensez-y donc, monsieur le ministre, en préparant le budget de 1969 et même, pour un certain nombre de cas urgents, n'hésitez pas à devancer cette échéance.

Mesdames, messieurs, après ces indications un peu schématiques sur une politique de la consommation, je voudrais en venir, pour terminer, au domaine des investissements.

Leur croissance n'a pas été mauvaise en 1967 car un phénomène de rattrapage très sensible s'est produit l'année dernière.

Mais les perspectives pour 1968 sont des plus médiocres et M. le ministre de l'économie et des finances tout à l'heure nous l'a très clairement laissé entendre.

Hormis le secteur public, la sidérurgie grâce aux subsides fixés par la convention intervenue entre le Gouvernement et la profession, les travaux publics, partout ailleurs, toutes les enquêtes le confirment, les investissements prévus par l'industrie seront extrêmement faibles en 1968 et inférieurs aux objectifs du Plan. M. Rivain, dans son rapport, n'a pas caché que ce point est l'un des plus préoccupants parmi les difficultés des prochains mois.

Il est donc important que vous fassiez un effort soutenu pour ces investissements.

Or, dans ce domaine, le Gouvernement se borne jusqu'ici à aider le secteur privé pour réaliser des modifications de rationalisation de la production, c'est-à-dire finalement pour réduire l'emploi.

Je ne songe pas un instant à recommander au Gouvernement de tourner le dos au progrès technique. Mais je ne peux pas approuver une politique trop sommaire de concentrations et de reconversions qui, en recherchant une productivité globale meilleure, souhaitable en elle-même, ignore ou veut ignorer les réalités humaines, sociales, régionales et élargit, par conséquent, les zones de chômage sans précaution ni contrepartie.

Ce dont nous avons besoin, face à la diminution des effectifs au travail dans certaines professions — agriculture, S. N. C. F., construction navale, textile, charbonnages, sidérurgie — et aussi dans les entreprises qui se modernisent, ce dont nous avons besoin, c'est une politique industrielle qui s'emploie systématiquement à faire naître et à développer d'autres entreprises, d'autres activités, créatrices de nouveaux emplois en compensation.

De plus en plus, les industries réduisent leurs effectifs. A cet égard, et pour la dernière fois, je citerai quelques chiffres.

L'institut national de la statistique et des études économiques a publié au mois de mars un tableau faisant apparaître la proportion des entreprises qui déclarent leurs effectifs en diminution. Ce tableau, établi tous les quatre mois, révèle pour les périodes quadrimestrielles comprises entre mars 1966 et mars 1968,

l'évolution suivante, qui est impressionnante : 19 p. 100, 21 p. 100, 22 p. 100, 26 p. 100, 28 p. 100, 30 p. 100 — soit un tiers du nombre total des entreprises.

En conséquence de la recherche de la productivité, qui en soi est une bonne chose, il apparaît donc qu'un nombre croissant d'entreprises réduisent leurs effectifs. Il convient alors — et c'est une de vos missions essentielles — de rechercher des contreparties par la création d'autres usines, d'autres emplois, d'autres activités.

Il est choquant que vous accordiez un soutien actif, aux frais des contribuables, aux sociétés dont les reconversions et les fusions créent du chômage, tandis que vous ne prenez aucune initiative pour la création d'activités nouvelles qui permettraient de fournir du travail supplémentaire et de compenser les pertes d'effectifs enregistrées. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Ce sont les deux volets d'un diptyque dont, jusqu'ici, vous n'avez connu que l'un.

D'autres mesures, notamment des mesures de protection sociale, sont nécessaires pour faire face à l'évolution à laquelle nous assistons : information complète et préalable des comités d'entreprise en cas de fusion, préavis raisonnable accordé aux travailleurs licenciés avec possibilité de formation professionnelle accélérée accompagnée de salaires correspondant à leur classification, respect des avantages sociaux acquis.

En outre, cette législation si nécessaire, qui existe déjà dans d'autres pays comparables au nôtre, devrait être mise au point avec la participation des syndicats. Malheureusement, dans vos négociations avec les organisations patronales, dans les contrats de programme et dans les accords que vous avez signés, vous n'avez jamais admis la présence, ni même l'information complète des syndicats ou des comités d'entreprises.

Or leur participation est indispensable si les transformations envisagées doivent s'opérer dans un esprit social et non pas être imposées unilatéralement à la classe ouvrière qui, dans ce cas, supporte seule les frais de l'évolution industrielle.

Il est clair d'ailleurs que si les organisations ouvrières étaient informées de vos plans et de vos négociations, si elles participaient aux études et aux travaux qui conduisent aux accords signés entre le Gouvernement et les fédérations patronales, elles exigeraient que les réductions de main-d'œuvre soient accompagnées d'un effort pour offrir par ailleurs de nouvelles chances d'embauche.

Car le but essentiel restera toujours la création de nouveaux emplois dans une économie et une démographie qui évoluent comme les nôtres. Mais il semble bien que, jusqu'à présent, le Gouvernement ne s'en soit pas soulé suffisamment.

Enfin, la politique des investissements industriels à entreprendre doit être conçue en liaison avec l'aménagement du territoire, dont on parle beaucoup, mais qui se traduit mal dans les faits puisque la région parisienne continue à se développer plus vite que les autres, tandis que les décisions de décentralisation industrielle et de réimplantation en province ont été de moins en moins nombreuses au cours des dernières années, et pour un montant de crédits constamment décroissant.

L'évolution récente rend cependant plus nécessaire que jamais un effort au profit des régions pauvres et de celles qui, industrialisées parfois depuis longtemps, sont maintenant menacées par le chômage.

Mais on ne peut pas compter sur de simples mesures de crédits ou de détaxation fiscale pour inciter des entreprises à se fixer dans des régions qui, pour des raisons bonnes ou mauvaises, sur lesquelles je n'insisterai pas aujourd'hui, ne les attirent pas.

Les Italiens ont essayé, avant nous, cette technique de subvention directe ou indirecte et, comme nous, ils ont constaté son insuffisance, voire son échec, jusqu'au jour où ils ont décidé de faire créer dans le Sud de leur pays, par les pouvoirs publics ou par de grandes entreprises d'Etat, des industries lourdes appelées à devenir de véritables pôles de développement.

Autour des puissants investissements ainsi pratiqués ou suscités par l'Etat dans l'Italie méridionale, on a vu s'agglomérer ensuite des fournisseurs, des sous-traitants, des clients, des prestataires de services, de telle manière que, là où on avait échoué jusqu'alors, le développement industriel est devenu une réalité.

Une fois de plus se trouve vérifié ce que l'on ne peut pas compter sur la seule initiative privée, sur les seules décisions prises souverainement par des sociétés ou des entreprises privées pour réanimer des régions en voie de déclin. C'est une leçon que nous ne devrions pas oublier.

Enfin la politique d'action régionale appelle une intervention plus libre et plus ample des collectivités locales. Là encore, les exemples que nous donnent les pays voisins, la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, le démontrent amplement. Encore faudrait-il que

nous sachions donner à nos régions, à nos départements, à nos villes, à nos syndicats de communes des attributions très élargies dans le domaine économique et la possibilité de les financer.

C'est donc une politique de décentralisation véritable, novatrice et audacieuse qui s'impose ici. Mais le Gouvernement, vous le savez, n'a jamais voulu s'engager dans cette voie d'une manière effective, loyale et authentique. Son action, les réformes qu'il a adoptées, comme celles dont nous aurons peut-être à débattre dans quelques jours, ont toujours tendu et tendent encore à resserrer son contrôle sur la vie locale, au lieu de donner à cette vie locale plus d'initiatives et de moyens, au lieu aussi d'accorder aux institutions régionales et à celles de nos agglomérations une représentation plus honnête, c'est-à-dire plus démocratique, plus de pouvoir réel et plus d'efficacité.

Maintenant, je voudrais conclure.

Que pourrait-on objecter à la politique active que je viens d'esquisser à grands traits ? Certains diront peut-être qu'elle risque d'entraîner des tensions inflationnistes. Mais ce danger peut être écarté par l'échelonnement des mesures à prendre et des réalisations ainsi que par une distribution plus sélective et plus organisée du crédit, afin d'assurer toujours la priorité aux opérations jugées nécessaires et à freiner les activités là où apparaîtraient des situations spéculatives ou malsaines.

A la commission des finances, certains de mes collègues ont exprimé la crainte qu'une politique dynamique n'augmente nos importations plus que nos exportations et ne déséquilibre légèrement notre balance des paiements. Cela non plus ne constitue pas, à mes yeux, une objection valable dans l'état actuel de notre situation. Je crois, en effet, que nous avons accumulé un stock d'or techniquement beaucoup trop élevé. Sa justification, en tous cas, ne peut être tirée que de la possibilité qu'il nous donne de subir sans difficultés un déséquilibre temporaire de nos comptes extérieurs.

Si, en douze ou dix-huit mois, nous perdions un ou deux milliards d'or actuellement stériles et qui seraient remplacés par des investissements enrichissants et productifs, par un gain-pain pour des centaines de milliers de chômeurs, nous n'aurions certainement pas perdu au change. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Monsieur le ministre, personne ne peut plus contester aujourd'hui que les hypothèses sur lesquelles le V<sup>e</sup> Plan était fondé ont été infirmées par les événements. Si nous nous reportons aux références qui nous ont été données au départ et si nous les comparons à ce que nous avons observé ensuite, nous constatons que nous sommes en présence d'une population active plus nombreuse qu'il n'était prévu, de progrès de productivité plus rapides, d'un exode rural plus important ; nous constatons aussi que l'épargne ne s'investit pas spontanément, même quand elle existe ; nous constatons encore que les banques n'opèrent pas la transformation qu'on attendait d'elles, des épargnes liquides en placements productifs pour la nation.

Je me permets de rappeler à cet égard que le contre-plan publié il y a trois ans par le P. S. U. repose sur un jeu d'hypothèses que les événements, au contraire des vôtres, ont confirmées dans l'ensemble et que ses propositions apparaissent aujourd'hui comme ayant été plus réalistes que n'étaient les vôtres.

Je sais bien qu'en pareille matière des erreurs sont toujours possibles. Je dirai plus : je sais que, lorsqu'on élabore un plan, on doit éviter au départ certaines imprudences par excès d'optimisme. Je comprends donc, même si je les regrette, les évaluations et les perspectives des auteurs du V<sup>e</sup> Plan.

Mais quand la conjoncture claire mieux la route sur laquelle on est engagé, on doit savoir en tirer les conséquences et réagir en temps utile. C'est ce que vous ont conseillé, chacun à leur manière, dans trois articles que vous avez vu récemment, discordants à beaucoup d'égards mais animés de la même volonté d'intervention, des hommes comme M. Giscard d'Estaing, M. Albin Chalandon et M. François Mitterrand.

Votre timidité répond mal à leurs appels et à ceux de tout le secteur productif, patronal et syndical, d'accord, au moins pour une fois, pour déplorer votre manque de perspective et de clairvoyance face aux échéances difficiles dont nous approchons peut-être.

Vos décisions — et parfois vos absences de décisions — sont commandées, en vérité, par le type d'équilibre ou de déséquilibre politique et social que vous voulez maintenir dans ce pays. Mais le pays sait maintenant — et surtout sa jeunesse sait — que le redressement politique est devenu la condition indispensable, pour que soit entrepris le grand effort national qui traduira enfin les aspirations de toutes nos forces vives à la prospérité et à la justice. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ramette. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. Arthur Ramette.** Mesdames, messieurs, le projet de loi de finances rectificative a pour but, nous affirme-t-on, de soutenir la croissance de l'économie française et de la porter au niveau des prévisions du V<sup>e</sup> Plan, niveau qui n'a pas été atteint en 1967.

Le projet appelé « plan Debré » est comme le plan de stabilisation de M. Giscard d'Estaing, un plan d'ajustement. Cependant, l'un, celui de M. Giscard d'Estaing, freinait l'expansion par crainte de surchauffe, le présent, celui de M. Debré, aurait pour objet de stimuler la croissance de l'économie qui est en retard sur les prévisions du V<sup>e</sup> Plan.

En effet, en 1967 — cela a déjà été dit, mais je crois bon de le répéter pour la clarté de mon exposé — la progression de la production n'a atteint que 4,4 p. 100 au lieu des 5 p. 100 prévus par le Plan alors qu'elle avait été initialement fixée à 5,3 p. 100 par les comptes nationaux.

Précisons d'ailleurs que la production industrielle, compte tenu de la croissance de la production agricole au-delà de 6 p. 100, ne s'est accrue que de 3,7 p. 100.

Autre indice inquiétant : en 1967, les exportations ne se sont accrues que de 4,2 p. 100 contre 7,3 p. 100 en 1966.

Or de très grands espoirs avaient été mis dans la progression des exportations pour assurer la pleine réussite du V<sup>e</sup> Plan.

En fonction de l'ouverture du Marché commun, la préoccupation dominante des auteurs du V<sup>e</sup> Plan a été la recherche de la compétitivité sur le marché extérieur, naturellement par un surcroît d'exploitation des travailleurs.

C'est en partant de cette conception que nos gouvernants, en plein accord avec les monopoles, ont, par une pression permanente exercée sur le pouvoir d'achat des grandes masses, amené le plus possible la demande intérieure.

Le V<sup>e</sup> Plan a été conçu sur l'idée du sous-emploi nécessaire de la capacité productive du pays.

Dans le tome I du plan de développement économique et social, portant la signature de M. Giscard d'Estaing, on peut lire à la page 6 : « Il apparaît que le taux de 5 p. 100 fixé pour les options se situe légèrement en retrait de la limite physique de nos possibilités ».

En termes clairs, c'était faire en sorte que se constitue une armée de sans-travail qui, selon Marx, permet à l'offre de prendre le pas sur la demande, d'où une dépréciation de la force de travail.

Cet objectif est au moins l'un de ceux du V<sup>e</sup> Plan qui a été largement atteint, si l'on en juge par l'existence d'un demi-million de chômeurs, chiffre jamais constaté depuis la Libération.

L'un des principaux moteurs économiques de la stimulation du taux de profit depuis 1964 a été l'investissement, qui a joui d'une réelle priorité. Mais l'investissement, en dehors de l'équipement public, a été conçu comme le pendant de la concentration accélérée prévue par le V<sup>e</sup> Plan dans le but d'aboutir à une productivité plus élevée.

Il en est résulté non des créations d'emploi, mais de nombreuses fermetures d'usine donnant lieu à d'importants licenciements. De là l'élévation rapide du nombre des chômeurs totaux ou partiels.

Selon les auteurs du V<sup>e</sup> Plan, il en est résulté une dépréciation de la main-d'œuvre, au lieu et place de la hausse spontanée constatée dans maintes activités au cours de la période précédente, dépréciation rendue plus sensible pour les travailleurs, dont le temps de travail a été réduit sans que pour cela la production diminue, du fait d'une productivité plus élevée.

Il devait normalement en résulter une détérioration du marché intérieur et de sa capacité d'absorption. Ce risque d'ailleurs, les monopoles et les auteurs du V<sup>e</sup> Plan savaient qu'ils le couraient, mais ils en escomptaient une large compensation par les profits accrus résultant d'une productivité plus grande et grâce à des marchés extérieurs plus largement ouverts aux exportations de marchandises et de capitaux.

Mais, pour des raisons bien connues, dont la récession économique dans des pays gros clients de la France, l'Allemagne de l'Ouest par exemple, et la mauvaise situation monétaire internationale, les marchés extérieurs n'ont pas répondu aux espérances placées en eux, si bien que pour 1967, le rétrécissement des marchés extérieurs s'additionnant à l'affaiblissement du marché intérieur, il en est résulté une dégradation de la production nationale, s'ajoutant au recul de l'emploi et à la montée du chômage.

Les mesures figurant dans le projet de loi en discussion visent à porter remède à cette situation due au fait que les prévisions négatives du V<sup>e</sup> Plan ont été malencontreusement dépassées. Par exemple, le chômage ayant dépassé la mesure prévue et la progression de la production s'étant ralentie, le plan d'ajustement Debré est une tentative de réanimation économique, première-

ment par une relance de la consommation non productive, deuxièmement par un accroissement des investissements.

Il est de toute évidence qu'en allégeant l'impôt général sur le revenu pour les catégories les plus modestes, le Gouvernement libère une partie du pouvoir d'achat. Mais, hommage du vice à la vertu, il justifie du même coup notre demande de relèvement du plafond d'exonération à 5.000 francs pour les assujettis à l'impôt général sur le revenu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

De même, il nous donne raison lorsque nous prétendons que l'expansion économique dépend, en tout premier lieu, de la capacité de consommation du marché intérieur. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous pourrions être presque tentés d'en féliciter le Gouvernement, mais les quelque 1.400 millions de nouveaux francs de pouvoir d'achat libérés soit par la réduction d'impôt, soit par la répartition d'avantages sociaux, viennent tardivement et à la suite d'une ponction de 3.500 millions de nouveaux francs sur le revenu des ménages, ponction résultant de la hausse de certains tarifs publics et des ordonnances frappant la sécurité sociale, entre autres l'élévation de 20 à 30 p. 100 du ticket modérateur.

Le Gouvernement s'est bien gardé de procéder, pour la ranimation de notre économie, à un relèvement général des salaires, alors que M. le rapporteur signale dans son rapport que le pouvoir d'achat ne se serait accru au cours de l'année 1967 que de 2,4 p. 100 contre 3 p. 100 en 1966.

D'ailleurs, cette prétendue progression du pouvoir d'achat pourrait être contestée. Notons tout au moins qu'il y a un recul de la progression des salaires en 1967 par rapport à l'élévation du coût de la vie et que, en tout cas, nous sommes loin, très loin, de la progression de 4 p. 100 du pouvoir d'achat prévue dans le V<sup>e</sup> Plan.

Il est évident que le relèvement général des salaires aurait eu, dans la situation actuelle, un effet de choc sur l'animation du marché intérieur et d'une façon durable, tandis que les doses modérées de pouvoir d'achat insufflées par ce projet au marché intérieur ne peuvent, quoi qu'en ait dit tout à l'heure M. le ministre de l'économie et des finances dans son exposé exagérément optimiste, ni ranimer, ni réamorcer une véritable et durable reprise économique. C'est un calmant administré à un grand malade. En fait, le Gouvernement est avant tout préoccupé de maintenir la pression exercée depuis 1958 sur les salaires et sur le pouvoir d'achat des grandes masses.

M. le ministre des finances, envisageant des perspectives en vue de l'expansion économique, a insisté particulièrement, semble-t-il, sur la nécessité de développer nos exportations et d'augmenter nos investissements. Il s'est montré beaucoup plus restrictif en ce qui concerne l'augmentation du pouvoir d'achat des masses et il a brandi l'éternelle menace de l'inflation pour l'écartier.

Nous sommes, quant à nous, pour un nécessaire équilibre entre nos exportations et nos importations. Nous ne sommes pas du tout partisans d'une politique qui limiterait nos rapports commerciaux avec l'étranger, mais nous voudrions souligner que l'expansion économique ne pourra être réelle et durable que si elle a pour objectif l'élévation ininterrompue du niveau de vie des travailleurs.

L'expansion économique ne sera obtenue en France que le jour où un Gouvernement démocratique décidera de faire bénéficier les travailleurs des progrès réalisés dans le développement de leur production et de leur productivité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Actuellement, le pouvoir d'achat de la majorité des Français est sans commune mesure avec le développement de la production qui atteint 60 p. 100 en dix ans, la production horaire ayant progressé de 50 à 60 p. 100 et la production par habitant de 40 p. 100.

En revanche, dans le même temps, selon l'indice des prix de la C. G. T., la progression du pouvoir d'achat a été de 6 p. 100, mais seulement quand la durée hebdomadaire du travail est restée de 20 p. 100 supérieure à celle de 1938, ce qui n'est pas le cas pour de nombreuses entreprises depuis 1967.

Il est donc possible d'en conclure que le salarié qui dispose d'un pouvoir d'achat en apparence égal ou légèrement supérieur à celui de 1957 vit, compte tenu des besoins et des exigences croissantes de notre époque, plus mal qu'il y a dix ans. Car il faut aussi, monsieur le rapporteur, lorsqu'on parle de l'augmentation du pouvoir d'achat, calculer l'incidence sur les budgets des ménages des charges fiscales et autres qui se sont accumulées, notamment au cours de ces derniers mois en particulier. La fiscalité du pouvoir gaulliste pèse toujours davantage, c'est la vérité, sur le budget des travailleurs.

Rappelons que, depuis 1958, le nombre des personnes assujetties à l'impôt général sur le revenu est passé de 4 millions à

9 millions du seul fait du non-relèvement du plafond d'exonération qui aurait dû suivre l'élévation nominale des salaires et des prix.

Le rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été multiplié par 3,6 de 1962 à 1968 alors que celui de l'impôt sur les sociétés ne l'a été que par 1,5.

Ajoutons que l'extension de la taxe sur la valeur ajoutée frappe des produits de grande consommation comme le pain et le lait. A ces impositions d'Etat s'ajoutent les impôts des collectivités locales et départementales, d'autant plus pesants d'année en année que l'Etat se décharge de plus en plus sur elles de dépenses qu'il assumait dans le passé.

En outre, les loyers ont pratiquement doublé en dix ans ; les tarifs des services publics ont été relevés ainsi que les prix de l'eau, du gaz et de l'électricité ; enfin sont survenues les ordonnances réorganisant la sécurité sociale qui amputent chaque année de trois milliards de francs le pouvoir d'achat des travailleurs.

La capacité d'achat des allocations familiales a baissé de 30 p. 100 en dix ans, celle des prestations aux vieillards est inférieure de 25 p. 100 au niveau de 1960. Enfin, le plus scandaleux de tout, on compte encore aujourd'hui, dans notre pays, plus de 4 millions de travailleurs, dont 3 millions de femmes, qui ne gagnent pas 600 nouveaux francs par mois.

Certes, les monopoles n'ont qu'à se féliciter de cette politique antisociale dont les travailleurs font les frais. Alors que l'expansion a reculé en 1967, les bilans des sociétés capitalistes ne montrent pas des bénéfices décroissants, au contraire. Ce qui a reculé relativement dans cette conjoncture, c'est la masse salariale.

Une telle exploitation des travailleurs ne crée pas les conditions d'une expansion saine et durable de notre économie. Les difficultés d'écoulement de la production conduisent, du fait d'un marché intérieur qui se rétrécit, à des difficultés d'exportation dues aux raisons évoquées il y a un instant. Notre agriculture continue de souffrir d'une surproduction relative, conséquence de la médiocrité du pouvoir d'achat des masses et des obstacles accumulés par nos concurrents sur les marchés extérieurs, y compris par nos partenaires du Marché commun.

En ce qui concerne le marché intérieur, M. Edgar Faure, ministre de l'agriculture en a fait le constat dans un des bulletins de son ministère. Relatant les propos tenus par notre ministre de l'agriculture, ce bulletin écrit : « Il a fait remarquer qu'il y avait place en France pour une augmentation assez sensible de la consommation de beurre, mais que, d'après les enquêtes effectuées, il y avait encore 6 p. 100 de consommateurs qui se privaient de toute consommation de produits laitiers et 34 p. 100 qui économisaient sur leur consommation de beurre et de fromage. »

Le même bulletin indique que 6,7 p. 100 des ménages de salariés non agricoles, dont le revenu mensuel est inférieur à 600 francs et qui disposent annuellement de 3.000 francs par unité de consommation, ne peuvent acheter ni le lait ni le beurre ni le fromage qu'ils pourraient consommer. Cette sous-consommation existe également pour les économiquement faibles, ajoute l'auteur de cet article.

Tandis que les réfrigérateurs du Marché commun recèlent 130.000 à 150.000 tonnes de beurre, des millions de mamans ne peuvent beurrer les tartines de leurs enfants.

Notre camarade Marin, député du Vaucluse, nous disait dernièrement que, dans son département, des milliers de tonnes de pommes restaient invendues et que les producteurs en étaient réduits à les épandre comme engrais sur leurs terres.

**M. André Tourné.** Dans mon département, on les jette à la rivière !

**M. Arthur Ramette.** Le 15 janvier dernier, en effet, il restait 650.000 tonnes de pommes à commercialiser et l'on a procédé à la destruction de 50.000 tonnes de ces fruits.

**M. Virgile Barel.** Les enfants n'ont pas les fruits qu'il leur faudrait !

**M. Arthur Ramette.** Or, innombrables sont, dans le Nord et dans d'autres départements à population essentiellement ouvrière, les familles où l'on ne consomme pour ainsi dire pas de fruits durant l'hiver, où les enfants se privent de cette nourriture saine et indispensable.

Mais pourquoi s'étonner qu'il y a trop de lait, de beurre, de viande, de fruits quand des millions de familles françaises ne disposent même pas de 500 anciens francs par jour et par personne pour manger, se vêtir, se loger, se chauffer ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

En conclusion, sur ce premier point, nous répondrons que, de toute évidence, une réelle expansion économique ne se conçoit pas sans une politique radicalement opposée à celle que pratique depuis dix ans le pouvoir gaulliste.

Au lieu de comprimer les salaires il faut élever le pouvoir d'achat des populations laborieuses, afin qu'elles soient les premières bénéficiaires des progrès de la technique, de

l'accroissement de la production et de la productivité nationale. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Cela suppose la revalorisation des salaires, des traitements, des pensions et retraites. Le retard pris par le pouvoir d'achat depuis dix ans doit être rattrapé. Les ordonnances contre la sécurité sociale doivent être rapportées. Il doit être mis fin au scandale qui fait que des millions de travailleurs gagnent encore moins de 600 francs par mois.

C'est là l'exigence des travailleurs qui, toujours plus unis et plus résolus, engagent la bataille revendicative. Nous saluons ces travailleurs et les félicitons de rechercher l'union qui peut, seule, les conduire au succès dans leur lutte revendicative pour le droit à la vie.

Mais si le relèvement de leurs salaires se place au premier plan des préoccupations de tous les travailleurs, la situation de l'emploi les inquiète à bon droit.

Le chômage partiel ou total s'est installé depuis des mois comme une plaie chronique dans l'ensemble du pays. Depuis des années les fusions de sociétés, d'entreprises, en fonction des plans d'orientation, se font toujours plus nombreuses : 1.243 en 1965, 1.410 en 1966. Dans ces toutes dernières années, 31 sur les 50 premières firmes, ont procédé à des opérations de rapprochement et de fusion. Or, la concentration a eu pour premier résultat d'innombrables fermetures d'usines.

Des villes, et même des régions, voient disparaître leurs entreprises et industries traditionnelles qui faisaient leur prospérité depuis un siècle. Un peu dans toutes les régions du pays, des zones dites de récession se forment. C'est le cas de l'Ouest, mais aussi du Nord où les trois grandes industries traditionnelles : houillères, textile, métallurgie, cèdent chaque jour du terrain.

Dans le Nord-Est du pays, entre le Nord et la Meurthe-et-Moselle, se constitue un vide économique redoutable que la grande liaison mer du Nord—Méditerranée, prévue au V<sup>e</sup> Plan, ne risquera pas d'irriguer, économiquement parlant.

Que fait le pouvoir gaulliste pour y remédier ? Les plans de développement économique régionaux ne manquent pas. Le *Journal officiel* en a publié de nombreux exemplaires. Depuis, nous connaissons les Organisations régionales d'études de l'aire métropolitaine — les O. R. E. A. M. Elles sortent, avec l'aide de leurs technocrates, des études dont la prétention, d'après le livre blanc du Nord « est de proposer les grandes orientations dont l'approbation au niveau national devra se traduire par un schéma directeur d'aménagement ».

En ce qui concerne le Nord, l'O. R. E. A. M. propose de transformer cette région industrielle en aire de grandes transactions commerciales dans laquelle le secteur tertiaire relayant, dit-elle, les industries traditionnelles en recul, occupera plus de la moitié de la main-d'œuvre disponible. C'est une hérésie économique car comment concevoir le développement du secteur tertiaire si l'on ne favorise pas l'essor des secteurs primaire et secondaire, c'est-à-dire des activités de base ?

Mais dans tout ce plan, rien de précis ni de concret n'apparaît en dehors de formules vagues qualifiées d'orientations.

Le Gouvernement nous propose aujourd'hui, dans le dessein de ranimer les régions en perte de vitesse, un crédit de 250 millions dont bénéficieraient le Nord, la Lorraine et l'Ouest.

On peut se demander si ce crédit suffira lorsqu'on sait, par exemple, que l'objectif du Gouvernement est d'accélérer la liquidation de l'industrie houillère du Nord et du Pas-de-Calais en commençant par supprimer 30.000 emplois en deux ou trois ans. En fait, c'est le double d'emplois qui disparaîtront si l'on tient compte des activités multiples nées de la mine et prospérant par elle.

Une deuxième question se pose : comment et pourquoi seront utilisés ces 250 millions de francs ? Les investissements — je l'ai déjà dit — n'ont pas fait défaut au cours de ces dernières années. Ils ont même été, peut-on dire, le moteur économique principal de la stimulation du taux de profit depuis 1964, c'est-à-dire la source essentielle de l'enrichissement des monopoles.

Mais ce qu'il s'agit de souligner — et M. Mendès-France a, lui aussi, insisté sur ce point — c'est que la grande masse des investissements dont une grande partie a été en fait financée par l'Etat, c'est-à-dire par les citoyens de ce pays, a été utilisée dans le but non pas de créer des activités nouvelles ou des emplois nouveaux, mais de mettre en place un outillage et des moyens de travail plus productifs. Ces investissements auraient dû être réalisés par autofinancement. Au lieu d'aboutir à des créations d'emplois, il en est résulté des suppressions d'emploi et une aggravation du chômage qui risque de devenir chronique. N'est-il pas édifant le fait que la légère reprise de ces derniers mois n'ait pas été accompagnée d'un recul du chômage, d'une amélioration sur le marché du travail, mais au contraire d'une aggravation ? L'armée des sans-travail grossit sans cesse, comptant dans ses rangs, outre les jeunes qui, nantis de diplômes, n'ont pas encore pu trouver leur place dans la production, de nombreux cadres déclassés par suite des transformations rapides de la technique.

C'est pourquoi les élus communistes de la région du Nord, conscients de ces réalités, vous présentent une proposition concrète en vue d'utiliser la part des 250 millions qui revient à leurs départements.

En accord avec tous les travailleurs qui ont manifesté le 11 mars dernier à Bruay, Lens, Douai, Valenciennes, et qui manifesteront plus nombreux encore le 11 mai prochain à Lille, nous proposons d'abord que soit mis un terme à la liquidation de l'industrie houillère, ce qui aurait pour conséquences le maintien des 30 000 emplois menacés de suppression, ainsi que le maintien des emplois sous-jacents.

En second lieu, nous proposons la construction, auprès des centres d'extraction, de centrales électriques géantes qui pourraient alimenter une électromécanique de grande capacité de production et lui donner un essor vigoureux. Partant de là pourraient se créer des industries mécaniques employant une forte proportion de main-d'œuvre très qualifiée, en particulier une industrie de la machine-outil et de moyens de production.

Cette voie, si elle était suivie, permettrait de créer de très nombreux emplois dans la région du Nord, assurerait la relance économique et ferait renaître la prospérité dans cette région.

De telles initiatives peuvent être envisagées dans toutes les zones de reconversion, si l'on tient compte des avis des organisations ouvrières et paysannes et de tous les élus, notamment des élus locaux et départementaux. Ainsi pourrait être obtenue une véritable expansion. Mais c'est uniquement à de telles entreprises créatrices d'emplois que doivent être réservés les crédits figurant dans le projet de loi de finances rectificative au titre de l'aide aux zones de reconversion.

En tout cas, la question est posée : le Gouvernement prendra-t-il, comme il le prétend, les mesures nécessaires pour réserver les 250 millions de francs inscrits dans ce projet à des opérations créatrices d'emploi ?

Nous jugerons d'après les décisions qu'il prendra sur la base de projets réels et non sur des promesses illusoirement comme en font chaque semaine les ministres en « balade » dans les manifestations officielles.

Pour le Nord et le Pas-de-Calais, pour la Bretagne et l'Ouest dont les populations ont manifesté hier en masse, ce ne sont pas les promesses qui ont manqué, mais les réalités palpables.

Il reste que dans ce projet figurent des crédits en faveur du lancement de 10.000 logements à loyer réduit. S'il s'agit vraiment de 10.000 logements supplémentaires, nul doute que cette opération créera du travail et des emplois. Mais nous nous étonnons que, dans une telle conjoncture économique, alors que la crise du logement est toujours une véritable calamité nationale, le Gouvernement se montre si modéré dans ses initiatives.

Si le Gouvernement voulait entreprendre une politique du logement digne de ce nom, il devrait d'abord mettre un terme à la construction d'appartements de haut standing qui restent inoccupés, faute de trouver une clientèle suffisante. Ce scandale n'a que trop duré, car il est inadmissible de voir stériliser ainsi des ressources considérables quand des millions de familles vivent dans des taudis ou entassés dans des logements exigus.

Enfin, le Gouvernement devrait construire non pas des logements de type Logéco, O. P. O. F. A. ou autres, qui ont occasionné bien des déceptions, mais des H. L. M. à usage locatif, dont le financement serait calculé sur des prêts à faible intérêt et à très long terme, ce qui permettrait d'offrir des loyers accessibles aux travailleurs.

Notre groupe a déposé une proposition de loi en vue d'atteindre l'objectif de 600.000 logements terminés par an, dont 350.000 H. L. M. et 150.000 autres logements aidés.

La réalisation d'un tel projet aboutirait, dans une courte période, à faire du droit au logement une réalité. Dans le même temps, cela donnerait un véritable coup de fouet à l'activité économique et apporterait une amélioration sensible à la situation de l'emploi, surtout si, parallèlement, un effort sérieux était fait pour l'équipement social, la santé, l'éducation nationale, la formation professionnelle, technique et scientifique, ainsi que pour l'aménagement des loisirs des populations laborieuses.

Il est bien évident que les remèdes d'une efficacité réduite qu'on nous propose dans ce projet ne sont pas de nature à nous convaincre que le Gouvernement entend s'engager dans la voie d'une expansion économique hardie.

Ce n'est pourtant pas la pénurie des moyens qui entrave la croissance de notre économie. Les ressources de l'économie française sont considérables, ressources naturelles et surtout ressources en travail qualifié, hautement productif. Ce sont ces ressources qui, de plus en plus, conditionnent la richesse d'un pays.

Le malheur, c'est que ces ressources sont détournées ou stérilisées au profit des monopoles et qu'elles ne sont pas utilisées pour l'amélioration ininterrompue des conditions de vie des masses laborieuses, la réduction du temps de travail étant rendue possible par la croissance de la productivité. Le mal chronique de notre économie, c'est le divorce entre une production rendue de plus en plus sociale par la technique et la survivance

de l'appropriation privée des moyens de production. De plus en plus, la croissance économique du pays rend inévitable l'intervention de l'Etat, en particulier comme dispensateur de crédits, car il détient les principaux moyens de prospection et de distribution. Dès lors, tout dépend de la nature politique de cet Etat.

Dans le présent, il est l'Etat des monopoles. Partant de là, les Plans sont conçus de telle sorte que les dégrèvements fiscaux, les prêts à faible intérêt, les décisions d'investissements et leur localisation sont ajustés et répartis en fonction des intérêts des oligarchies financières et des monopoles. De même, la politique des salaires et des prix est dictée pour aller dans un sens favorable à ces mêmes intérêts, ce qui aboutit actuellement à une détérioration du marché intérieur sans provoquer pour autant une ouverture des marchés extérieurs àprement défendus par les monopoles étrangers et concurrents.

Dans ces conditions, les objectifs proposés par les Plans ne peuvent être démocratiques. Afin que l'économie du pays se développe sur la base d'un Plan démocratique, la nation doit être réellement souveraine. Il faut qu'elle dispose de toutes les ressources que possèdent actuellement les monopoles. Elle doit disposer en particulier des moyens financiers détenus par les oligarchies financières. C'est pourquoi nous considérons comme un préalable absolument indispensable à toute marche en avant de la démocratie, la nationalisation de toutes les industries monopolisées et des banques.

La nationalisation, en permettant l'inventaire et la mobilisation de toutes les ressources du pays, rendrait possible leur affectation suivant des priorités établies selon des critères tenant compte à la fois du rendement et du progrès social. Naturellement, ce n'est pas du pouvoir gaulliste qu'il faut attendre de telles mesures démocratiques.

Il faut, par conséquent, qu'arrive dans cette Assemblée, une autre majorité, une majorité démocratique semblable à celle qui existe déjà dans le pays et qui va s'élargissant de jour en jour. La victoire des forces de gauche à Baslia, après beaucoup d'autres, en est le témoignage, comme elle témoigne de la puissance de l'union des forces démocratiques.

Cette union est déjà renforcée par la plate-forme commune élaborée en février dernier par le parti communiste et la fédération de la gauche démocrate et socialiste. En poursuivant dans cette voie, les partis de gauche doivent parvenir à l'établissement d'un programme commun répondant aux aspirations de notre peuple, de plus en plus largement acquis à l'idée que l'avenir de son progrès social et de sa liberté dépend, avant tout, de la fin de la dictature économique et financière des monopoles. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Pleven. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. René Pleven.** Monsieur le ministre, vous avez intitulé le projet dont nous discutons « loi de finances rectificative pour 1968 ». C'est un titre ambitieux en considération du contenu et il eût été plus approprié, à mon avis, de l'appeler — passez-moi l'expression — « loi de repentir ».

En effet, en octobre dernier, lors de la discussion générale du budget, alors que MM. Jean Poudevigne et Jacques Duhamel au nom du groupe Progrès et démocratie moderne vous invitaient fermement à diminuer la pression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et à introduire dans le budget des mesures plus accentuées de relance des investissements et de la consommation, vous opposiez que la France n'avait besoin que d'un budget de soutien de l'économie pour une période de conjoncture moyenne. Et nous avons refusé de vous suivre.

Moins de trois mois plus tard, il vous a fallu reviser votre jugement et annoncer des dégrèvements et des majorations d'allocations. Ce sont ces incitations qui sont maintenant récapitulées dans ce projet de loi et qui vont avoir pour effet d'augmenter de 2 milliards 400 millions de francs l'impasse budgétaire, la portant ainsi à 5 milliards 361 millions de francs.

Nous vous donnons acte que vous avez ainsi reconnu et voulu réparer votre erreur, mais nous pensons que vous auriez pu l'éviter si vous aviez accepté de tenir compte moins tardivement des avis qui vous étaient donnés de tous côtés pendant la discussion générale du budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Bien qu'au début de votre discours vous ayez paru souhaiter restreindre un peu le champ de cette discussion générale, il me semble que nous resterons au cœur du sujet en nous demandant si les mesures que vous avez prises sont satisfaisantes.

Pour répondre affirmativement à cette interrogation, vous avez évoqué — et c'était naturel — plusieurs signes d'amélioration de la conjoncture, que je ne contesterai pas.

La progression de la production industrielle a été, en effet, en février, exceptionnellement forte ; l'évolution a été également favorable en mars ; elle a été confirmée en avril. Le commerce de détail paraît « digérer » la T. V. A. mieux qu'on ne l'avait cru tout d'abord et les prix de détail se sont, en février,

à peu près stabilisés. Le commerce extérieur, stimulé par la libération progressive des échanges résultant du Marché commun, est un incontestable facteur d'expansion. L'exportation a absorbé, en 1967, 15 p. 100 de la production nationale contre 12 p. 100 seulement en 1965.

En 1958, la moyenne mensuelle des ventes françaises dans les pays qui sont nos partenaires dans le Marché commun était de 95 millions d'unités de compte; en 1967, cette moyenne est passée à 392 millions. La moyenne mensuelle de nos achats dans les mêmes pays était de 102 millions d'unités de compte en 1958; elle est passée, en 1967, à 448 millions. Les échanges ont donc quadruplé dans les deux sens; il n'y a pas de déséquilibre. Le Marché commun n'est donc en aucune mesure une cause de récession pour l'économie de notre pays.

Du fait de ces facteurs favorables, vous concluez que vous avez maintenant donné à l'économie la dose suffisante de stimulant dont vous contestiez la nécessité en octobre.

Mais vous savez que les Français attachent, à juste titre, une importance capitale à un autre indice sur lequel vous êtes passé plus vite et qui, celui-là, ne s'améliore pas.

Malgré la reprise qui a commencé à se manifester, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a continué à augmenter; il y en avait 240.200 au 1<sup>er</sup> avril, soit 7.000 de plus qu'au 1<sup>er</sup> mars, et 74.700 de plus qu'un an plus tôt.

Sur ce nombre, combien sont présentées par des jeunes de moins de vingt-cinq ans? Dans une région comme celle dont je suis l'élu, cette proportion est de 31 p. 100.

Le nombre des chômeurs est évalué, dans toutes les publications économiques, à un demi-million de personnes. Peut-être direz-vous que ce nombre ne représente que 2,5 p. 100 de la population active, alors que des pays comme les États-Unis et l'Allemagne jugent supportable une proportion de 5 p. 100. Mais la France, elle, ne le tolère pas et c'est, à mon avis, son honneur. La volonté d'avoir du travail est, pour un peuple, un signe de virilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Nous sommes à un moment de notre évolution économique où il faut que l'industrie et le secteur tertiaire « absorbent » aussi bien les jeunes qui arrivent à l'âge du travail salarié que les agriculteurs condamnés à abandonner des exploitations trop petites et les hommes et les femmes privés de leur emploi par les progrès de la productivité.

Il n'est possible d'y parvenir qu'en réalisant un taux d'expansion très élevé.

Or, si depuis plusieurs années, comme vous l'avez rappelé, la politique économique du Gouvernement s'est toujours exprimée par la formule « expansion dans la stabilité » — qui pourrait faire l'objet d'une adhésion multipartisane — il faut bien dire qu'en réalité, une sorte de hiérarchie s'est instituée entre ces deux termes.

La stabilité a été l'objectif privilégié. Le Gouvernement a craint l'inflation plus que le ralentissement de l'activité économique. Cette attitude était compréhensible en période de surchauffe.

Aujourd'hui, nous pensons que si l'on veut s'attaquer sérieusement au sous-emploi et au chômage, c'est l'expansion qu'il faut privilégier.

Les menaces sur la stabilité des prix se sont atténuées du fait des progrès effectués par beaucoup d'entreprises et qui leur ont permis de répondre à votre demande en multipliant les contrats de programme et de stabilité. Mais, surtout, la suppression complète, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, des barrières douanières à l'intérieur du Marché commun, les concessions consenties dans le cadre du Kennedy Round exigent de tous les producteurs un tel contrôle de leurs prix de vente et, donc, de leurs prix de revient.

Nous estimons, en conséquence, que la conjoncture permet, en ce qui concerne le taux d'expansion, des ambitions nouvelles, qu'une politique nettement plus dynamique que celle d'aujourd'hui est requise pour enrayer la dégradation du marché du travail, dégradation qui s'aggrave au point que le « clignotant de l'emploi » prévu par le Plan risque de s'allumer d'ici l'été.

A nos yeux, deux obstacles majeurs, de caractère psychologique, freinent aujourd'hui l'expansion de l'économie. La confiance dans la durée de la reprise et dans les intentions économiques et financières du Gouvernement n'étant pas entière, une double hésitation peut être observée chez la plupart des Français. Ils hésitent à la fois à consommer et à investir.

L'hésitation à consommer se manifeste chez les salariés de toutes catégories qu'inquiète la précarité de l'emploi.

L'hésitation à investir est le fait des chefs d'entreprise, qui constatent que la consommation demeure insuffisante pour justifier une augmentation de leurs moyens de production, et que découragent aussi — il faut bien le dire — l'insuffisance des marges bénéficiaires, la fiscalité et les complications bureaucratiques.

L'hésitation à investir est également le fait des épargnants qu'appeurent les rumeurs, les dangers de crise du système monétaire international, et que vos propres déclarations incitent bien souvent à la thésaurisation.

Pour ces raisons et pour quelques autres que j'évoquerai dans un instant, la France est en passe de devenir, comme entre les deux guerres, comme avant 1914, un pays où l'on thésaurise plus qu'on ne crée. Nous savons tous combien, de ce fait, la puissance de notre appareil productif a été affaiblie aux époques dont je parle.

Le gonflement des dépôts à vue sur les comptes de chèques postaux, des dépôts à vue et à court terme dans les banques et les institutions de crédit, est la preuve de ce que j'avance. Il place la France dans la situation d'une entreprise dont le fonds de roulement déjà très abondant continuerait à s'accroître. Or, pour une entreprise, un fonds de roulement excessif traduit une gestion sans dynamisme qui néglige les investissements productifs, qui ne consacre pas assez à son développement.

A notre avis, il faut multiplier les efforts pour ramener les liquidités vers leurs deux destinations essentielles au dynamisme de l'économie: la consommation et les placements à long terme, donc l'investissement.

A cet égard, la loi de finances rectificative est à nos yeux insuffisante, aussi bien pour stimuler la consommation que pour développer l'épargne à long terme.

Nous estimons que vous devriez aller plus loin que vous n'allez pour augmenter le pouvoir de consommation de celles des catégories sociales dont l'accroissement des ressources se traduit en dépenses immédiates, à savoir les familles, dont les prestations familiales continuent de rester en deçà de ce que pourraient leur distribuer les caisses d'allocations familiales sans mettre en danger leur équilibre, et les personnes âgées.

Les relèvements d'allocations consacrés par le projet de loi de finances rectificative vous coûteront 433 millions de francs. Mais n'oubliez pas qu'au préalable vous avez pris beaucoup à ceux qui en seront les bénéficiaires, par application de la T. V. A. au pain, au lait et aux autres produits de première nécessité, ainsi que par les ordonnances qui ont été brutales, car vous avez négligé toute modulation du ticket modérateur en fonction de la situation familiale et de l'âge des assurés. Toutes ces mesures se sont répercutées sur leurs facultés de consommation.

Quant aux investissements, dont le rythme de progression est évalué par les services officiels à un taux voisin des 7,9 p. 100 prévus par le Plan, je dois rappeler que ce taux concerne l'ensemble des investissements publics et privés et que la distinction entre ces deux catégories d'investissements est indispensable pour apprécier objectivement la situation.

Trois facteurs dont l'incidence est temporaire, peuvent actuellement donner l'illusion d'une situation plus favorable en matière d'investissements. Il s'agit du dégrèvement fiscal de 10 p. 100, des programmes des entreprises publiques et du plan de la sidérurgie.

La mise en œuvre du dégrèvement de 10 p. 100 sur les matériels d'équipement a suscité en 1966 un regain d'activité dont l'effet s'est prolongé jusqu'à la fin de l'année dernière. Mais la mesure n'étant plus applicable, il faut s'attendre à ce que la reprise qu'elle avait provoquée soit maintenant suivie d'un certain reflux.

Une avance importante a été réalisée sur les programmes d'investissement des entreprises de l'Etat. Cette avance atteint un total de près de quatre milliards de francs. Mais l'ensemble des programmes n'ayant pas été modifié, elle ne se traduira pas, en fin de compte, par une progression de l'investissement total. Bien au contraire, si l'on considère ce qu'est, pour une large part, cette avance sur les programmes des entreprises publiques qui permet au taux de progression des investissements d'être actuellement voisin de celui de 7,9 p. 100 prévu par le Plan, on est conduit à reconnaître qu'il existe, en réalité, un retard cumulé d'environ 3.400 millions pour les investissements des entreprises privées.

Quant au plan de la sidérurgie, il est largement alimenté par des crédits ouverts à cette industrie par l'Etat. Ces crédits permettent aujourd'hui des investissements importants, mais leur effet ne sera, lui aussi, que temporaire.

A notre avis, la situation des investissements est donc loin d'être aussi favorable que pourraient le faire croire certaines apparences. Elle dépend des types d'entreprise et des secteurs d'industrie considérés.

En fait — et il suffit de se référer au rapport économique et financier annexé à la loi de finances de 1968, pour s'en convaincre — l'effort d'investissement des entreprises publiques des secteurs concurrentiel et non concurrentiel est largement supérieur à celui de l'ensemble des entreprises dites « non financières ». Cette situation voile une insuffisance du niveau des

investissements productifs du secteur privé qui ne peut attirer dans des placements à long terme les capitaux dont il aurait besoin.

Les perspectives d'accroissement des investissements productifs du secteur privé paraissent devoir se situer, pour 1968, seulement entre 4 et 5 p. 100 en volume. C'est ce qui fait que tant d'observateurs de l'économie craignent que la reprise économique qui s'est amorcée ne soit sans lendemain.

Convaincus, pour notre part, qu'il faut prendre des mesures spécifiques de relance par l'investissement privé pour mettre fin à la situation de faiblesse de trop d'industries françaises, au moment où elles doivent prouver leur compétitivité dans l'économie mondiale, nous avons déposé des amendements en ce sens.

Nous proposons, pour encourager l'épargne à long terme, une exonération de la part du revenu annuel placée à plus de dix ans et dans la limite d'un plafond de 2 500 francs par an, afin de donner une nouvelle incitation au glissement des dépôts des épargnants individuels vers les investissements.

Les entreprises aussi doivent être encouragées à investir plus qu'elles ne le font. C'est pourquoi nous avons déposé d'autres amendements tendant à diminuer ou à supprimer, selon les cas, l'imposition sur les plus-values dégagées à l'occasion des fusions d'entreprises. C'est pourquoi aussi nous proposons d'accorder aux entreprises un crédit d'impôt égal à 20 p. 100 des investissements complémentaires qu'elles réaliseraient entre le 1<sup>er</sup> janvier 1966 et le 31 décembre 1970.

En effet, comme plusieurs des orateurs qui m'ont précédé l'ont fait observer, en 1967, année de conjoncture en baisse, les investissements avaient surtout pour but une amélioration de la productivité par une politique de rationalisation des entreprises, et non un accroissement de leur potentiel de production. De ce fait, les investissements ne contribuaient pour ainsi dire pas au redressement de l'emploi.

En 1968, il faut ajouter à l'effort de rationalisation une politique de création d'emplois, en favorisant au maximum les investissements des entreprises privées. C'est l'une des impérieuses conditions de l'expansion, laquelle, toutefois, dépend au moins autant de données générales et de facteurs politiques que de conditions techniques.

Nous aimons dire, mesdames, messieurs, que la France, jadis à prédominance rurale, est en train de devenir une grande puissance industrielle, et que beaucoup des difficultés de l'heure sont motivées par cette mutation. Il serait, à mon avis, beaucoup plus vrai de dire que nos difficultés, notamment celles qui concernent l'emploi dans certaines régions, proviennent de ce que la France tout entière demeure un pays sous-industrialisé par rapport à l'Allemagne, à l'Angleterre et même à l'Italie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

L'industrie n'emploie, en France, que 38 p. 100 de la population active, alors que le pourcentage est de 41 p. 100 en Italie et de 48 p. 100 en Allemagne.

Le dynamisme industriel français est insuffisant. L'une des raisons fondamentales de l'échec actuel de la politique d'aménagement du territoire est précisément que le dynamisme de l'industrie française n'est pas assez fort pour lui permettre de porter l'emploi et la prospérité aux quatre coins du pays.

Visitez l'Allemagne fédérale ! Avant de chercher à étaler les vacances, on y a étalé l'industrie et l'emploi.

Notre voisine et partenaire n'a pratiquement plus de régions sous-développées. L'industrie s'est établie partout, s'est infiltrée partout, y compris dans les vallées de la Haute-Bavière.

En France, faute d'une croissance économique suffisante, les doctrines officielles de l'aménagement du territoire ont poussé à la concentration de la population dans quelques villes et, du même coup, y ont concentré la richesse et la prospérité. La région parisienne et quelques métropoles prennent la part du lion dans ce qu'il existe d'expansion.

C'est ce qui doit cesser, sous peine de mettre en péril l'unité morale du pays ; et c'est ce qu'ont signifié avant tout les manifestations ordonnées et dignes qui se sont déroulées dans tout l'Ouest au cours de la journée d'hier.

La poche de sous-emploi qu'est la Bretagne n'est pas la seule de la France. Croyez bien que je ne l'oublie jamais. Mais, sensibilisée depuis longtemps, mue par une sorte d'instinct, la Bretagne refuse la résorption du sous-emploi par la seule émigration et comprend qu'il lui faut à tout prix plus d'usines.

Après que les primes d'investissement, puis d'industrialisation, ont connu les variations de taux et de régime que l'on sait, avec des résultats qui, depuis l'arrêt de l'expansion, ont été décevants partout, il faut se rendre à l'évidence qu'aucune incitation ne peut être efficace en période de stagnation économique, que pour remédier au sous-développement industriel une action globale s'impose, que la crise de l'emploi ne saurait être résolue hors d'une politique générale qui favorise plus que ne le

fait la vôtre, monsieur le ministre, la création spontanée d'entreprises nouvelles dans le secteur privé et l'industrialisation du pays dans son entier.

Il est évident que le projet de loi de finances rectificative qui nous est soumis apportera une contribution fort mince à l'établissement d'un climat propice à la création d'entreprises nouvelles, à cette libération des énergies, à cette renaissance du goût du risque qu'il faudrait faire passer chez les responsables, petits ou grands, de l'économie française.

L'industrie française — je le sais bien — est souvent vieillie, dépourvue d'esprit de combativité, et la faute n'en incombe pas au Gouvernement — je vous le concède, monsieur le ministre. Mais le Gouvernement a sa part de responsabilité dans les causes profondes de l'insuffisance du développement industriel français.

Celui-ci se heurte depuis longtemps à des blocages qu'il est dans votre pouvoir de réduire et auxquels nous voudrions voir le ministre de l'économie s'attaquer, même s'il doit combattre pour cela le ministre des finances.

Octave Gélinier a écrit qu'il existe un « secret des structures compétitives » qui, dans une économie de marché, exige la vérité des coûts, la responsabilité des chefs d'entreprise et un minimum de liberté.

Or vous savez ce que le blocage trop prolongé des prix a coûté de retard à la modernisation de maintes entreprises françaises, en les privant de leurs possibilités d'autofinancement. Ce blocage n'a pas été le seul à brider notre économie. Un interventionnisme étouffant aboutit à la domestication des chefs d'entreprise, devenus presque des fonctionnaires de l'Etat. C'est peut-être ce qui explique que les chefs des grandes entreprises se recrutent si souvent parmi eux.

Vous n'avez jamais démenti les chiffres publiés, il y a quelques mois, par le C. N. P. F. sur les interventions administratives, le nombre des déclarations à fournir, des questionnaires généraux auxquels une entreprise moyenne doit répondre, des autorisations à solliciter.

Deux cent-vingt-cinq pages nécessaires pour résumer les seules réglementation concernant le personnel ont été recensées par une fédération d'industries ; trente-trois procédures d'agrément fiscal ont été comptées par l'inspection des finances ; treize instances ministérielles ou interministérielles différentes s'occupent simultanément de réformer les structures de l'industrie. Toute décision importante implique l'accord d'un bureau.

Ce n'est pas cela la planification. L'industrie s'accommoderait mieux d'un plan plus net, plus précis, voire plus rigide, si, à l'intérieur du cadre qui lui est tracé, l'interventionnisme dans le détail diminuait.

Les chefs d'entreprise américains n'ont pas le droit de faire tout ce qu'ils veulent, mais, dans les limites fixées, ils sont libres d'agir et c'est un des secrets de leur succès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Empêtrée dans ces rets, dans toutes ces toiles d'araignée, comment l'industrie française pourrait-elle faire preuve encore du dynamisme nécessaire pour résorber le chômage et le sous-emploi ? D'autant que le secteur qui lui est réservé dans l'économie tend à se restreindre toujours davantage avec le foisonnement d'un capitalisme d'Etat, dont nul ne sait si quelqu'un est chargé d'assurer son contrôle et la cohérence d'ensemble de ses initiatives et dont on est en droit de se demander s'il est soumis à une véritable direction. Une liberté discrétionnaire semble laissée au entreprises nationalisées de fonder des filiales à leur guise, en utilisant des fonds qui, après tout, sont des fonds publics, sans que le Parlement en soit même informé.

Il est possible que leurs initiatives soient nécessaires, mais, je le répète, qui les contrôle ? Ajoutez à cela que le niveau de la fiscalité est plus élevé chez nous que dans les autres pays de la Communauté européenne. Les impôts d'Etat et les impôts locaux absorbent 24 p. 100 du produit national brut en France, 23 p. 100 en Allemagne, 22 p. 100 aux Pays-Bas, 21 p. 100 en Belgique et 20 p. 100 en Italie.

Et les perspectives sont plus inquiétantes encore pour ceux qui songent à entreprendre. C'est le commissaire au Plan, M. Monjoie, qui déclarait, dans une conférence récente, que le total du prélèvement fiscal et des cotisations sociales par rapport à la production française était passé de 36,4 p. 100 en 1959 à 41 p. 100 en 1968 et qu'au rythme actuel de progression, il risquait d'atteindre 49 p. 100 en 1975.

Aucune économie ne peut préserver son dynamisme avec de tels fardeaux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Alors, lorsque, avec quelque complaisance, les services chargés des relations publiques des divers départements ministériels nous invitent à nous réjouir des progrès que constate notre économie, nous, qui n'avons pas le droit de nous leurrer, sommes obligés de nous rappeler qu'en réalité nous reculons dans le classement des grands pays industriels.

De 1958 à 1967, la production industrielle française a augmenté de 55 p. 100, mais, dans le même temps, en Allemagne, elle a crû de 60 p. 100, de 75 p. 100 aux Etats-Unis et, notez-le bien, de 120 p. 100 en Italie.

En réalité, la France continue à faire un peu de tout, à subventionner exagérément des activités condamnées, alors que, dans l'optique du Marché commun, elle devrait se spécialiser dans les secteurs où elle est mieux placée et utiliser à fond, comme l'a fait l'Italie, les facilités que lui ouvre la chance unique d'avoir trois façades sur les mers les plus fréquentées de l'Europe.

Si le projet de loi de finances rectificative avait marqué une volonté d'impulsion et de comportements nouveaux dans tous ces domaines, non seulement nous, mais le pays, aurions davantage confiance en un arrêt de l'aggravation du chômage et du sous-emploi.

De plus comme le rappelait tout à l'heure M. Mendès-France, la politique générale du Gouvernement court après trop de lièvres à la fois.

Les critiques de la France envers le Gold Exchange Standard, envers le déficit sans cesse aggravé de la balance des paiements américaine, étaient parfaitement justifiées. Mais pourquoi à Stockholm où la France avait vu accepter une si grande partie de ses demandes, vous êtes vous obstiné à vouloir croiser le fer avec les Etats-Unis, à rester seul à l'écart des accords qui avaient été négociés ? Il en est résulté dans notre pays une aggravation de la tendance déjà si forte à la thésaurisation.

Le maintien d'une coopération étroite avec nos partenaires européens aurait été un facteur de confiance à long terme, aurait encouragé les initiatives telles que la création d'entreprises multinationales qui nous auraient permis de tirer le maximum d'avantages de l'ouverture prochaine et complète des frontières. Mais la bonne volonté de nos partenaires a été lassée par trop de coups de boutoir mettant sans cesse nos associés devant des faits accomplis.

Le 1<sup>er</sup> juillet verra, je l'espère, la réalisation complète de l'union douanière, du territoire douanier unique. Mais nous n'avons même pas pu faire adopter avant cette échéance un statut de société européenne.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ce n'est pas de notre faute.

**M. René Pleven.** Je l'espère.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Mais c'est certain !

**M. René Pleven.** Vous nous l'expliquerez. Le débat est fait pour cela.

Je vous ai connu à une époque où vous acceptiez la contradiction beaucoup plus facilement, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je l'accepte !

**M. René Pleven.** Alors, quand vous nous répondrez, je vous demanderai de ne pas procéder par affirmation, mais de nous démontrer que vous avez fait ce qu'il fallait.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Demain après-midi je vous répondrai sur ce point.

**M. René Pleven.** Soyez tranquille, je serai présent, monsieur le ministre, et je vous écouterai avec plaisir.

Et le marché commun pourra-t-il longtemps survivre s'il reste sans budget commun, sans monnaie commune, sans autorité politique capable de prévenir les contradictions internes avant qu'elles puissent se développer ?

Telles sont, monsieur le ministre, rapidement esquissées, quelques-unes des observations que nous inspire cette loi de finances dite « rectificative », mais qui nous apparaît l'être trop peu, car elle n'exprime pas assez cette détermination de provoquer une croissance industrielle du pays sans laquelle les mesures prises en faveur des régions seront sans efficacité.

En décidant de diversifier, de reconnaître des régions de conversion industrielle et des régions à prédominance rurale très marquée, vous aviez cependant pris une orientation heureuse et, dans d'autres enceintes où il est plus difficile de le déclarer qu'ici, j'ai tenu à dire que les mesures récemment annoncées par le Gouvernement, telle la majoration de l'indemnité viagère de départ, tels les crédits supplémentaires en

faveur des routes nationales, tel l'assouplissement des conditions d'attribution des primes d'industrialisation, étaient des mesures positives, qu'elles méritaient d'être appréciées à leur valeur et avec objectivité.

Si l'annonce de ces dispositions n'a pas eu l'effet apaisant que vous pouviez escompter, c'est d'abord parce qu'elles ont été décidées trop en vase clos, sans la participation des organismes régionaux qualifiés qui auraient pu en expliquer la portée à la population ; c'est surtout parce qu'elles sont apparues trop circonscrites, prises en dehors d'un programme d'ensemble et sans garantie de durée.

Il est bien d'accorder à la Bretagne, par exemple, un crédit supplémentaire de 32 millions de francs en faveur des routes nationales, mais quand cette région sait que son désenclavement exigerait approximativement 800 millions de francs, sans construction d'aucune autoroute, son attente reste insatisfaite, si les mesures prises ne s'inscrivent pas dans un programme pluriannuel, comportant engagement ferme d'inscriptions budgétaires qui assureront l'achèvement du programme dans un délai déterminé, faisant appel pour cela, si c'est nécessaire, au concours de la banque européenne d'investissement, si intelligemment utilisée par l'Italie pour le Mezzogiorno.

Sur ce plan aussi, la loi de finances rectificative est insuffisante.

Mais, je le répète, pour notre groupe, la solution du problème du chômage, du sous-emploi, de celui des régions passe par l'accroissement de la part de l'industrie dans les activités de la nation. Ce devrait être actuellement notre objectif prioritaire.

Notre groupe demande un ensemble de mesures intéressant les petites et les moyennes entreprises, comme les plus grandes, permettant le suramortissement pour faciliter la conversion d'outillage, supprimant le maximum d'entraves administratives, favorisant les extensions d'entreprises existantes autant que la création d'entreprises nouvelles, attirant les entreprises étrangères, apportant des techniques ou des fabrications originales, décentralisant au maximum la politique d'aménagement du territoire, abaissant le coût des financements, étendant à toutes les régions en difficulté les aides pour la création d'emplois du secteur tertiaire réservées actuellement aux seules métropoles.

Cette énumération ne prétend pas être limitative. elle tend à marquer qu'une politique formant un tout est nécessaire pour donner un nouvel élan à l'activité nationale et, donc, pour aider les hommes et les femmes de notre pays à faire face aux transformations de la vie économique, sans connaître, pour eux-mêmes et pour leurs enfants, les affres du manque d'emploi.

Nous regrettons que vous n'ayez pas profité du dépôt de ce projet de loi pour marquer votre volonté de vous engager davantage dans cette voie. Nous formons le souhait, puisque vous avez su déjà, une fois, vous repentir, que le projet de budget de 1969 ne nous apporte pas la même déception. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1968 (n° 648). (Rapport n° 735 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 733 de M. Dusseaux, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELUCCHI.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)